



Le patrimoine rural est-il si vulnérable ?

LISE COLLIARD

Mémoire de master 1 Urbanisme, Stratégie, Projet,
Maîtrise d'ouvrage

Sous la direction de Madame Florence Lérique

Soutenu le 31 août 2022

Selon Isac Chiva

Anthropologue, directeur d'études à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales

« Les paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et, plus généralement, de l'exploitation des ressources de la nature. Les immeubles, formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitat et édifices dispersés). Les produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés.

Les techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeubles/habitat/paysage. Ces techniques s'étendent à des symbolisations et à des significations culturelles au sens plein du terme.

Toutefois, on ne saurait parler de patrimoine culturel rural sans se référer à une double évidence. Les hommes qui s'en servent, qui en vivent et qui ont souvent pris une part décisive à la survie de ces biens ont la conscience de plus en plus claire et affirmée que cet ensemble leur appartient. Mais en même temps, l'espace rural, avec le patrimoine qu'il représente et contient, est désormais considéré, à part égale, comme le bien et le lieu de tous les hommes, ceux des villes comme ceux des campagnes. »

*Extrait du Rapport « Une politique pour le patrimoine culturel rural »
Ministère de la Culture et de la Francophonie, 1994*



Figure 2 : carte postale Saint-Martin-de-Seignanx. Source : <https://archives.landes.fr/>

REMERCIEMENTS

Je souhaite sincèrement remercier la Communauté de communes du Seignanx et mes collègues pour leur accueil chaleureux, leur transmission de leurs savoir-faire et expériences lors de ce stage.

Je porte une attention particulière aux élus et praticiens des communes, en les remerciant pour le temps accordé lors des nombreuses visites de terrain. En ce sens, je remercie les habitants du Seignanx pour les échanges pendant les rencontres, sans qui le projet d'inventaire n'aurait pas été possible.

Je remercie également Matthieu Larralde, mon tuteur de stage, qui m'a suivi tout au long de ces cinq mois et mis en relation avec les élus et professionnels. Je le remercie pour sa confiance, sa bonne humeur et son regard professionnel.

Je souhaite remercier Agnès Ducat, paysagiste conseillère au CAUE 64 ainsi que Xalbat Etchegoin, directeur adjoint et urbaniste conseiller au CAUE 64 pour m'avoir permis de réaliser des entretiens enrichissant par leurs conseils et leurs expériences.

Un grand merci à ma directrice de mémoire, Florence Lérique, pour ses conseils précieux et ses encouragements dès les prémices de l'élaboration de ce mémoire, ainsi que Caroline Pham pour son accompagnement depuis les premières recherches bibliographiques.

Une pensée pour tous mes proches et amis pour leur soutien, leur écoute et leur patience lors de la réalisation de ce mémoire.

AVANT-PROPOS

Ma première année de master d'urbanisme ainsi que le stage au sein de la Communauté de communes du Seignanx m'ont conforté dans le souhait de valoriser et protéger le patrimoine. Ce sujet, auquel j'étais déjà sensible et sensibilisée, mêlant identité et territorialité, suscite particulièrement mon intérêt. Croiser le regard de l'urbaniste à la dimension culturelle aiguise alors vivement ma curiosité.

Attachée au Pays Basque, d'où je suis originaire, ce patrimoine m'importe grâce aux histoires familiales transmises par mon grand-père, maraîcher à Anglet, autrefois connu comme la « ville jardin », et une autre partie de ma famille vivant en Soule, province du Pays Basque. Le patrimoine rural ponctuant le territoire, entre piémont pyrénéen et littoral, celui qui vit, se déconstruit, se transforme ou tombe en ruine a toujours fait partie de mon paysage quotidien. Ancrée dans cette réalité territoriale subissant des bouleversements au fil des années, dus à la pression foncière, immobilière et à la banalisation des paysages ; l'envie de cheminer et de comprendre ce sujet se matérialise alors dans la réalisation de ce mémoire.

Ainsi, le Seignanx, limitrophe au Pays Basque, partageant une histoire proche et des documents d'urbanisme communs, comme le Schéma de Cohérence Territoriale Pays Basque & Seignanx, les études patrimoines et paysages communes, les mobilités ou en termes de bassin de vie et bassin d'emplois, m'a semblé un territoire rempli d'opportunités à valoriser.

Dans le cadre de mon stage, j'ai eu la possibilité de travailler sur l'inventaire du patrimoine, ce qui m'a permis de réfléchir et d'observer les traces du passé au sein des territoires, impactant sur le cadre de vie, l'identité et la culture de ces espaces.

Il me semble alors important de comprendre cette réalité territoriale rurale, d'un patrimoine des campagnes parfois vulnérable et, de tenter d'en comprendre les raisons ainsi que leur potentiel au regard du projet local.

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION	11
PARTIE 1 – Le patrimoine rural entre désir et perte d’identité	19
1) PETITE HISTOIRE DE LA RURALITÉ	21
a. <i>Changements et bouleversements de la société rurale</i>	21
b. <i>Préservation et attachement au patrimoine</i>	26
2) LES GÉOSYMBOLS RURAUX : IDENTITÉS DES CAMPAGNES	31
a. <i>Le patrimoine vernaculaire</i>	32
b. <i>Le petit patrimoine</i>	36
3) LE PATRIMOINE RURAL D’AUJOURD’HUI ENTRE CAMPAGNES RÊVÉES ET DÉSILLUSIONS	39
a. <i>Dangers et menaces sur le patrimoine rural</i>	39
b. <i>Banalisation des paysages : enjeu urbain devenant rural</i>	43
c. <i>Une réalité à nuancer : le Seignanx un territoire encore préservé</i>	46
PARTIE 2 – Le patrimoine rural, pour quelle protection ?	49
1) DE LA LOI MALRAUX A LA LOI LCAP, UN TOURNANT DANS LA PRISE EN COMPTE JURIDIQUE DE LA QUESTION PATRIMONIALE	51
2) L’INVENTAIRE : INVESTIGATION DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX	57
a. <i>La genèse de l’inventaire : un inventaire mais pour quoi faire ?</i>	57
b. <i>L151-19 : un outil pour le patrimoine non inventorié</i>	60
3) VERS UN PLAN LOCAL D’URBANISME PATRIMONIAL ?	63
a. <i>Le patrimoine mis en perspective dans le PLU(i) : la démarche à suivre</i>	64
b. <i>Une acceptabilité complexe : le patrimoine sujet sensible</i>	68
PARTIE 3 – Quel patrimoine pour faire territoire ?	72
1) SENSIBILISER AU PATRIMOINE POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION ?	74
a. <i>Responsabiliser les élus territoriaux dans l’élaboration d’un projet de territoire : le pouvoir d’agir des élus locaux</i>	75
b. <i>Préoccupation habitante : l’expérience patrimoniale citoyenne</i>	79
c. <i>Regard(s) d’experts et praticiens</i>	84
2) TRANSMISSION, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DES PROJETS LOCAUX	87
a. <i>L’équilibre périlleux entre projet de revitalisation et patrimoine</i>	88
b. <i>Pays du Seignanx : une envie nouvelle de se rattacher à l’Histoire</i>	91
CONCLUSION	99
BIBLIOGRAPHIE	100
ANNEXE	104
RÉSUMÉ	106

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : photographie de couverture photographie aérienne de Saint-Barthélémy. Source : https://www.cc-seignanx.fr/	1
Figure 2 : carte postale Saint-Martin-de-Seignanx. Source : https://archives.landes.fr/	3
Figure 3 : carte de localisation du territoire du Seignanx. Source : service communication, Communauté de communes du Seignanx	9
Figure 4 : carte du territoire du Seignanx. Source : service communication, Communauté de communes du Seignanx.....	9
Figure 5 : carte postale, Le Fronton, Saint-André-de-Seignanx. Source : https://archives.landes.fr/	19
Figure 6 : carte imagée du territoire du Seignanx. Source : https://www.cc-seignanx.fr/	24
Figure 7 : ferme Haou-de-Latrapat, Biaudos.....	28
Figure 8 : ferme de Tourron, Biaudos	28
Figure 9 : ferme de Lesbarrès, Biaudos.....	30
Figure 10 : maison Lapègue, Saint-Barthélémy.....	30
Figure 11 : ferme de Latrapat, Biaudos.....	33
Figure 12 : ferme Pey, Saint-Barthélémy.....	34
Figure 13 : ferme Marihouga, abandonnée, Biarrotte.....	42
Figure 14 : grange de la ferme Labedin, abandonnée, Biarrotte.....	42
Figure 15 : photographie aérienne du lotissement du Coum, Saint-Barthélémy. Source : Field Maps.....	44
Figure 16 : urbanisation croissante au Sud de l'Adour « tâche urbaine » et préservation au Nord. Carte de l'état-major (1820-1866) et photographie aérienne. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/#!	48
Figure 17 : carte postale, Épicerie Hôtel Bédère, Saint-Laurent-de-Gosse. Source : https://archives.landes.fr/	49
Figure 18 : tableau des Monuments historiques et carte de localisation associée. Source : https://www.geoportail.gouv.fr/#!	53
Figure 19 : maison Chalue, retenue au titre du L151-19, Saint-Barthélémy.....	61
Figure 20 : ancienne école, retenue au titre du L151-19, Saint-André-de-Seignanx.....	69
Figure 21 : château Larunque, retenu au titre du L151-19, Saint-Laurent-de-Gosse.....	69
Figure 22 : photographie aérienne 1945-1975, Biaudos. Source : https://archives.landes.fr/	72
Figure 23 : affiche (En)quête de patrimoine, 2020-2021. Source : https://seinesaintdenis.fr/	80
Figure 24 : carticpe à Saint-Jean-de-Luz (64), comme catalyseur de la culture. Source : https://debatomap.reperageurbain.com/	81
Figure 25 : affiche concours photo 2022. Source : https://assises.cc-seignanx.fr/processes	82

TABLES DES ABREVIATIONS

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CAUE : Conseil en aménagement, urbanisme et architecture

DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

LCAP : Loi relative à la Création, l'Architecture et au Patrimoine

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

MH : Monuments Historiques

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PAC : Politique Agricole Commune

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUPAT : Plan Local d'Urbanisme patrimonial

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SPR : Sites Patrimoniaux Remarquables

SOLIHA : Solidaire pour l'Habitat

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

ZPPAU : Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

CARTE DE LOCALISATION DU TERRITOIRE DU SEIGNANX

Au sein de ce mémoire, la Communauté de communes du Seignanx, organisme d'accueil de mon stage, fera l'objet d'une attention particulière en y faisant référence à titre d'exemples. Il m'a paru nécessaire de débiter le travail de recherche par une localisation du territoire, au Sud des Landes, séparé du Pays Basque par l'Adour.



Figure 3 : carte de localisation du territoire du Seignanx.
Source : service communication, Communauté de communes du Seignanx



Figure 4 : carte du territoire du Seignanx. Source : service communication, Communauté de communes du Seignanx

INTRODUCTION

Robert Doisneau, photographe du XX^e siècle, ne cantonne pas le patrimoine au travail de recensement et d'inventaire. Pour lui, chaque citoyen est encouragé à exprimer sa propre expérience du territoire et sa sensibilité. Par ses clichés, il explore et donne à redécouvrir le monde qui nous entoure et à façonner une mémoire commune.¹ À la manière de l'artiste, nous nous intéresserons au patrimoine, à celles et ceux qui vivent le territoire, se l'approprient, le construisent, le rendent vivant et symbolique.

Le patrimoine a une définition plurielle et polysémique. Chacun peut se saisir de ce concept. Madeleine Tchangam, géographe, le perçoit comme « bien commun, ressource culturelle, reliance entre les hommes du passé, et enjeu de développement des territoires. En effet, ce qui fonde ce bien commun peut être matériel et/ou immatériel : l'un relevant du bâti et l'autre, du spirituel et donc du culturel »². Nous appréhenderons plus particulièrement le patrimoine rural. Ainsi, des premières questions se soulèvent : *le patrimoine rural est-il différent du patrimoine urbain ? Ce patrimoine considéré comme « ordinaire » et « banal » a-t-il besoin d'être sauvegardé ? Quelle place laissons-nous pour la transmission et l'héritage du bâti ancien face à la banalisation du paysage ? L'identité paysanne et rurale s'incline-t-elle face à un processus d'uniformisation des modes de vie ?* Le patrimoine rural est menacé par le mitage agricole, forestier et naturel, la déprise rurale et la mécanisation. De plus, la prise de conscience de l'atout considérable qu'offre le patrimoine pour le développement des campagnes reste encore hasardeuse.

La ruralité s'inscrit comme un territoire de vie, de projets, d'identités et de mémoires. Elle est, quelque part, la France d'avant, la France des paysans, la terre nourricière, parfois perçue comme archaïque et arriérée. Cependant, elle détonne et fascine par la pluralité de ses paysages, ses modes de vie, ses architectures. Elle incarne un certain rêve de maison individuelle avec jardin, loin de la pollution, des maladies et du bruit. Elle est un territoire d'identités culturelles et d'initiatives permettant le développement local et le bien-être social. Néanmoins, ouvrir les yeux sur cette ruralité et révéler un patrimoine riche est nécessaire pour demain, comme a pu le

¹ Exposition « Un certain Robert Doisneau », 26/11/2021 au 20/02/2022, DIDAM, Bayonne

² DRIS N. *Patrimoines et développement durable ressources, enjeux, lien social*. Rennes (France) : Presses universitaires de Rennes, 2012. ISBN 978-2-7535-1985-5

témoigner Vidal de la Blache, fondateur de la géographie moderne, dans son ouvrage *Tableau de la Géographie de la France* (1903). La mise en perspective et la valorisation de la ruralité n'est donc pas une envie nouvelle. Ainsi, la démarche patrimoniale commence à s'insérer au cœur des enjeux collectifs et des préoccupations des élus locaux.

Le patrimoine est, en effet, source d'appropriation. Il s'inscrit dans un espace qui n'est pas neutre, souvent à l'image de rapports sociaux et de relations entre acteurs. De ce fait, l'espace devient territoire (portion de l'espace par des groupes humains, aire socio-culturelle, linguistique, professionnelle, disposant de ressources spécifiques, symboliques). Le patrimoine se territorialise, naît et évolue grâce aux sensibilités et aux attachements de chacun.

Valoriser ce patrimoine, rendre compte des richesses architecturales, culturelles et paysagères, transmettre une ruralité vectrice de sociabilité et de convivialité est un enjeu plus que contemporain. Il évoque le désir et le défi d'offrir aux générations futures l'opportunité d'une qualité de vie durable, viable et vivable tout en s'appuyant sur les traces du passé, de l'Histoire et de la culture. Les fermes, moulins, lavoirs sont parfois considérés comme banals pour les habitants du territoire. Néanmoins, ce patrimoine révèle que le bâti fait intrinsèquement partie de notre civilisation. En faire fi reviendrait à masquer une partie de l'Histoire. Le Rapport Chiva de 1994 présente les enjeux du patrimoine culturel rural : comment mieux le gérer, l'inscrire dans les projets d'aménagement du territoire, créer de nouveaux usages pour le bâti vacant, réhabiliter l'ancien et le transmettre. Autant de points, qui, près de trente ans plus tard, posent toujours question.

L'urbanisme intègre le volet patrimonial dans les plans locaux d'urbanisme. Ces derniers sont la clé de voûte venant sceller le patrimoine au reste du tissu urbain et aux formes paysagères en vue d'un développement local durable. Ils font système et sont en co-évolution, au cours du temps et des projets. Le patrimoine est alors un atout, un potentiel et révélateur d'attractivité pour les communes.

Afin d'éclaircir les thèmes du sujet, il est essentiel de comprendre la genèse des deux concepts principaux à savoir le patrimoine et la ruralité.

Aux origines du patrimoine

Des rencontres, colloques, conférences ou séminaires se multiplient sur la question patrimoniale. Elle suscite l'intérêt de multiples acteurs, interagissant chacun avec leurs propres intérêts et représentations. La notion, complexe et polysémique, fait débat auprès des chercheurs, techniciens, élus et habitants. Chacun pense pouvoir mobiliser cette notion, néanmoins en donner une définition est une mission périlleuse. Le patrimoine des uns n'est pas forcément celui des autres, chacun pouvant y apporter sa sensibilité.

Avant tout propos, il est intéressant de comprendre l'essence même du « patrimoine ». De racine latine, la notion « patrimoine » provient du latin « pater » signifiant le père. Il se réfère à ce que le père transmet aux générations qui lui succèdera, donc à la notion d'héritage.

Le 4 octobre 1790, Puthod de Maison-Rouge (membre de la Commission des Monuments) quémante à l'Assemblée un inventaire documenté des « Monuments précieux de notre histoire ». Ainsi, l'expression « patrimoine national » émerge, en réunissant savants et artistes pour réfléchir à la conservation des œuvres d'art. Un an plus tard, l'abbé Grégoire, membre des états généraux et évêque constitutionnel de Blois, fustige malgré la terreur. Il souhaite condamner les auteurs de vandalisme et les pilliers, menaçant, par leurs actes, l'identité nationale. Le 3 brumaire 1793 (notre mois de novembre), le décret interdisant les démolitions et la destruction des œuvres d'art est promulgué. De ce fait, lors de la Révolution Française, le patrimoine devient une affaire d'État. Il est nationalisé, un acte puissant marquant le passage de la sphère privée à la sphère publique. Il est associé à une idée de partage et de collectif. Le patrimoine uni les citoyens autour de symboles matériels communs. La conférence internationale d'Athènes des architectes et techniciens s'interrogent sur l'idée de recenser le patrimoine de l'humanité à préserver.

Thibault Le Hégarat, docteur en histoire contemporaine, évoque l'expression du « tout-patrimoine » (HEGARAT, 2015, p. 6) à partir des années 1980. La notion de patrimoine s'est généralisée en suivant les contextes, les histoires locales et des enjeux de développement des territoires. Il s'agit d'aller au-delà du patrimoine relatif aux beaux-arts, monuments historiques et secteurs sauvegardés pour tendre vers une pluralité de typologies. Dépasser la notion de patrimoine « noble » et « classique » pour accepter l'intégration de nouveaux types. Le

patrimoine requiert des ajouts plus récents tels que le bâti contemporain, les paysages, le patrimoine immatériel, festif, culinaire ...

Françoise Choay, historienne des théories et des formes urbaines et architecturales, définit le patrimoine, dans son ouvrage *L'Allégorie du patrimoine* comme « un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé : œuvres et chefs-d'œuvre des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains. » (CHOAY, 1992, p.9). Ainsi, l'historienne associe le patrimoine à un objet rassemblant la communauté. Il serait alors un élément fédérateur autour de la mémoire d'un temps révolue. Sa définition propose d'aller au-delà de l'œuvre d'art en tenant compte des « savoirs et savoir-faire » humains, une notion englobante, quelque peu floue, laissant à imaginer qu'une multitude d'objets peut entrer dans cette catégorie.

Un glissement sémantique a abouti en transitant « du patrimoine » « aux patrimoines ». L'utilisation du singulier renvoie à un ensemble homogène tant au niveau esthétique que symbolique. Il peut paraître ainsi plus conventionnel voire sacré alors que transposer au pluriel « les patrimoines » forment une constellation de symboles et de formes. La prise en compte du patrimoine s'élargissant introduit des degrés différents de qualité. User du pluriel ou du singulier pour évoquer le patrimoine ne renvoie donc pas au même sens. Le patrimoine peut désigner la notion dans son ensemble alors que les patrimoines font références à la diversité qu'il peut recouvrir. L'extension de la notion depuis les années 1980 est résumée par Jean-Yves Andrieux dans une énumération qui, elle-même, est significative du phénomène :

[...] le patrimoine recouvre à la fois le temporel (le palais de l'Elysée) et le spirituel (le Sacré Coeur de Montmartre), le réel (le monument aux morts) et l'immatériel (la cérémonie du 11 novembre), le multiple (la langue) et l'unique (le sceptre de Charles V ou la chapelle-reliquaire de La Martyre), l'industriel (la fonte Art nouveau) et l'artistique (la maison de Victor Horta à Bruxelles, 1898), le tout (la Grande Guerre) et la patrie (Verdun), le genre (le patrimoine naturel) et l'espèce (le paysage), le signe (la cathédrale de Reims, le Panthéon) et le sens (la monarchie, la république). On pourrait décliner longtemps les formes de sa variété.

Passant de l'héritage notarial, du bien dont on hérite à un bien constituant la conscience collective, ou encore du singulier au pluriel, le patrimoine éveille la curiosité. Il relève du plus intime de chacun, se rattache à nos origines, nos souvenirs, notre sensibilité et à une certaine part de rêve. Il donne sens et renvoie à des formes anciennes, invitant à un retour vers le passé. Émerge alors un sentiment de responsabilité à l'égard des générations passées et futures, une solidarité pour la sauvegarde des biens.

Comment comprendre l'espace rural ?

L'espace rural est, lui aussi, un concept à définir afin de dépasser l'image idéalisée d'une campagne-nature et bucolique.

Jean-Paul Diry, géographe spécialiste de la géographie rurale et agraire, s'attache à définir l'espace rural comme « espace rural ou campagne, les deux termes sont synonymes et se différencient de l'espace urbain par deux critères essentiels : un bâti discontinu, laissant une place plus ou moins grande aux champs, voire à la friche et à la forêt ; des densités maximales de quelques centaines au km² souvent nettement moins. ». Ainsi, il décrit la ruralité par une discontinuité du bâti voire une faible densité dans les bourgs et les hameaux. Le paysage est alors ponctué de friches ; à savoir des espaces non-cultivés ou de champs relevant de l'agriculture. Cette définition peut renvoyer à des éléments structurels composant l'espace rural.

Jacques Lévy, géographe spécialiste en géographie politique, « désigne globalement les campagnes dans leur complexité sans réduire celles-ci aux manifestations des activités agricoles »³. Il nuance les propos détenus par Diry en affirmant que l'espace rural ne peut pas se comprendre uniquement par l'activité agraire et agricole. La géographie rurale relève donc d'un espace en tant que système spatial organisé par les sociétés rurales.

Les auteurs Alphandéry P., BitouP., Dupont Y (respectivement économiste à l'INRA, ingénieur de recherche à l'INRA et professeur agrégé en physique) renvoient à une définition construite en opposant le rural et l'urbain. L'espace rural est décrit en négatif par rapport à l'espace urbain, une définition en « creux » des territoires non urbains. Les auteurs listent les nuisances de la ville, qui ne se retrouvent pas à la campagne :

³ Lévy J., LussaultM., *Dictionnaire de l'espace et des sociétés*, 2003

Le rural aujourd'hui pour un nombre croissant d'individus, représenterait tous les lieux, réels ou imaginaires, qui n'auraient pas été contaminés par les nuisances urbaines : vitesse, indifférence à autrui, sentiment d'insécurité, pollutions diverses. On a beau savoir qu'y sont implantées les centrales nucléaires, que s'y déploie l'agriculture intensive, qu'on y enfouit les déchets de la société de consommation, ou encore que c'est dans le rural profond que se réfugient bien des « laissés pour compte » du libéralisme économique, rien n'y fait. (ALPHANDERY, BITOU, DUPONT, 2000, p.4)

La campagne ne relève pas non plus du concept de paysage. Hervieu et Viard dans leur ouvrage *Au bonheur des campagnes* déclarent que les « paysages plus que lieux de production, celles-ci [les campagnes] sont ressaisies par la cité comme espaces d'usage ». (HERVIEU, VIARD, 2005, p. 114). La ruralité n'est donc ni un paysage uniquement bucolique, comestible ou agraire, elle est un espace aux usages multiples. Elle s'apparente à la notion de multifonctionnalité des campagnes qui a été accompagnée par des changements sociaux des espaces ruraux (paupérisation, héliotropisme, néo-ruraux). Les ruralités s'adaptent aux mutations démographiques, urbanistiques, sociétales en se tournant davantage vers les activités du secteur tertiaire par exemple. Dans cette multifonctionnalité des campagnes, quelle est la place pour le patrimoine ? Un point que nous tenterons d'éclaircir au cours de ce mémoire.

Les chercheurs continuent d'essayer d'éclaircir ce concept. La liste n'est ici pas exhaustive. Nous assistons aujourd'hui à une limite floue entre la ville et la campagne. Jean Viard dans son ouvrage *C'est quoi la campagne*⁴, déclare que les pratiques tendent à se reprocher entre l'urbain et le rural. Les projets à la ville sont les mêmes qu'à la campagne, les modes de vie sont proches renvoyant à une société souple et mobile. La culture médiatique et urbaine ainsi que la publicisation de l'espace rural ont absorbé la campagne. Le néologisme des sociologues Danielle et Bertrand Hervieu « rurbain » paru dans les années 1970 tend à articuler la limite imprécise entre l'espace urbain et l'espace rural.

⁴ Viard J. *C'est quoi la campagne*, les entretiens d'Emile, édition de l'Aube, 2016.

Ainsi, certains enjeux commencent à se dessiner. Ils orientent les réflexions à mener en filigrane. Tout d'abord, le patrimoine rural témoigne d'un **enjeu sociétal**. Le patrimoine rassemble, fédère mais peut aussi diviser. Il est support de la vie du village, des fêtes, des rassemblements, des messes du dimanche grâce à son organisation spatiale : centre-bourg, place du village, église. Il transmet alors une idée d'attachement, de sensibilité voire de nostalgie. Le patrimoine fait appel aux sens et fait ressurgir des souvenirs. Chacun identifie le patrimoine par ce qu'il est possible de nommer, l'espace vécu et l'espace perçu.

L'**enjeu culturel** apparaît alors comme témoin d'une société en présence. Le patrimoine culturel rural se métamorphose d'une région à une autre, défini sous le terme de régionalisme culturel. Il se territorialise, prenant sens selon les sociétés, les villages et les humains vivant sur ces terres. L'enjeu culturel renvoie à la notion de « pays ». Le pays s'attache à une représentation de campagne bucolique, idéalisée, de paysages se déroulant au rythme de la topographie et de la géomorphologie. L'organisation spatiale des villages se définit par les vallons, rivières, talweg en privilégiant, alors, l'habitat épars, diffus ou concentré.

Le dernier enjeu, apparaissant à l'ère du XXI^{ème} siècle, est **environnemental**. La dimension énergétique et écologique s'ajuste au patrimoine. Le développement durable promeut la transmission aux générations futures. Conserver le patrimoine, le protéger et le transmettre ne reviendrait-il pas à mettre en musique « patrimoine et durabilité » ? Repenser l'organisation des corps de fermes pour favoriser des logements inclusifs, accessibles permettrait alors de répondre au besoin en logements croissants (croissance démographique et décohabitation). Travailler l'existant, s'inspirer du réel déjà présent, c'est un peu relancer le temps, lui redonner de l'espace en fabriquant les ruralités de demain.

La dimension patrimoniale est aujourd'hui au cœur des enjeux urbanistiques et s'intègrent aux projets locaux et aux documents d'urbanisme. Alors, ***comment la patrimonialisation peut-elle permettre de « faire territoire » ? Pourquoi la référence au patrimoine reste-elle si efficace dans le discours public ? Le patrimoine serait-il une ressource pour le projet local ? En somme, le patrimoine rural est-il si vulnérable ?***

Ce mémoire a pour objectif de révéler les richesses du patrimoine rural et d'en comprendre sa potentielle intégration dans les documents d'urbanisme et les projets locaux, notamment au travers du territoire de la Communauté de communes du Seignanx. Trois grands questionnements ont permis d'articuler et dessiner les grandes réflexions de ce travail de recherche.

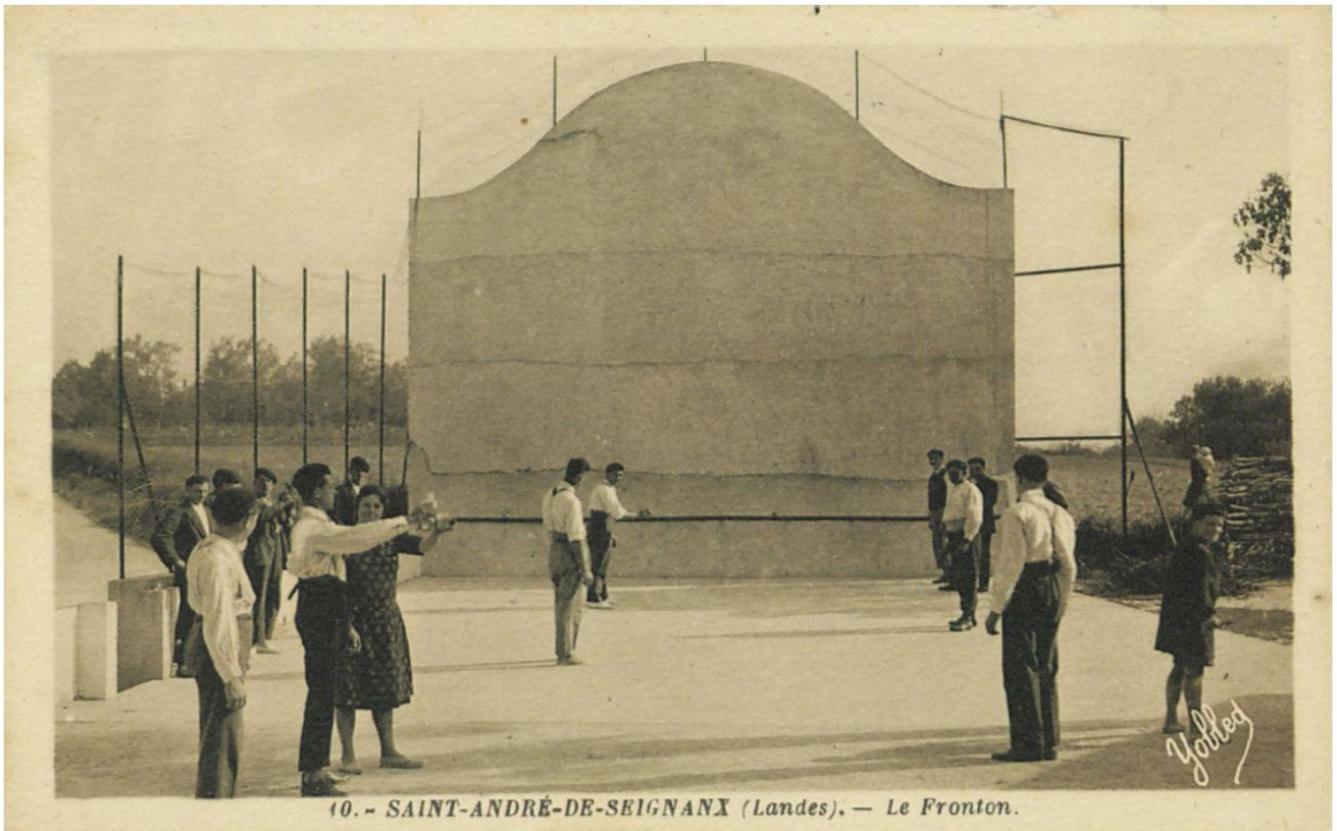
La première question, ***Pourquoi préserver le patrimoine rural ?*** s'attachera à comprendre l'envie et l'engouement pour le patrimoine. Elle sera consacrée à l'identification des principaux motifs de l'attachement au patrimoine ainsi que les possibles dangers quant à sa préservation.

La seconde question, ***Comment protéger ce patrimoine rural ?*** permettra de proposer des clés de lecture au niveau juridique pour la protection du patrimoine. Analyser les échelles de préservation, leurs portées et leurs limites concernant le patrimoine de la ruralité.

La troisième question, ***Quel patrimoine pour faire territoire ?*** sera dédiée à développer la notion de patrimoine comme levier et ressource pour faire un projet de territoire. Les territoires, souhaitant s'appuyer sur les pratiques et appropriations locales du patrimoine, dessinent et façonnent les paysages de demain.

PARTIE 1

Le patrimoine rural : désir ou perte d'identité ?



Saint-André-de-Seignanx, Le Fronton

Le *patrimoine rural oscille entre désir et perte d'identité* ; un patrimoine à deux vitesses, changeant selon les préoccupations anciennes et contemporaines. Il était celui des fermes, des métairies ou des bourgs d'autrefois constituant un patrimoine familial. Il relève aujourd'hui, dans l'usage commun, de « tous les biens, tous les « trésors » du passé » (BABELON, CHASTEL, 2004, p. 11⁵). Les histoires, les anecdotes, les personnes de passage ont et font vivre ces lieux créant le territoire.

Les humains puisent dans ce territoire les ressources nécessaires pour leur survie. Ils s'en servent, en vivent et émettent des décisions cruciales quant à leur utilisation. La volonté de préserver les patrimoines se nourrit de la conscience, plus ou moins, claire et affirmée des individus à l'égard de ces objets. En somme, le regard des individus porté sur les patrimoines leur confère de l'importance. Ainsi, cela permet d'éloigner un résumé attife faisant du patrimoine rural « *des vieilles pierres au milieu des champs* ».

Le patrimoine invoqué à des fins commémoratives, économiques, touristiques ou politiques sert de valorisation identitaire ; source de sentiments, d'une charge émotionnelle, des valeurs historiques, d'ancienneté, de mémoire locale. Cette dernière est précieuse pour comprendre le passé et l'avenir de l'espace rural en perpétuelle construction.

Le patrimoine s'impose alors dans la société rurale comme marqueur d'identités. Cette dernière, à travers une approche sociale, se rapporte à une « conviction d'un individu d'appartenir à un groupe social, reposant sur le sentiment d'une communauté géographique, linguistique, culturelle et entraînant certains comportements spécifiques » (dictionnaire Larousse). L'identité renforce la conviction personnelle d'appartenir à quelque chose : « On se sent d'ici ». L'identité n'existe pas comme telle, construite socialement et culturellement, les individus y adhèrent ou non.

Préserver le patrimoine, c'est un peu préserver son identité, son appartenance à un groupe, à une société. Ces paramètres réunis forment, façonnent et donnent à voir le territoire.

Nous tenterons de mettre en exergue l'envie de garder des attaches patrimoniales et quelles craintes peuvent émerger face aux dangers de d'une éventuelle perte.

⁵ BABELON J-P et CHASTEL A., La notion de patrimoine, Paris, 2004, 146 p.

1) PETITE HISTOIRE DE LA RURALITE

Rechercher l'histoire du monde rural est une clé de lecture permettant de saisir les bouleversements encourus ainsi que les changements d'usages. Comprendre ce qui fonde la ruralité est un tremplin pour s'intéresser aux enjeux constituant les territoires ruraux.

En s'exerçant à l'analyser, il sera plus aisé de démontrer le lien immuable entre campagne et identité, campagne et patrimoine, campagne et désir de préservation. Le territoire de la Communauté de communes du Seignanx est pris en exemple à titre d'illustration afin d'avoir un ancrage spatio-temporel.

a. Changements et bouleversements de la société rurale

Les ruralités ont connu de nombreuses mutations au fil des siècles. Différents contextes démographiques, sociaux, territoriaux ou encore politiques démontrent la complexité du passage d'une société rurale maraîchère et paysanne à une ruralité agricole, extensive conduisant à l'exode des paysans.

Entre crises, renouveau, modernisation, enjeux environnementaux et alimentaires, ainsi les inégalités territoriales se construisent au fil des décennies.

Les géographes, acteurs de la compréhension de ces mutations rurales, se sont intéressés à la description des paysages ruraux, aux relations entre les humains et leurs milieux. Ces paysages sont le reflet de cette relation. Ils ont été façonnés par et pour les humains, de cette manière, il est possible de comprendre le mode de pensée des sociétés d'antan et d'en saisir leur fonctionnement.

Peindre la ruralité d'aujourd'hui demande de transgresser l'image d'une campagne-nature et de garder en mémoire les mutations subies ou désirées par ces territoires. La prééminence de l'activité agricole témoigne d'une organisation sociale et économique spécifique ; la prédominance de la famille, de la propriété terrienne, des **traditions et transmissions** consolident le mode de vie des campagnes et la solidarité villageoise.

La terre, ce sol fertile, salvateur et pérennisant la paysannerie, a été perçue comme un bien patrimonial. Les campagnes étaient composées de nombreux petits propriétaires terriens. Ces derniers transmettent leur terre à leurs héritiers et ainsi de suite sur plusieurs générations. Les ruraux atteignent 80 % de la population française sous l'Ancien Régime (environ 1789 ou 1792 selon les historiens). Émane une France paysanne, également appelée « ghetto paysan » (HERVE,

VIARD, 2001). Les paysans dessinent le pays, le transforment en jardin cultivé. Le système se pérennise, la France des terroirs et des villages se forment.

Ces exploitations familiales évoluent suivant les mœurs contemporaines, les évolutions sociétales et techniques. La terre devient un outil de travail. Exit le paysan, laissant place à l'agriculteur cultivant des matières premières destinées au marché de la transformation. Le paysage agraire, *ce que l'on voit*, la disposition des parcelles, les champs et prairies, les bois et forêts, les chemins et l'habitat se recomposent. Il se constitue de traces, d'empreintes héritées du passé. Ces paysages cultivés sont à la fois l'image d'appropriation singulière et celle d'un aménagement territorial rural. La morphologie agraire oscille d'un paysage de bocage vers un paysage en openfield, principalement en monoculture. Le changement vers des finages plus conséquents n'est pas engendré par une simple raison personnelle des paysans désirant s'étendre. Le nouveau paysage est la finalité d'opérations de remembrement ou de redistribution des parcelles, sous l'égide de l'État composant des finages pour les grouper en un nombre restreint, plus vastes, aux formes régulières facilitant l'accessibilité et donc le passage de tracteurs de plus en plus sophistiqués. La logique économique de rendement agricole prend le pas sur les finages « à taille humaine ». Les années d'après-guerre en sont les principales investigatrices. La modernisation des techniques agricoles, le début des intrants chimiques et la mise en place de la PAC (Politique Agricole Commune de l'Union européenne en 1962), alors perçu comme bénéfique pour les agriculteurs, auront un double visage. La rentabilité obsessionnelle, les quotas à remplir causeront la perte des paysans. De nombreuses œuvres cinématographiques sont le témoin du tourment psychologique enduré par le monde agricole : *Petit Paysan* (Naël Marandin, 2017), *Au nom de la terre* (Edouard Bergeon, 2019), *La Terre des Hommes* (Naël Marandin, 2021).

Ainsi, la déprise agricole s'installe de manière pérenne. Les terres sont abandonnées, temporairement ou définitivement, de toute activité de culture et d'élevage. L'exode rural, ou la fuite des campagnes pour la ville, et la déperdition de la paysannerie entraînent la désertification de l'espace rural, alors désuet des commodités. La déprise agricole fait système avec des processus de dépopulation, d'étiollement des centre-bourgs, d'appauvrissement général des territoires ruraux. Henri Mendras, sociologue, publie le livre *La fin des paysans* en 1967, il relate une instabilité agricole et le rétrécissement de l'espace productif au profit d'une économie française se tournant vers le secteur tertiaire. Cette période d'après-guerre bouleverse l'harmonie rurale, elle déporte la vie quotidienne des villages vers des logiques urbaines : habitat

pavillonnaire, début du tourisme en zone rurale, jusqu'à présent concentré sur le littoral ou les espaces de montagne. La création de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) en 1963, bras armé de l'État pour l'aménagement du territoire, est amenée à repenser et aménager ces espaces menacés par la déprise. Par ces aménagements, tels que le désenclavement par le réseau routier, la rénovation de l'habitat indigne, le développement de l'emploi hors secteur agricole, la ruralité renaît.

La campagne d'aujourd'hui a connu de nombreuses mutations, changeant la morphologie agraire et les formes spatiales composant les villages. L'espace rural se développe au-delà des fonctions de production agricole, alors en perte de vitesse, pour devenir une **campagne multifonctionnelle**. Les habitants ou néo-ruraux s'y installant, trouvent un cadre résidentiel agréable. Certains d'entre eux sont épris de l'imaginaire tant rêvé : vivre à la campagne tout en ayant les commodités de la ville. Les ruraux adoptent un mode de vie extra-urbain ou être à la ville en jouissant des aménités de l'espace rural. L'urbain s'empare des territoires à faible densité les transformant en laboratoire d'une « **citadinité rurale** » ou de « nouvelles utopies », comme l'expérimente le laboratoire de recherches de l'université de Poitiers, RURALITES (de l'acronyme Rural, URbain, Acteurs, Llens, Territoires, Environnement, Sociétés).

De cette manière, quelle réalité rurale s'exprime sur le territoire du Seignanx ?

Le Seignanx est composé de huit communes, deux sur le littoral (Ondres, Tarnos) et les six autres dans les terres (Biarrotte, Biaudos, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélémy, Saint-Laurent-de-Gosse, Saint-Martin-de-Seignanx). Aux portes de Bayonne et de l'agglomération Pays Basque, il relève de divers enjeux : la littoralisation croissante, l'accélération de la densification, le mitage des terres naturelles en zone rurale ou le prix exponentiel du foncier.

Le Seignanx s'inscrit dans une identité paysagère et architecturale marquée par le cordon dunaire, la forêt, l'alternance des coteaux, des vallons et des Barthes, ponctuée de villages authentiques. Son patrimoine est à la croisée de l'identité basque et landaise où se côtoient maisons bourgeoises, corps de fermes, châteaux ou encore cités ouvrières. Ces éléments patrimoniaux façonnent et affirment la culture locale à travers le temps.



Figure 6 : carte imagée du territoire du Seignanx. Source : <https://www.cc-seignanx.fr/>

Le contexte géographique, social et historique dans lequel s'inscrit le territoire du Seignanx est similaire à celui national. Des campagnes en pleine expansion avec un mode de vie singulier, une perte de vitesse au vu de la mécanisation et de l'industrialisation puis une attractivité naissante, l'installation de néo-ruraux, la croissance des services ; même si ce développement regorge d'inégalités spatiales. En effet, tous les territoires ruraux ne vont pas au même rythme, n'ont pas les mêmes ambitions, les mêmes apports financiers, ni les mêmes enjeux, oscillant entre préservation et développement.

L'histoire ancienne et les cartes archéologiques de la Gaule n'ont pas laissé transparaître d'éléments d'archives sur le Seignanx. Cependant, le territoire, aujourd'hui couvert par la Communauté de communes, était occupé par deux peuples : les Tarbelles et les Cocosates d'origine celte. A l'image du territoire aquitain, le Sud des Landes a été envahi à de nombreuses reprises. Ainsi, au début du XIV^e siècle, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Ondres, Tarnos ainsi que le quartier Saint-Esprit de Bayonne appartiennent au Pays du Seignanx. Les autres communes, Biarrotte, Biaudos et Saint-Laurent-de-Gosse sont sous l'égide du Pays de Gosse.

En résumé, de grandes familles illustres, dès le XVI^e siècle, souvent bayonnaises, ont investi le territoire du Seignanx, situé à un carrefour stratégique entre Bayonne et Dax. L'intérêt particulier de la noblesse à l'égard de ce territoire a engendré la construction de nombreux châteaux, maisons de maîtres ou bourgeoises.

La richesse du territoire, non seulement issue de riches familles propriétaires terriennes, s'explique par la présence de métairies cultivant et exploitant la terre. La paysannerie et le monde agricole forgent et valorisent l'identité rurale tout au long du XVIII^e et XIX^e siècle. L'activité sylvicole, d'abattage et débitage du bois, contribue au paysage forestier. Ainsi, le territoire du Seignanx foisonne d'histoires mêlées et croisées entre les communes.

Les habitants du Seignanx, pays rural et agricole, sont réputés pour leur tempérament assuré. Les gemmeurs se révoltent contre leur condition de travail, les métayers craignent des hausses de plus en plus fortes des redevances. La force de caractère des landais s'est matérialisée par une prise de conscience de leur situation et une envie farouche de réforme sociale dès la fin de la Grande Guerre. Cette situation sociale, difficilement acceptable, est accompagnée par les syndicats des Forges de l'Adour, cité ouvrière de Tarnos édiflée en 1880. La fin des métairies a eu lieu, tardivement, dans les années 1970-1980. Certains métayers ont engagé des procès contre les propriétaires terriens, souhaitant s'émanciper et diriger leurs exploitations par eux-mêmes. Par la richesse des savoir-faire humains ayant fabriqué l'image du Seignanx, penser à la préservation de son patrimoine est un enjeu crucial.

b. Préservation et attachement au patrimoine

Chercheurs, urbanistes, géographes et historiens s'attachent à comprendre la notion de patrimoine. Le patrimoine bâti rural est le support d'**identité individuelle et collective** témoignant de diverses époques de la ruralité. Ce patrimoine est perçu comme une construction autant sociale que spatiale.

Nous nous interrogeons alors sur cette envie de préserver : *que signifie cette intention de « préserver », quelle idée se cache derrière l'enjeu de préservation ?*

Le processus de préservation permet d'éviter qu'un objet ne s'abîme dans le temps. Ainsi, il s'agit de « sauver d'un mal », empêcher une menace avérée ou des risques d'altération. Préserver, c'est aussi sauvegarder les valeurs culturelles, l'authenticité et la typicité, en assurant la préservation par une gestion durable de cette ressource patrimoniale.

Afin de mener des actions de préservation, il est nécessaire de comprendre ce que les individus s'attachent à préserver : *quels sont les biens patrimoniaux, pourquoi ce désir de mettre en lumière les traces du passé ?*

L'identité, construite à travers les temps, n'existe pas comme telle. Elle relève d'une construction sociale et culturelle assurée par les individus. Les représentations qu'ils ont de cette réalité territoriale les enserrant forment les **imaginaires géographiques**. Ces derniers sont définis comme l'intérêt dont les individus et les groupes sociaux se représentent l'espace, les lieux, les paysages et les effets de ces représentations sur le territoire. L'imaginaire géographique relève d'une faculté mentale, psychique de construire, mobiliser et faire fonctionner un ensemble d'images mentales ou de représentations de lieux, de territoires ou paysages ayant été transmis par l'école, l'art, les médias, la religion, la politique, l'environnement socio-économique qui font sens pour nous.⁶

En d'autres termes, les individus sont attachés à leur village, leur quotidien, les anecdotes et petites histoires rappelant un souvenir : **ils mettent en récit leur patrimoine**. La préservation du patrimoine ne peut pas se résumer à consolider les fondations physiques du bâti, il s'agit aussi de préserver la face cachée des monuments, à savoir les souvenirs qu'ils renferment. Olivier Poisson,

⁶ Approche géographique du tourisme, cours d'Isabelle Sacareau, professeure des universités, licence de géographie et aménagement, Bordeaux.

conservateur général du patrimoine et inspecteur général des Monuments Historiques, dans son ouvrage *Regards sur le patrimoine* explique que :

Tout est potentiellement patrimoine parce que tout est chargé de sens, parce que tout a été construit, aménagé, ouvragé, repris, modernisé, refait selon des valeurs humaines qui sont susceptibles, aussi, d'être les nôtres. Le passé est mort, et ne subsiste que dans notre esprit. Seule notre mémoire le fait vivre, attachées l'une et l'autre à des lieux, à des objets, à des œuvres qui restent sous nos yeux et qui les interrogent. (POISSON, 2008, p.12)⁷

Par ces regards curieux, la préservation de l'identité et de la mémoire des territoires repose en partie sur le patrimoine. Ce dernier, témoin d'une époque, de la ruralité paysanne et agricole, entre temps ancien et développement contemporain, trouve sa place au sein de l'identité collective. Le patrimoine fait sens en fondant l'identité culturelle d'un lieu, d'un site, d'un point de vue évoquant le passé. Préserver sa valeur, c'est aussi empêcher sa disparition au nom du devoir collectif d'entretenir, de restaurer, de valoriser le patrimoine.

En effet, les individus peuvent ressentir des émotions et, ainsi, un besoin irrémédiable de transmettre leur histoire. Reflet des moments de joie ou de tragédie, le patrimoine est le témoin de l'histoire locale. Grâce à lui, les traditions se perpétuent ayant un rôle dans la transmission aux générations futures, une signification du passé trouvant sens pour l'avenir.

Prenons l'exemple du Seignanx partageant des qualités culturelles, historiques et architecturales avec le Pays Basque, le Pays de la Chalosse et plus généralement le territoire Adour Landes Océanes (pays reconnus par la loi Voynet de 1995). Les histoires des communes se sont formées principalement autour de châteaux ou de maisons de maître assurant un certain pouvoir économique et politique aux alentours. Tous les villages du Seignanx sont marqués par cette emprise nobiliaire et bourgeoise ayant donné lieu à de nombreuses métairies. Ces dernières sont composées de bâtis et de terres cultivables à vocation agricole occupées par les métayers et leur famille. Elles peuvent être considérées comme de petit domaine rural dont une partie de la production est destinée à l'usage du châtelain. D'illustres familles telles que les Basterrèche du village de Biaudos ou le comte d'Orx à Saint-André-de-Seignanx ont favorisé le style éclectique des métairies : ferme du marais d'Orx, ferme du Séqué, ferme des Barthes.

⁷ POISSON O., avant-propos LIMOUZIN J. et ICHER F., *Regards sur le patrimoine*, 2008, p. 12.

La rencontre des habitants et les propos recueillis, lors du stage, témoignent encore aujourd'hui d'une profonde affection pour ces corps de ferme. Métayers de génération en génération, les fermes connaissent des réhabilitations tout en ayant à cœur de préserver les caractéristiques notables et locales du bâti. Ainsi, cela provoque un désir de sauvegarde de l'identité. La mémoire habitante a persisté, confiant et racontant les liens florissants de solidarités et d'entraides entretenues par les métairies, les unes avec les autres. Malgré une anthropisation et urbanisation de l'espace, l'architecture singulière des métairies est préservée en maintenant l'habitat dispersé, les détails et les formes particulières ainsi que l'activité agricole attenante. Ce patrimoine rural maintient la fierté des individus vivant sur le territoire.



Figure 7 : ferme Haou-de-Latrapat, Biaudos



Figure 8 : ferme de Tourron, Biaudos

L'attachement au patrimoine se crée par des rencontres, des moments de partage, développant et tissant des liens sociaux. Les patrimoines bâtis et naturels sont des éléments forts de la culture et de son identité au cœur de la vie locale. Ils permettent une certaine émulation : rendez-vous culturels, parcours et visites autour du patrimoine.

Dans le Rapport ministériel de 1994, intitulé *Une politique pour le patrimoine culturel rural*, Isac Chiva explique : « L'identité est interne, image façonnée par le site et le temps, elle est aussi externe, donnée par le rapport à d'autres lieux. Le paysage du touriste n'est pas celui du résident permanent. Le vécu local passe par un ensemble original composé à la fois par les formes paysagères et la représentation très forte que s'en fait l'habitant. »⁸(CHIVA, 1994, p. 7).

Au-delà du bâti lui-même, son implantation sur la parcelle, les jardins, les alignements d'arbres mettent en lumière la beauté et le sublime des lieux à des fins de préservation du cadre de vie. La typicité des lieux réussit à faire émerger des enjeux pour la société locale, la mémoire, la façon de faire vivre le territoire. Le patrimoine n'est donc pas seulement des pierres empilées les unes sur les autres, mais aussi des **images**, des **représentations**, des **paroles d'anciens** portant le souvenir et les vestiges de l'histoire locale.

Cette société rurale a besoin de ces piliers pour exister et se voir exister. Le paysage du quotidien peut ainsi devenir remarquable. Habiter un patrimoine culturel relève du paysage d'exception. L'enjeu est d'inviter les habitants à prendre du recul et de la distance pour se rendre compte du caractère remarquable de ce qu'ils considèrent comme ordinaire. La conscience des lieux, d'habiter un lieu typique et authentique est considérée comme une donnée sensible. Faire vivre le patrimoine en l'habitant est aussi une manière de le préserver. Garder son caractère ancien et l'aménager en tenant compte des spécificités permettent une certaine transmission de la mémoire et de l'identité.

Ainsi, chacun peut interpréter le patrimoine différemment avec les connaissances qu'il possède. L'enjeu de mémoire et d'identité est quelque peu la clé de voûte venant sceller la nécessité de le conserver. Empêcher sa destruction ou sa dénaturation relève aussi de la conscience de l'identité collective et de l'importance de préserver le patrimoine pour développer l'image de la commune.

⁸ CHIVA I, « Une politique pour le patrimoine culturel rural », présenté à M. Jacques Toubon ministre de la Culture et de la Francophonie, mission du Patrimoine ethnologique, 1994, p 7.

Grâce aux paroles d'habitants, aux témoignages, aux anecdotes, le désir d'identité se maintient et se transmet. Les individus souhaitent raviver le souvenir d'un temps passé. La mémoire habitante est celle qui fait persister le patrimoine. Néanmoins, en faire une généralité serait trompeur, les habitants sensibles sont ceux ayant vécus et perçus les patrimoines comme marqueur de l'identité. Ils ont alors un regard aguerrri sur les objets passant d'ordinaire à remarquable. Cette faculté s'enseigne, se transmet et s'émancipe selon la subjectivité de chacun. Ces représentations sont regroupées dans des concepts comme la ***géographie des représentations***. Les individus se représentent le monde, sont influencés en fonction de leur âge, leur personnalité, leur éducation, leur histoire personnelle et l'environnement dans lequel ils ont grandi. Par ces représentations habitantes, les patrimoines sont plus ou moins connus et reconnus. Néanmoins, *quel patrimoine est-il possible d'évoquer ? Le patrimoine rural possède-t-il des symboles ? Quels sont-ils ?*



Figure 9 : ferme de Lesbarrès, Biaudos



Figure 10 : maison Lapègue, Saint-Barthélémy

2) LES GÉOSYMBOLS RURAUX : IDENTITÉ DES CAMPAGNES

Un **géosymbole**, défini par Joël Bonnemaïson en 1981 relève d'un « lieu, itinéraire, étendue qui, pour des raisons religieuses, politiques ou culturelles, prend aux yeux de certains peuples et groupes ethniques, une dimension symbolique, qui les conforte dans leur identité ».

Les objets patrimoniaux cristallisent un temps, une époque, un instant et trouvent sens chez les habitants. Il ne s'agit pas d'une réalité objective mais, dans un premier temps, d'un espace rural perçu et vécu, imaginé par les individus grâce aux images véhiculées.

Les morphologies des villages ne sont plus les mêmes et ont évolué bien avant les années 1980. Évoquer le village-rue, village concentrique, village-hameau n'est plus dans l'air du temps car les formes d'habiter ont changé laissant place à de nouvelles configurations : des lotissements ou encore de l'urbanisation dans les zones de quartier périphérique au bourg. Ainsi, **identifier les symboles ruraux** au sein des paysages changeants est un enjeu pour la préservation du patrimoine. Ces symboles peuvent être une habitation visible depuis la rue, une façade cachée, un logis abritant des secrets. Ils sont aussi le vestige de savoir-faire multiples, des besoins et de l'organisation spécifique de la société rurale.

Architecture vernaculaire et, ce que l'on nomme, *petit patrimoine* seront nos deux approches pour comprendre l'articulation entre patrimoines, identité et ruralité.

a. Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire est une architecture ancrée dans une réalité territoriale, en adéquation avec le territoire dans lequel vivent les habitants. Il est construit par l'apport de ressources locales, des matériaux de la région. Ainsi, l'architecture du terroir résiste aux aléas climatiques et s'adapte aux contraintes topographiques et géomorphologiques du site. De ce fait, ces constructions sont le fruit du travail des humains utilisant la ressource offerte par le territoire comme en témoigne l'historien Lucien Febvre "La nature propose, l'homme dispose". Elles participent alors au maintien de l'identité par ses caractéristiques correspondantes à une époque et une aire géographique.

L'architecture vernaculaire ne relève pas du splendide, du grandiose et du glorieux patrimoine. Son usage est quotidien, participant à la vie des villageois. L'architecture est traditionnelle, particulière à une micro-région et au cadre de vie en présence. En somme, les maisons rurales typiques sont liées aux matériaux et aux activités présentes dans le village et ses environs. Elles contribuent à la fabrique de la typicité du territoire. Le bois, la pierre calcaire, les murs en torchis, les briques ainsi que les tuiles canal ou les tirants en X, Y ou S⁹ sont les principaux éléments de construction.

Le territoire du Seignanx utilise notamment le bois en raison des activités d'abattage et de débitage du bois grâce aux vastes domaines forestiers exploités. Le bâti traditionnel l'utilise pour les volets, l'ossature du bâti ou comme éléments de décor. Les maisons se sont construites selon une **architecture de modèle** ; cela se traduit par des formes d'habitats se répétant sur le territoire. Elles s'adaptent alors au milieu et à ses contraintes.

Au-delà des maisons de bourg et maisons bourgeoises, certes remarquables, mais sans singularité endogène, l'habitat vernaculaire du Seignanx se traduit par des formes traditionnelles d'**habitat rural et agricole**. Ce dernier reste l'élément patrimonial le plus constitutif du paysage rural. Les fermes sont représentatives du Pays du Seignanx par leur typicité et authenticité. Ainsi, elles ont été construites en fonction de leur environnement, de l'orientation par rapport au soleil, des intempéries et des usages. Les fermes exploitées en métayage ont été reconstruites ou

⁹ Ouvrage de maçonnerie utilisé avant ou après la construction dont l'objectif est d'éviter l'écartement des murs et lutter contre la progression des fissures.

transformées courant XIX^e siècle laissant cours à des aspects particuliers comme les métairies autour du château de Biaudos, dont nous avons pu avoir un aperçu précédemment (page 28).

Le Seignanx dispose de deux exemples majeurs et capitaux du patrimoine vernaculaire : la ferme traditionnelle du plateau du Seignanx et la ferme des Barthes, variante située en zone humide. Elles présentent des attributs communs : toiture à deux pentes composées de tuiles canal rouges, une façade principale en pignon et des ouvertures non ordonnancées avec des volets battants en bois. De plus, les parcelles sont arborées d'essences locales, entourées de murets ou de haies vives relevant de l'identité bocagère du pays. Ce patrimoine est le fruit d'une identité rurale retraçant les techniques vernaculaires de construction de l'habitat. Les fermes traditionnelles sont reconnues et défendues par les habitants et les élus pour leur **représentativité de l'identité locale**. Elles sont alors assimilables au concept de *géosymbole*, ayant conservé leur caractère rural.

Comprendre le patrimoine d'un territoire, c'est aussi comprendre l'énergie des villageois pour construire et faire vivre les lieux. *Comment vivent-ils le territoire au quotidien ? Le patrimoine vernaculaire a-t-il résisté jusqu'à aujourd'hui ?*

La **ferme du Seignanx**, appelée aussi la ferme du Sequé (« les pieds au sec » en gascon) se situe sur les coteaux et le plateau du territoire, à l'abri des crues de l'Adour. Elle est isolée, à l'extérieur du bourg. Elle a un volume simple, souvent imposant, de base rectangulaire. Ce logis abrite l'habitation, le matériel agricole, les bêtes ainsi que les greniers à foin ou les séchoirs à maïs.



Figure 11 : ferme de Latrapat, Biaudos

Il s'agit d'une ferme de plan de masse où tous les usages sont réunis sous le même toit. Les ouvertures ne sont ni symétriques ni ordonnées. La majorité se trouve sur la façade Est, laissant de simples ouvertures étroites, s'apparentant à des meurtrières à l'Ouest, façade où les

intempéries sont les plus violentes. Les murs sont enduits à la chaux dans des teintes sable clair. Les volets sont en bois plein souvent rouge foncé. La vie sur le plateau du Séqué est plus proche de celle du bourg. Ces fermes possèdent des caractéristiques propres au Pays du Seignanx, qu'il faut conserver et préserver autant pour leurs valeurs architecturales que pour leurs adaptabilités aux usages de la vie quotidienne. Maintenir sur le territoire ces formes est un gage pour pérenniser l'identité et la transmettre.

La **ferme des Barthes** mérite d'être traitée tout particulièrement. Elle présente des caractéristiques différentes car elle s'adapte aux risques d'inondations ; souvent située le long de la route-digue, orientée vers le Sud, face à l'Adour.

La ferme des Barthes est construite de manière à s'adapter au milieu inondable et humide de l'Adour adoptant une architecture robuste pouvant pallier aux aléas du fleuve. Le rez-de-chaussée n'est pas habité pour cette raison, c'est alors l'étage qui accueille l'espace de vie.

Composées de grandes portes en plein cintre, elles datent majoritairement du XVII^e et XIX^e siècle.



Figure 12 : ferme Pey, Saint-Barthélémy

Le XVII^e siècle est marqué par des travaux d'assainissement réalisés par les hollandais. Les esteys captent l'eau ruisselant depuis les coteaux et l'acheminement jusqu'à l'Adour, ils permettent de réguler le système hydraulique des Barthes. Néanmoins, les esteys et ouvrages tels que les portes à flot sont insuffisantes quand les précipitations sont trop fortes. Les crues de l'Adour ou les grandes marées entraînent une modification de l'usage de la maison. En cas d'inondation, les individus se réfugient à l'étage en protégeant le maïs, le bétail étant en sécurité grâce au « radeau » de fumier, constitué de joncs qui s'élève. La seconde solution d'y échapper est de grimper au Séqué lorsque les conditions le permettent. Le plateau du Seignanx et les coteaux

servaient alors de refuge aux agriculteurs du Bas-Adour. Les habitants témoignent que les Barthais, vivant au rythme de l'Adour, peuvent être considérés comme des marginaux, celles et ceux d'en bas risquant leur vie contre vents et marées à chaque intempérie trop violente.

Cet écrin du Sud des Landes, réfugié entre océan et rivière, coteaux et fleuve, décoré de lacs et forêts, témoigne d'une diversité culturelle. Ainsi, l'identité régionale, le **néo-régionalisme** cristallisé dans le style basco-landais ou néo-basque, s'est fortement répandu sur le territoire : le patrimoine s'exporte. Cette diffusion a traversé l'Adour et s'est installée dans toute la Nouvelle-Aquitaine. Les logis s'inspirent d'un Ailleurs, d'une envie d'exotisme, défini par Isabelle Sacareau (professeure des Universités, géographe spécialiste du tourisme) comme un « ensemble de valeurs et représentations que les sociétés européennes ont porté sur des siècles, des Hommes et des objets considérés comme « autres » ». Avec d'autres mots, l'exotisme se comprend, en géographie, par la dimension de l'altérité, relevant d'une relation dissymétrique entre « nous » et les « autres ». Cet Autre, différent, mais que l'on regarde avec curiosité, celui qui nous attire. L'inspiration n'est ici ni tropicale, asiatique ou subsaharienne mais basque. Il suffit alors de traverser l'Adour et reprendre les codes architecturaux du Pays Basque, pays limitrophe à celui du Seignanx. Certaines fermes des Barthes ont alors été réhabilitées avec les tendances néo-basques amenuisant les caractères vernaculaires du bâti. Aux volumes composés et ouvertures de tailles et formes variées, les maisons basco-landaises ont été réalisées pour la plupart courant XX^e siècle. Le contrefort est un des détails décoratifs marquants, saillant du mur et porté par un encorbellement aux traits arrondis. Il est aussi possible de noter un attrait pour les colombages vert foncé ou rouge dit « baigorri ». Cette architecture est le témoin d'un régionalisme naissant et se pérennisant.

L'architecture du Seignanx, n'ayant rien à envier à celle du Pays Basque, puise son inspiration par des morphologies architecturales spécifiques, adaptables à la difficulté et aux contraintes du territoire. Le patrimoine vernaculaire, malgré des changements et des inspirations d'ailleurs, reste d'une grande typicité et authenticité. Ces morphologies ont permis aux populations de vivre, travailler, se récréer au fil des époques. Préserver ces patrimoines, c'est aussi rendre hommage aux savoir-faire de ces femmes et ces hommes qui ont usé d'inventivité et d'ingénierie pour édifier ces maisons robustes.

b. Le petit patrimoine

Le patrimoine, non monumental ici, mais ordinaire, presque qualifié de banal relève cependant d'une importance pour les habitants, la mémoire des lieux et pour l'idée de transmission. Il retrace la vie d'un village, d'un hameau, d'un lieu-dit ... Il suscite donc un intérêt et un point d'ancrage pour les habitants. Le petit patrimoine, nommé aussi **patrimoine « de proximité » ou « du quotidien »**, est relativement plus modeste dans son aspect et ses dimensions. Il est constitué de moulins, lavoirs, fours à pain, fontaines, abreuvoirs, petits ponts, pigeonniers, clôtures. Par leurs techniques de construction et les matériaux, ils font la typicité et l'identité des communes. Il est d'une grande richesse culturelle, historique et touristique pour le territoire. Néanmoins, le petit patrimoine, sans protection, reste vulnérable. Il se définit comme « un ensemble de constructions à usage fonctionnel et liés à la vie quotidienne dans le passé » (Larousse).

A travers des temps d'échanges, de partages et d'investigations au sein du territoire du Seignanx, le petit patrimoine se matérialise en une multitude d'objets. Moulins, croix, calvaires, candélabres, pressoirs, ponts, tuilerie, bornes kilométriques sont autant de sujets présents et visibles.

Les lavoirs landais, tout comme les moulins du Seignanx, sont majoritairement des vestiges, en mauvais état, envahis par la végétation et ainsi invisibles. Les communes rurales du Seignanx s'attachent à la préservation des lavoirs notamment. Ces derniers étaient les lieux où les femmes, souvent de classe sociale peu favorisée, se retrouvaient pour laver le linge, discuter et raconter les derniers commérages entendus. Souvent partagés entre diverses familles, certains lavoirs font l'objet d'un usage exclusif par les domestiques des châtelains, comme ont pu en témoigner les vestiges du lavoir du château de La Mayou à Biarrotte. Les élus locaux sont fortement attachés à faire revivre ces éléments d'antan. Leur restauration est une priorité pour certaines municipalités comme pour Biarrotte ou Saint-André-de-Seignanx. Cette dernière commune a pour ambition de valoriser ce patrimoine en proposant des balades et sentiers découvertes des objets oubliés. Les moulins comme les lavoirs sont le vestige d'une société rurale. Ils étaient alors des points de rencontres, des lieux de vie et de cohésion. Alors banalisés dans le quotidien d'antan, ils deviennent des éléments marquants d'une époque révolue.

D'autres objets tels que les pierres du crieur, se composant d'une pierre surélevée où un homme du village annonçait les nouvelles de la semaine le dimanche après la messe, ont été préservées notamment sur la commune de Saint-André-de-Seignanx. Les villageois se rassemblaient autour de cette « pierre » écoutant d'une oreille attentive. Cette installation sommaire témoigne de l'organisation spécifique des villages d'antan.

Le sujet des clôtures, comme petit patrimoine, intéresse les collectivités et par conséquent les urbanistes et aménageurs, à l'origine de la conception des documents d'urbanisme. L'objet clôture mérite une attention particulière car il impacte visuellement le paysage de la rue. La séparation entre la propriété privée et la rue est un sujet complexe et difficilement acceptable. La tendance des praticiens serait de réduire voire supprimer les clôtures, ou du moins, éviter des grillages, panneaux en bois ou autres matériaux disgracieux et désavantageux, autant pour le propriétaire que pour les usagers de la rue. Les murs hauts en parpaings pouvant atteindre 1 mètre 80 sont autorisés dans les documents d'urbanisme locaux. Des lotissements contemporains dans des régions rurales adoptent ce type de clôture : séparative et robuste, demandant un entretien minimum. Le petit patrimoine que représente les clôtures a été détourné afin de se cacher du regard des autres, ne pas se faire observer par son voisin ou se barricader du reste de la rue. La clôture ramène à la notion d'altérité mettant de la distance entre le nous et les autres. Elle agit comme une membrane protectrice entourant le chez-soi physiquement et aussi psychologiquement. Cet intérêt pour les murs grandissant et foisonnant vient d'un désir d'anonymisation et du souci de minimiser l'entretien des abords (perte de l'entretien des abords – bitume pour faciliter l'accès de la voiture).

Néanmoins, ce sujet n'a pas toujours été ainsi car dans l'espace rural les clôtures étaient peu utilisées voire inexistantes pour séparer les habitations. En réalité, cela s'explique par l'habitat dispersé, des hameaux excentrés ou des maisons de bourg en front de rue. La configuration spatiale des logis ne laissait donc que peu de place à une séparation physique. Malgré la distance entre les fermes, cela n'avait pas empêché une certaine entraide et cohésion entre les métayers.

Le petit patrimoine intègre ainsi de nombreux objets liés intrinsèquement à la vie du village. Cependant, nous pouvons nous questionner sur le qualificatif « petit » de ces objets qui, vraisemblablement, ont une grande importance pour les habitants.

Objets du quotidien ou objets oubliés, le petit patrimoine ne paraît-il pas comme une notion réductrice ?

Malgré un élargissement de la notion de patrimoine aux patrimoines, le petit patrimoine persiste comme sujet à part. Pouvant être considéré comme négligé ou négligeable, sa taille modeste cache malgré tout une importance capitale. Le petit patrimoine est bel et bien celui de proximité, celui qu'on utilise et dont nous avons besoin pour vivre ; il retrace le vécu de nos aïeux. Il relève de l'authentique, de l'expression pure de tout ce qu'ils font le pays, l'Histoire sans prétendre à la gloire et à la lumière. Ce patrimoine caché, fabriqué par le génie humain, autant pratique que créatif est inhérent à la vie quotidienne et aux anciennes pratiques artisanales, agricoles, religieuses. Appartenant non seulement à la mémoire collective et au sentiment d'appartenance, ils sont aussi des points de repères dans l'espace rural. Le petit patrimoine structure et cadence l'espace-rue : une croix de chemin ou borne kilométrique disposées à un lieu stratégique, un lavoir légèrement excentré ou un moulin entouré d'un petit hameau. Des chercheurs proposent alors les termes de « proximité » ou de patrimoine ordinaire, il est possible de suggérer des idées de patrimoine « novateur », « créateur » du quotidien. Au regard de ces propos, il est nécessaire de ne pas affilier aux lavoirs et moulins un sentiment de légèreté de la vie journalière. Fastidieux, révélant des tâches ménagères, particulièrement, féminines, il est aussi le témoin de cette vie difficile des métayers.

Ainsi, jongler entre petit patrimoine, patrimoine modeste ou patrimoine créateur du quotidien est une tâche complexe où chaque région peut, par son prisme, entendre cette notion différemment et la compléter par ses spécificités.

Réutiliser le petit patrimoine, le détourner de son usage d'origine pourrait être une solution pour le faire vivre avec les goûts du jour. C'est une manière de perpétuer son histoire sans la figer. Chaque époque fait son temps et laisse aux générations suivantes la possibilité de créer et d'imaginer le futur de ces objets. Transformer un lavoir en bain thermal ou un moulin en observatoire de la biodiversité pourrait faire partie d'une nouvelle vague pour le patrimoine.

3) LE PATRIMOINE RURAL D'AUJOURD'HUI ENTRE CAMPAGNES RÊVÉES ET DÉSILLUSIONS

Le patrimoine par cette partie introductive prend sens par la recherche de préserver l'identité. Cette dernière, traquée par les collectivités locales, les agences d'urbanisme ou encore le secteur touristique, traverse les siècles. Histoire, culture, habitat vernaculaire, petit patrimoine : des domaines variés et regroupés dans un souci de préservation de ce qui fait territoire, de ce qui a fabriqué le paysage actuel.

Sous ce fond de nostalgie et d'époque regrettée, se cache un espace rural morcelé, remembré, divisé, transformé. Aiguiser la pensée et sortir de cette mélancolie patrimoniale permet d'analyser certains risques potentiels. La campagne est un territoire rêvé et perçu comme bucolique, la campagne-nature, se sentir « au grand air » ; elle est aussi une réalité à nuancer.

Peut-on alors parler de risques de standardisation, de globalisation et de banalisation pour le patrimoine rural ?

a. Dangers et menaces sur le patrimoine rural

Le patrimoine rural est-il en danger car il est en ruine, disparu, en péril voire invisibilisé ?

Le patrimoine oublié est celui où le lichen reprend ses droits, envahis de végétation, caché au sein de massifs forestiers. Le bâti peut être attaqué physiquement, rongé par les termites, il devient caché et invisibilisé par ces éléments externes. Ces ruines patrimoniales peuvent représenter un sentiment de tristesse pour les habitants et les élus. Observer des ruines se pérenniser ou les toits s'affaisser n'est pas une réalité recherchée par ces acteurs.

André Chastel, historien de l'art, écrit que "le fait important, à nos yeux, des dernières années de ce siècle est que la découverte du patrimoine est moins venue d'une réflexion, nouvelle sur le passé que d'une intuition soudain plus précise et parfois dramatique, que c'est notre espace de vie qui est en cause" (CHASTEL, 1994, p. 26). La préoccupation quant aux dangers encourus par le patrimoine est d'autant plus grande car elle touche au territoire vécu par celles et ceux qui y habitent. L'inquiétude grandit par ce sentiment que notre espace de vie se détériore.

Nous nous attacherons, ici, à comprendre les potentielles raisons de ces abandons allant à l'encontre du désir de faire patrimoine.

Une première interrogation se pose quant à l'identification des biens en ruine ou abandonnés. Une étude réalisée par la Fondation du Patrimoine démontre que parmi les 3 500 biens identifiés comme étant en péril 46 % ne sont pas protégés. Ainsi, ces biens ne bénéficient pas d'un classement aux Monuments Historiques ou autres nominations. Hélène Deslauriers (membre du Comité patrimoine de Solidarité rurale au Québec) déclare dans un article scientifique paru en 1998 que "Notre patrimoine, c'est aussi celui du monde rural. Et cet héritage est en état d'urgence"¹⁰. Ces patrimoines peu connus, moins étudiés sont donc plus vulnérables. La connaissance et la reconnaissance de ces bâtis est indispensable car elles favorisent l'ancrage et la diffusion de cette identité. Par manque de moyens humains et financiers, la transmission du patrimoine est vouée à se perdre. La parole des anciens du village contant les histoires des objets patrimoniaux se délite si elle n'est pas prise en compte. Le travail de repérage, d'identification et de qualification des patrimoines est une action réalisable permettant d'obtenir un regard patrimonial sur chaque commune, quartier ou bourg. L'identifier, c'est déjà lui redonner vie, le faire vivre et l'accepter ainsi afin de le faire évoluer. L'identifier, c'est surtout comprendre qu'il est là, qu'il existe et qu'il pourra être transmis.

Néanmoins, le recensement de ces bâtis est couplé à une seconde menace : le patrimoine rural est riche mais complexe à conserver. Les fermes et autres objets se retrouvent en errance lorsqu'ils sont sans repeneur ; laissant derrière eux des vestiges, des volets fermés et des portes verrouillées.

Cette urgence est accentuée par un manque d'entretien, une fragilité du bâti ainsi que du risque incendie, des aléas naturels ou climatiques. Les bâtis pris par les flammes, envahis de végétation et couverts d'une toiture bancal sont de véritables dangers pour eux-mêmes. Les objets disparus, vulnérables, sont majoritairement référencés comme du petit patrimoine ; compris comme le parent pauvre des patrimoines, devancé par l'architecture monumentale. Rassembler les pierres écroulées devient un défi, une quête, une envie. Les moyens humains et financiers à fournir peuvent être colossaux. Ce manque de moyen financier est une réalité. Ainsi, un cercle vicieux prend effet : absence d'acquéreur - bâti abandonné - risque encouru par la perte

¹⁰ DESLAURIERS H., "Peut-on sauver le patrimoine rural ? Continuité, 1998, p 38-39

d'entretien du bâti - perte de lisibilité - patrimoine en péril - état de dégradation avancée repoussant les derniers potentiels acheteurs - ruine - patrimoine oublié.

L'espace rural est fortement touché par ce phénomène. La perte des usages des bâtiments corrèle avec la disparition des exploitations agricoles au cœur des préoccupations des habitants, des élus, des praticiens et associations pour préserver ces bâtis agricoles.

Certaines communes du territoire du Seignanx sont victimes de ce processus. Les châteaux autant que les métairies sont encerclés par ces menaces, victimes d'un certain laisser-aller subi ou voulu. Ainsi, des exemples concrets vont permettre de mieux cerner les enjeux quant à la mise en péril du patrimoine.

La commune de Biaudos possède un château datant du XIX^e siècle. L'illustre famille Bastèrèche possédait le château ainsi que de nombreuses métairies autour, exploitant les terres fertiles du Seignanx. Les générations se sont succédées, le temps s'est écoulé laissant derrière-lui les baies à meneaux, le toit en ardoise et les tours flanquées de chaque côté vers un amenuisement de leur splendeur. Le bâti s'est détérioré, mais également les abords par l'abattage d'arbres remarquables gênant la circulation d'engins agricoles. Le château de Biaudos a été racheté et mis sous copropriété. Ce système permet de mutualiser les frais et de loger plusieurs copropriétaires. Ingénieux ou vertueux, la question n'est pas là. En effet, la demeure tombe en ruine : le toit est couvert d'une bâche verte depuis quelques années. Le manque de moyen, d'investissements et d'un commun accord entre les propriétaires freinent les travaux de réhabilitation et de rénovation. Le patrimoine est gelé tel quel, sans évolution. Il devient alors une tristesse villageoise. Les élus et habitants rencontrés déplorent la situation périlleuse de ce château ayant largement contribué à l'Histoire de la commune. Trouver des compromis et des chemins d'entente n'est guère une affaire simple. Il est nécessaire de réunir et de mobiliser les acteurs afin de sauver le château. Pour le moment, aucune démarche n'a été engagée. Le château reste ainsi, parsemé de trous, laissant l'eau s'infiltrer. Habitat insalubre et mise en péril du patrimoine ne sont donc pas deux notions distinctes. Vivre dans ce château revient à accepter des nuisances, des risques et de l'inconfort. Habiter ce patrimoine demande de l'adaptabilité, mais c'est par cette action que le patrimoine vit ; y rester peut témoigner d'une envie de le préserver.

Le dilemme se pose : détruire ou réhabiliter ? Les spécialistes du patrimoine, les individus portent une attention particulière aux vieilles pierres. Le village de Biarrotte se pose notamment ces questions. Il possède des fermes typiques, dites du Séqué, à l'abandon : que faire de ce patrimoine ? Sans habitat ou autres activités est-il menacé ? Le laisser ainsi ne lui présage-t-il pas un oubli soudain ?



Figure 13 : ferme Marihouga, abandonnée, Biarrotte



Figure 14 : grange de la ferme Labedin, abandonnée, Biarrotte

Ainsi, existe-t-il des politiques ou procédés permettant de sortir le patrimoine du domaine de l'invisible ? Une politique du monde rural est-elle mise en place pour sauver ce patrimoine ? Le Rapport Chiva avait, dès 1994, alerté sur la notion d'**urgence patrimoniale** dans le milieu rural.

b. Banalisation des paysages : enjeu urbain devenant rural

L'**enjeu de la banalisation des paysages** ne peut pas être proposé comme un faux problème. Les territoires puisent leur essence dans l'authenticité, la culture et l'identité ; en somme, elle découle des relations systémiques entre les individus et leur milieu. La question n'est pas uniquement un objectif de préservation du style architectural, mais aussi de cohésion sociale, de vivre dans un territoire harmonieux et de lutter contre l'effacement de son identité.

La banalisation est comprise, ici, au sens de la perte des repères d'identité et d'une standardisation des formes urbaines ; les marqueurs identitaires ont été floutés au profit de nouveaux modèles de développement. La banalisation se ressent à travers l'amenuisement des caractères distinctifs d'un territoire par rapport à un autre.

La **standardisation** se compose de divers motifs s'articulant les uns avec les autres. La tension urbaine est l'un des premiers éléments venant modifier la physionomie du territoire. La pression foncière s'exécute par la rareté des parcelles, les prix augmentent et les individus ont des difficultés pour se loger. Cette explication est d'une grande simplification, les mécanismes de l'économie du logement sont en réalité bien plus complexes. Cette intensité urbaine, directe ou induite, menace le patrimoine par l'artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers, la fragmentation des milieux naturels ainsi que le morcellement des paysages. Les villages ruraux sont au cœur de ce dilemme : accueillir de la population sans dénaturer les paysages. L'arrivée d'habitants dans les villages est une opportunité pour leur développement, un avantage économique par le versement des impôts par exemple. Il est possible de faire une hypothèse : les villages veulent accueillir de la population afin d'avoir un poids plus important dans les instances de décisions de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Le patrimoine du Seignanx reste vulnérable face à la **pression foncière, démographique et immobilière**. Sa position est stratégique, proche du Pays Basque et du bassin d'emplois. Le territoire devient terre d'accueil pour les néo-ruraux et les locaux. Les prix d'achat des terrains sont trop élevés sur le littoral, obligeant une partie de la population à s'installer plus en recul. Les villages du Seignanx ont chacun débuté des permis d'aménagement mixant lots à bâtir, accession sociale à la propriété et logements sociaux en location. Les formes des lotissements altèrent quelque peu le paysage. De manière caricaturale, les maisons sont majoritairement de plain-pied,

sur des parcelles de 500 m², encadrées de clôtures en parpaing. Ces formes enferment le paysage, réduisant les vues et dénaturant la rue. La question des clôtures et des abords n'est pas traitée ou peu prise en considération. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) calibrent des limites de hauteur à 1 mètre 60 environ par les limites avec les voies et l'emprise publique contre 1 mètre 80 en limites séparatives. Ces hauteurs correspondent à des maximums pour les clôtures non-végétales. Les PLU sont alors peu restrictifs et peu contraignants laissant aux propriétaires le libre choix d'installer, ou non, une clôture. Cet élément complète la banalisation des territoires ruraux en reprenant les codes de l'urbain du chacun chez. La ville est vécue de manière plus individualiste dans une logique de chacun chez soi. La forme des lotissements, apparue dès les années 1990, relève de la standardisation : lotissement en raquette, disposition hasardeuse des bâtis au sein des terrains. Ces aménagements sont alors peu vertueux autant par la qualité de l'agencement des maisons que par l'harmonie esthétique entre elles. En effet, les communes de Saint-Barthélémy ou Saint-Laurent-de-Gosse ont permis la réalisation de deux lotissements : le Coum pour la première et Fourrou-Bâcheforêt pour la seconde. Aucune maison ne se ressemble, les styles sont hétérogènes et divers tels que des maisons provençales dans des teintes orangées, des maisons en bois, des toitures terrasses avec des menuiseries gris anthracite. Cette multiplication de styles entraîne des ruptures avec l'identité du territoire. De plus, ces deux opérations sont excentrées du bourg, et ne s'inscrivent donc pas dans le renforcement de la centralité ou de mobilités douces pour les services du quotidien.



Figure 15 : photographie aérienne du lotissement du Coum, Saint-Barthélémy. Source : Field Maps

Le territoire rural du Seignanx deviendrait-il un espace rural sans lieu ? Un tissu bâti traditionnel noyé dans des formes urbaines banalisantes ?

Les constructions des années 1950 à aujourd'hui se sont implantées au cas par cas. Les projets de maisons individuelles se juxtaposent les unes aux autres le long des axes de circulation dominants. Le mitage des zones agricoles, naturelles ou forestières se fait au profit de **l'urbanisation sous forme de quartier résidentiel pavillonnaire**. Le Seignanx, un territoire alors, recherché pour son calme et sa campagne idéalisée, est parfois défigurée par la juxtaposition de projets individuels. L'urbanisation en milieu rural se retranscrit par un bâti dispersé alors que le bourg, lieu d'échanges, de rencontres, de commerces voire de festivités perd de sa vitalité. L'architecture des constructions contemporaines peine à intégrer les aspects de l'identité architecturale : absence de volets battants, utilisation des toitures de tuiles noires et maisons aux volumes divers. L'architecture pavillonnaire s'est progressivement détachée du bâti traditionnel, renvoyant comme image des quartiers hétérogènes et des campagnes morcelées. Retrouver une harmonie dans les couleurs, les formes, les toits ou encore les clôtures permettrait de fabriquer le paysage de la rue tout en tenant compte des styles architecturaux modernes et contemporains.

Les communes ont chacune réagi différemment à l'**étalement urbain** et la densification selon leurs fonctionnalités et leurs aménités pour les activités humaines. Le changement des terrains à vocation agricole vers des terrains à urbaniser, depuis les années 1950, modifie le paysage du Seignanx. Les lotissements en raquette ont été privilégiés pour Saint-André-de-Seignanx ou Saint-Barthélémy. Ces formes urbaines entraînent un amenuisement de l'identité locale au profit d'une certaine standardisation.

Depuis près d'un demi-siècle, le Seignanx a connu une tendance à la hausse de l'emprise urbaine couplée à un processus croissant de littoralisation, entraînant une conurbation sur le littoral. La consommation de l'espace, l'artificialisation et le mitage des sols agricoles, forestiers ou naturels transforment les paysages. Il est possible d'identifier des "tâches urbaines" s'élargissant autour des axes de communication. L'entrée de villages se fait principalement par des routes avec une vitesse élevée, un axe de passages, certes vifs pour les camions, mais une certaine insécurité pour traverser la route, passer d'un quartier à un autre ne peut s'effectuer qu'en voiture.

c. Une réalité à nuancer : le Seignanx un territoire encore préservé

Après avoir dressé le portrait mélancolique d'un patrimoine banalisé et abandonné, il s'avère important de chercher plus loin afin de saisir au mieux les enjeux du territoire du Seignanx autour de la question du patrimoine.

Le secteur des Barthes est une réalité territoriale amenant de la nuance sur les dires précédents. Les Barthes landaises ne se sont pas construites de la même manière que les Barthes basques. Cette comparaison demande de sortir des clichés du patrimoine vulnérable et des discours navrants pour en déduire les forces du territoire du Seignanx. *L'indice de vulnérabilité patrimonial est-il à nuancer ?*

Ce secteur a une identité commune nommée Charnégou en gascon ou Xarnégou en basque. Territoire bien existant mais peu connu, il est un véritable bassin de vie longeant les berges de l'Adour. Il est un pays de confluence, une interface gasconne et basque rythmée par l'Adour et les fleuves attenants (la Joyeuse ou la Bidouze côté Pays Basque). Les habitants sont nommés les Vascons relatifs au mélange des Basques et des Gascons. Ils ont aménagé les rives, entretenu des liens commerciaux fluviaux par des petits ports. Au XX^e siècle, le commerce est centralisé vers le port de Bayonne, cœur névralgique du commerce fluvial et maritime pour le vin, le chocolat ainsi que les épices ou le poisson du Golfe de Gascogne. Au sein du Pays de Charnégou, le dialecte parlé est le gascon. Le basque et le gascon ont réussi à cohabiter et par cette entente la langue a perduré. Aujourd'hui, le gascon est « en danger » selon l'UNESCO, la Communauté d'agglomération Pays Basque a reconnu cette langue au même titre que le basque.

Les berges landaises sont traversées par les talus, fossés et les esteys. La biodiversité est préservée par des zones Natura 2000, des tourbières et zones humides s'étendant jusque dans les terres. L'anthropisation se manifeste par des habitations ponctuelles datant pour la majorité du XIX^e siècle. Les constructions neuves sont proscrites au sein du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) adopté par les communes du bord de l'Adour le 23 janvier 2009. Les actions à mener pour la préservation du patrimoine sont ponctuelles et liées inéluctablement au paysage et aux esteys fractionnant le territoire. Presque chaque maison, autant des anciennes métairies que des demeures bourgeoises, sont entourées de ces cours d'eau artificiels. Les Barthes du Seignanx, vaste plaine inondable sont d'autant plus préservées par les stratégies politiques. Ce

territoire faiblement urbanisé laisse un sentiment de Barthes endormis depuis l'époque napoléonienne.

Le territoire de Charnégou s'est construit un peu différemment sur les berges basques. Bien que la première ligne des Barthes soit préservée et peu anthropisée, les suivantes, sur les hauteurs des vallons, sont soumises à une certaine tension urbaine. La proximité de Bayonne et du cœur économique côtier engage l'urbanisation croissante. Plusieurs villes ont fait construire de vastes infrastructures en zone inondable, dans les Barthes alors que dans le Seignanx le paysage paraît figé. Il est possible d'évoquer le port de Fret de Mouguerre (64 ; en périphérie bayonnaise) ou l'équipement commercial accueillant IKEA dans une zone marécageuse.

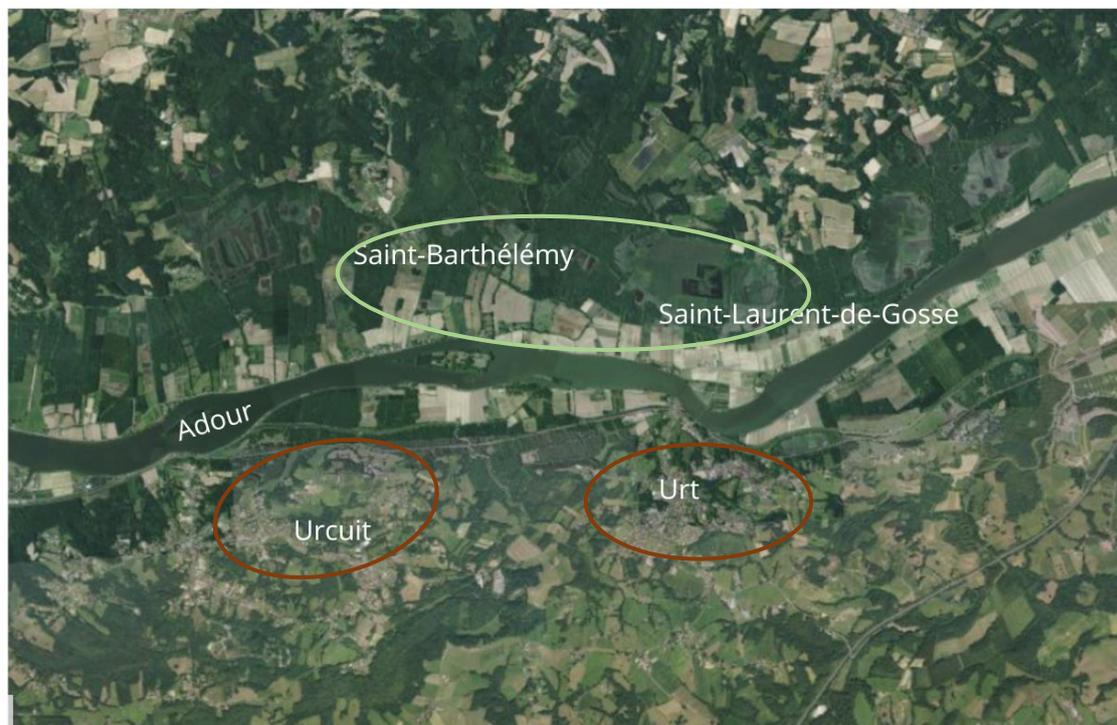
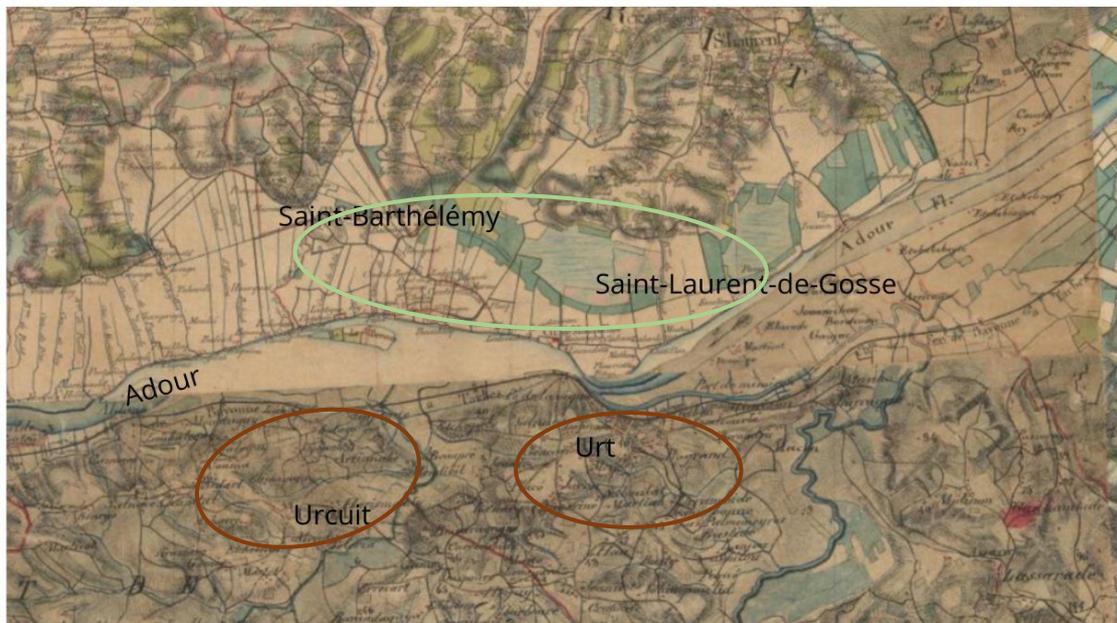
Le Charnégou est réuni par un pont faisant la jonction entre territoire gascon et basque. Inauguré en 1886 et réalisé par la société Eiffel, le pont en fer sur l'Adour donne la possibilité de continuer les échanges économiques et d'accéder à la gare ferroviaire d'Urt (64 ; face à Saint-Laurent-de-Gosse). Avant cette construction, les traversées étaient facilitées par les petites îles occupées sur le fleuve, les bêtes comme les habitants effectuaient cette traversée notamment les jours de marché. Les berges basques ont des populations nettement supérieures à celle du Seignanx. Urt accueille environ 2300 habitants alors que la commune landaise de Saint-Laurent-de-Gosse de l'autre côté du pont en a à peine 600. Le Charnégou est à deux vitesses, deux identités mais forme un territoire unique, un territoire "vascon".

Au sein du Seignanx, l'identité gasconne bien que présente reste à signifier dans les documents d'urbanisme. Comprendre l'appartenance aux terres landaises et au Charnégou complexifie la démarche. Les mêmes questions se posent : à qui appartient le territoire ? Quelle échelle choisir ? L'échelle administrative n'étant pas révélatrice de celle culturelle qui, parfois, se superpose avec d'autres territoires.

Ainsi, ce territoire de Charnégou est enclin au maintien de l'identité locale, culturelle et architecturale du bâti face aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels. Cette maîtrise de l'urbanisation dans les Barthes répond à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette, endiguant le mitage des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le Charnégou reste un territoire à découvrir et arpenter. Des conférenciers locaux s'attachent à comprendre ce mystérieux pays, notamment Guy Laporte dans son ouvrage *Le Pays charnégou, d'hier et d'aujourd'hui* (2016), il

discute des limites floues et imprécises, de la tolérance au sein de ce pays, de la sociologie et géographie passée et contemporaine.

Le Pays du Seignanx relève donc d'une certaine complexité identitaire par l'histoire et les relations, en particulier commerciales, avec le Pays Basque.



- 
Territoire encore préservé, Barthes du Seignanx, Nord de l'Adour
- 
Étalement urbain : processus de périurbanisation autour de Bayonne, Sud de l'Adour

Figure 16 : urbanisation croissante au Sud de l'Adour « tâche urbaine » et préservation au Nord. Carte de l'état-major (1820-1866) et photographie aérienne. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/#/>

PARTIE 2

Le patrimoine rural, pour quelle protection ?



Saint-Laurent-de-Gosse, Epicerie Hôtel Bédère

La protection du patrimoine vise à maintenir, conserver et restaurer les objets. **Protéger** amène vers des notions juridiques et des législations. Il est nécessaire de préciser que sans les lois le patrimoine pourrait être détruit et défiguré, il ne serait pas protégé à juste titre.

Dans sa définition la plus simple, la protection relève du but de “défendre contre toute atteinte” (Le Robert). Elle garantit la sauvegarde par des lois par exemple. Protéger est associé, dans des dictionnaires comme le Larousse, comme permettant de “favoriser le développement d’une activité en apportant son soutien, son aide, en particulier sur un plan financier”. Les individus sont inclus dans ce processus de protection, il n'est pas envisagé d’empêcher les usages. Par la protection du patrimoine, un regard social et inclusif est obtenu. Il ne s’agit pas de protéger les murs mais de **donner la possibilité de faire territoire**, des projets et des transformations d’usage.

Avant de cerner les enjeux, il est possible de s’intéresser aux textes législatifs qui se sont succédés. Françoise Choay dans *l’Allégorie du Patrimoine* évoque un “**arsenal juridique**”, une batterie de lois se superposant et favorisant le **millefeuille patrimonial**. Elle amène aussi le débat entre les « interventionnistes » et les « anti-interventionnistes », entre réhabiliter ou figer. Comment protéger le patrimoine alors que le patrimoine ne fait pas consensus entre les acteurs ?

En réalité, le patrimoine devient une construction sociale ; si une société considère un objet comme patrimonial alors il le devient. Cependant, le patrimoine des uns n’est pas celui des autres. La limite est permanente : *où est le patrimoine et jusqu’où faut-il patrimonialiser ? Existe-t-il des outils, des possibles territorialisations de l’action par le patrimoine ?*

L’identification du patrimoine favorise une meilleure gestion : le dicton **mieux connaître pour mieux gérer** participe au processus pour “faire territoire”, ce que nous tenterons de démontrer dans cette seconde partie.

1) DE LA LOI MALRAUX A LA LOI LCAP, UN TOURNANT DANS LA PRISE EN COMPTE JURIDIQUE DE LA QUESTION PATRIMONIALE

Il est nécessaire de comprendre le *processus de patrimonialisation* afin d'en saisir les tenants et les aboutissants pour la protection.

Le sociologue Emmanuel Amougou déplace lui aussi le regard de l'objet à l'acte :

La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux (ou acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique.¹¹(AMOUGOU, 2004, p. 25)

La protection du patrimoine commence par l'appropriation qu'en font les citoyens : le reconnaître, l'identifier afin de mieux le léguer aux générations futures. Le processus de patrimonialisation désigne la fabrication du patrimoine. Dans un premier temps, cela se traduit par la conservation des Monuments Historiques.

Afin de protéger les patrimoines, des législations se succèdent et se chevauchent. L'objectif n'est pas ici de reprendre tous les textes depuis deux siècles, mais de comprendre lesquels sont présents sur le territoire du Seignanx, comment ils se matérialisent et quelles en sont les conséquences ?

Les **MH, AVAP, ZPPAUP, SPR ou LCAP** sont des législations existantes depuis 1790 jusqu'à 2016. En 1830, la première commission sur les monuments historiques est établie. Elle sera menée par Ludovic Vitet puis Prosper Mérimée ; dont le nom a été repris pour la création de la base de données étatique des monuments à conserver. Quelques années plus tard, le 30 mars 1887 est définie la première loi sur la protection des **Monuments Historiques** par l'État. Le

¹¹ Emmanuel AMOUGOU, *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.25.

ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts peut classer les bâtiments publics ou privés présentant un intérêt historique ou artistique. Le terme monument est issu du latin « monere » se traduisant par “avertir”, “rappeler”. Un lieu devient monument historique s'il est considéré comme le témoin matériel d'une culture passée. Cette catégorisation permet de marquer le souvenir et la mémoire pour les générations futures. Le patrimoine dit traditionnel regroupant les églises et châteaux, les œuvres d'art ou le mobilier sont les premières cibles des Monuments Historiques. S'ajoutent au fil des années les patrimoines industriels, scientifiques et techniques, qui ne feront pas l'objet de notre étude. Les servitudes des sites Monuments Historiques correspondent à une protection au titre des abords autour du site éligible. Par la loi LCAP de 2016, les anciens règlements ont été abrogés, opérant à de nouvelles servitudes d'utilité publique. Ce périmètre de protection est inscrit dans l'article L.621-30 du Code du Patrimoine, premier alinéa : *« Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.*

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. »

Ainsi, l'Architecte des Bâtiments de France est sollicité afin de prononcer son avis sur les projets pouvant venir entraver le bien en état (réhabilitation, aménagement extérieur, clôture) au sein des périmètres de protection. L'importance de cet avis révèle une nécessité pour préserver les abords du monument et ne pas nuire à sa mise en valeur. Les Monuments Historiques se divisent en deux catégories : le site classé est notamment réservé aux biens les plus remarquables alors que le site inscrit s'applique pour un objet moins sensible ou plus humanisé. La Communauté de communes du Seignanx présente des sites classés ou inscrits aux Monuments Historiques. Leur répartition sur le territoire peut être qualifiée de diffuse.

	<i>Sites inscrits</i>	<i>Date d'inscription au titre des MH</i>	<i>Commune</i>
1	Eglise paroissiale Saint-Etienne <i>XIIe, XIII, XIVe siècle</i>	2008	Biarrotte
2	Château Montpellier-sur-Adour <i>XVIIIe siècle</i>	1991	Saint-Laurent-de-Gosse
3	Château Saint-Martin <i>XVIe, XVIIe, XIXe siècle</i>	1994	Saint-Martin-de-Seignanx
4	Villa Saint-Jean <i>XXe siècle</i>	2007	Saint-Martin-de-Seignanx
5	Eglise Notre-Dame des Forges <i>1895</i>	2001	Tarnos

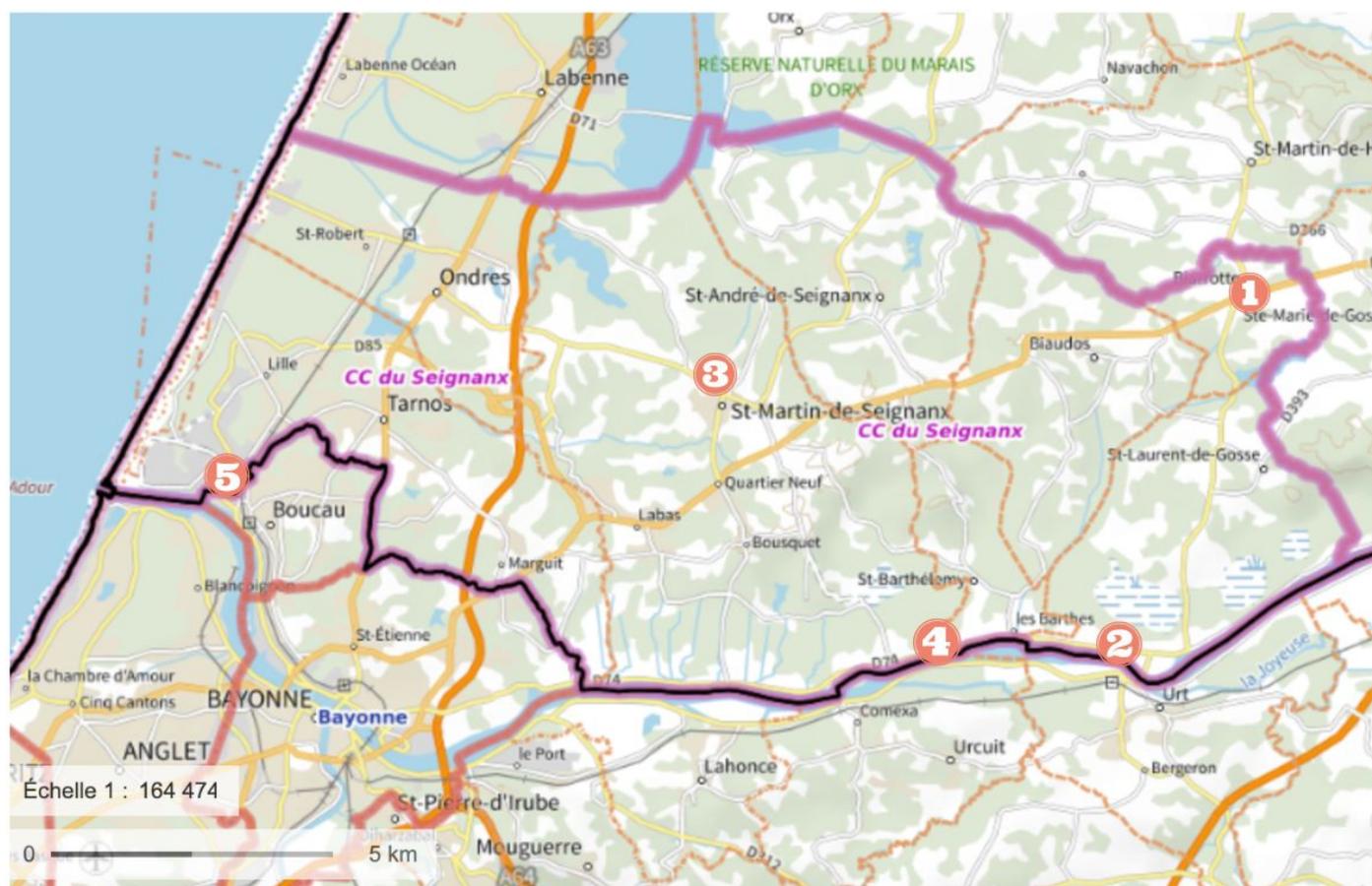


Figure 18 : tableau des Monuments historiques et carte de localisation associée.
Source fond de carte : <https://www.geoportail.gouv.fr/#/>

La loi Malraux, du 4 août 1962, peaufine les textes de lois sur la protection des patrimoines historiques. Elle a permis la création de **secteurs sauvegardés** “qui représentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d’un ensemble d’immeubles”. Insufflant un nouveau regard sur le patrimoine et des procédures d’urbanisme spécifiques afin d’intégrer au mieux l’ancien dans les villes en développement. Ainsi, en fonction des contextes, il est nécessaire de confronter et d’allier les patrimoines locaux aux enjeux du développement territorial rural.

Les **zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager**, sont connues sous l’acronyme de ZPPAUP ; la notion de paysage a été ajoutée plus tard. Elles ont été instaurées par les lois Defferre sur la décentralisation du 7 janvier 1983. La répartition des compétences entre commune, département et région a permis de se saisir du patrimoine. Les ZPPAUP “peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d’ordre esthétique ou historique.” (article L.642-1 du Code du patrimoine). Les AVAP (**Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine**) ont été substituées aux ZPPAUP par le décret du 19 décembre 2011. Ces deux zonages, ayant changé de ZPPAUP à l’AVAP, ont été automatiquement changés au profit de l’acronyme SPR (Site Patrimonial Remarquable) par la **loi LCAP relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine** du 7 juillet 2016.

Un **site patrimonial remarquable (SPR)** est, d’après l’article L.631-1 du Code du patrimoine : « *Les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.* »

Le site patrimonial remarquable recense alors :

- *Des immeubles ou parties d’immeubles à conserver*
- *Des immeubles ou parties d’immeubles de référence pour la réhabilitation*
- *Des immeubles ou parties d’immeubles d’aspect architectural préjudiciable (modification, écrêtement, suppression)*
- *Des séquences architecturales intéressantes pour leur homogénéité ou leur enchaînement*
- *Des séquences à modifier*
- *Des espaces libres à conserver*
- *Des plantations à préserver*

Dans le Seignanx existe un SPR, il s'agit de la Cité des Forges en zone urbaine à Tarnos. La Cité des Forges relève d'une véritable vie culturelle et quotidienne avec la création d'une école dirigée par les Sœurs de la Sagesse en 1884, une coopérative et des magasins s'y agrègent vers 1890. Cette conception de la Cité des Forges s'insère dans un ordre social, à l'image du mouvement urbanistique du paternalisme.

La législation de Site Patrimonial Remarquable ne comprend pas le patrimoine rural du Seignanx. Il n'a pas été éligible au SPR et la prise en compte des objets patrimoniaux ruraux ne s'est faite que tardivement. En 1942, des inspecteurs des sites réalisent des relevés architecturaux et typologiques des bâtiments ruraux, jusque-là exclus du champ de la protection. La loi LCAP tente tout de même de classer au même titre *“les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur”* (définition des patrimoines aptes à être SPR au titre de l'article L.631-1 du Code du Patrimoine). La loi LCAP prend en compte la ruralité, alors espace dépourvu de toute considération patrimoniale.

Dès lors, le patrimoine bâti rural du Seignanx, de faible densité de bâtis ne relèverait-il pas de la notion de paysage ?

Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social ; il est une ressource économique reconnue, constitutif du patrimoine commun de la nation. Selon Roger Brunet, géographe, en 1997, « Le paysage est signature des sociétés, et comme tel peut être très révélateur. Il est tissé de signes qu'un bon entraînement permet de décrypter ». Ce paysage n'est pas réservé aux géographes, urbanistes ou aux chercheurs intéressés par le paysage. Augustin Berque, géographe, explique en 1993 que « Le paysage n'est pas que la surface des choses ; il est au contraire essentiel à l'existence même de la société, car à travers le sens des choses, il motive les êtres humains à habiter ensemble ».

Paysage et patrimoine, patrimoine et paysage ne sont pas des thèmes à séparer. En effet, dans l'acronyme ZPPAUP (le dernier P. fait référence au paysage, loi du 7 janvier 1983 étendue à la mise en valeur du patrimoine paysager le 8 janvier 1993), la définition même donnée dans la loi LCAP annexe l'approche du paysage. Lire ces espaces ruraux dans leur globalité en y intégrant les pratiques rurales, les perspectives et points de vue font partie du patrimoine qui le constitue.

Les Barthes de l'Adour du Seignanx ne seraient-elles pas un patrimoine paysager autant bâti que naturel ? Ces questions peuvent se poser : quelles législations choisir et pour quel patrimoine ?

L'exemple des Barthes illustre ces questions. Les esteys cheminant depuis le plateau du Seignanx jusque dans l'Adour, les arbres remarquables ainsi que les fermes typiques barthaises ou les demeures bourgeoises fonctionnent ensemble. Ces éléments font système autant au niveau paysager que culturel et historique. Seul le château de Montpellier-sur-Adour est protégé au titre des Monuments Historiques, toutes les autres habitations ne sont pas protégées, aucune législation ne les encadre spécifiquement. Le réseau hydrographique et la biodiversité sont soumis à la législation Natura 2000. Ainsi, le patrimoine bâti et le patrimoine naturel sont séparés et distingués par des juridictions différentes.

Il s'agirait de trouver des outils techniques adaptés à la spécificité de l'espace rural. Resserrer son regard vers des échelles plus grandes, voire micro-local permettrait de saisir les identités culturelles locales. Une démarche d'étude patrimoniale et paysagère détaillée donnerait au patrimoine une nouvelle envergure et une légitimité à s'imbriquer au sein de l'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme.

2) L'INVENTAIRE : INVESTIGATION DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

Trouver la législation adéquate, comprendre que tous les bâtis anciens ne sont pas automatiquement du patrimoine, analyser froidement les données, prendre du recul et de la distance... Des sujets nombreux, des questions foisonnantes autour des patrimoines mais comment les analyser et les comprendre afin de mieux les intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification des territoires ?

Au cours des deux derniers siècles, la protection patrimoniale s'est particulièrement préoccupée de la culture savante, noble, majeure au détriment de celle plus populaire.

La réalisation d'inventaire serait-elle une solution pérenne d'identification et de reconnaissance des biens à protéger ? Comment réaliser un inventaire au sein de l'espace rural ?

a. La genèse de l'inventaire : un inventaire mais pour quoi faire ?

Dès 1810, la première tentative de répertorier les monuments de la nation a éclos. Alexandre de Laborde, alors ministre de l'Intérieur, délègue cette mission aux préfets. **L'inventaire est qualifié d'aventure**, une véritable quête d'objets patrimoniaux à travers le territoire national.

Il faudra, cependant, attendre la promulgation de la **loi dite Malraux du 4 août 1962** qui initie la véritable inscription du travail d'inventaire général du Patrimoine. Isac Chiva, anthropologue et directeur d'études à l'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales à Paris, constate que dès les années 1990, divers corps de recherches (géographes, ethnologues, architectes, historiens ou sociologues) ont « abondamment étudié l'architecture rurale, en France comme dans d'autres pays européens, les rapports de cette architecture avec l'espace, ses formes et ses fonctions, les dimensions sociale, économique, technique et symbolique qui s'y donnent à lire » (CHIVA, cité par POULOT in *Vous avez dit Patrimoine rural*, 2015, p. 5). L'Inventaire générale du patrimoine a permis d'élargir les observations en étendant le champ du patrimoine vers les patrimoines. L'architecture d'exception fait place aux patrimoines ruraux. Reconnaître les ruralités dans leur ensemble est un véritable tournant. Elles bénéficieront, au même titre que les centres urbains, de recherches, hypothèses et archives documentées.

La **loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004** promulgue l'article 95 en mettant en avant le patrimoine. Au premier alinéa, il est explicité que l'Inventaire général du patrimoine culturel *“recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique.”*. Le Conseil d'État par la promulgation de décrets fixe des modalités de contrôles sur les objets de l'inventaire du patrimoine culturel. L'État a décentralisé cette compétence aux régions pouvant agir plus finement dans le territoire. Seuls des individus ayant un cadre d'emplois de fonctionnaires sont en mesure d'exercer cette mission spécifique, au titre de l'article 95, alinéa 4 : *“IV. - Les services chargés des opérations d'inventaire du patrimoine culturel sont placés sous l'autorité d'un membre de l'un des corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires ayant vocation à exercer des missions à caractère scientifique liées au patrimoine culturel, ou titulaire d'un diplôme figurant sur une liste définie par décret en Conseil d'État.”*

La décentralisation de l'Inventaire, en 2004, accentue la complexification de la situation en attribuant la compétence patrimoine aux régions. L'échelle régionale s'est saisie du patrimoine en le mêlant à d'autres secteurs d'activités : culture, tourisme, aménagement du territoire et développement économique. La *“chaîne patrimoine”*¹², explicité par Eric Cron (Chef de service régional de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel à Bordeaux), se structure en cinq étapes : **désigner, classifier, conserver, restaurer, publiciser**. A travers cette chaîne, l'Inventaire général est confronté à deux tendances afin d'inclure le patrimoine aux politiques publiques. La première vise une politique culturelle, ayant pour ambition de favoriser la transmission, la connaissance et la bonne conservation à des fins de médiations culturelles. La seconde proposition est de se saisir de l'Inventaire comme un outil d'aménagement du territoire. Elle a comme objectif d'insuffler la dimension patrimoniale dans les projets de territoire.

Suite à ce point sur les juridictions qui ont accompagné la démarche de l'Inventaire, il est essentiel de comprendre la démarche en profondeur. Les recherches pour l'Inventaire générale débutent par une analyse des archives, des cartes anciennes ainsi que des expérimentations directement sur le terrain. L'investigation embrasse de nombreux objets créés par les humains : urbanisme et architecture, mobilier, biens publics ou privés. La datation des patrimoines pouvant entrer dans

¹² CRON E., *“L'inventaire général du patrimoine culturel : et la mise en oeuvre de politiques de valorisation du patrimoine : l'effet décentralisation”*, L'Observatoire, n°45, 2014, p. 21-26.

l'Inventaire oscille entre le V^e siècle jusqu'à trente ans avant le début de l'enquête. Des biens moyenâgeux autant que des plus contemporains intègrent donc l'Inventaire. La recherche, le partage des connaissances, de la méthode de travail et des réflexions sont les bases du travail de l'Inventaire. Il sert ainsi d'appui méthodologique aux collectivités territoriales qui cherchent à valoriser la thématique du patrimoine culturel. Ainsi, la Région se veut cheffe de file en alliant connaissances et aide aux projets de valorisation du patrimoine. En sommes, l'Inventaire général, accompagné des dimensions culturelles, économiques et de valorisation sous-jacente, se traduit par une connaissance fine des patrimoines, une expertise et un diagnostic patrimonial. Il propose, suggère et donne des avis sur les politiques patrimoniales et les axes de développement.

Isac Chiva, dans le Rapport sur le patrimoine culturel rural de 1994, suggère une valorisation de l'Inventaire en l'intégrant aux enjeux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il aide au niveau régional à protéger, gérer et aménager bien qu'il soit noyé dans les dimensions transversales entre la culture, l'éducation, le tourisme ou l'économie. Par l'appréciation des patrimoines par les collectivités, il sera possible d'explorer des ambiances urbaines, des interactions entre bâtis et végétaux afin de mettre en valeur ces objets.

Le Seignanx a bénéficié, au même titre que les autres territoires, de l'Inventaire général. Il s'inscrit dans une identité architecturale et paysagère marquée par le cordon dunaire, la forêt, l'alternance des coteaux et vallons ponctués de villages authentiques et pittoresques, où les Barthes se déroulent. Son patrimoine est à la croisée de l'identité basque et landaise où se côtoient maisons bourgeoises, fermes, châteaux ou encore cités ouvrières. L'Inventaire général de la région Nouvelle-Aquitaine a trouvé nécessaire d'affirmer le patrimoine culturel local du Sud des Landes. Ce territoire, en pleine mutation, accumule des tensions par l'essor démographique et le développement urbain sans précédent. L'étude patrimoniale a été menée sur deux cantons, celui de Saint-Vincent-de-Tyrosse et de Saint-Martin-de-Seignanx, au total 19 communes analysées entre 2004 et 2007. Les données récoltées sont consultables sur la base Mérimée donnant une première approche des mobiliers, églises, châteaux ou maisons à protéger.

Couvrir le territoire régional de ces études, travail fastidieux, peut se révéler non exhaustif. Les éléments ne sont pas choisis au hasard mais pour leur importance architecturale et historique. Il est alors un outil capital dans la reconnaissance du patrimoine rural, lui conférant une envergure nouvelle. Cependant, il reste des bâtis ni protégés, ni associés aux politiques patrimoniales et paysagères. *Composer avec l'ensemble des sujets patrimoniaux ne permettrait-il pas une approche en dentelle du territoire ?*

b. L.151-19 : un outil pour le patrimoine non inventorié

L'**article L.151-19 du Code de l'urbanisme** est un article assimilable par les collectivités locales pour se saisir de la question patrimoniale. L'investigation réalisée au sein de la Communauté de communes du Seignanx permettra de rendre tangibles les propos soutenus.

Conformément à l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme « *Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.* ».

Ainsi, par l'intégration de cet article, il est possible d'élaborer une méthodologie afin de révéler plus en profondeur l'identité du Seignanx. Ce type d'inventaire ne doit pas être confondu avec l'Inventaire général réalisé par la Région, vu précédemment. L'Inventaire général est un outil pour donner appui aux travaux de recherches internes des communautés. L'article L.151-19 permet de combler les vides d'une politique patrimoniale en ***intégrant des éléments non protégés***.

Ainsi, le cadre juridique et réglementaire a permis d'inventorier ***le patrimoine non identifié*** différent des Monuments Historiques et du Site Patrimonial Remarquable. L'objectif est de préserver et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et architectural. Il s'agit de lister de manière exhaustive le patrimoine vernaculaire, rural, lié à la vie publique ainsi que l'habitat urbain, les maisons de bourg ou les châteaux et maisons de maître.

L'inventaire du Seignanx a été complété par des cartographies et des fiches descriptives permettant d'inscrire le patrimoine dans le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au sein du chapitre suivant : *“Le socle patrimonial : protection, mise en valeur et requalification du patrimoine culturel, historique et architectural : l'identité du Seignanx”*. Ainsi, lors de la réalisation de travaux de réhabilitation, d'extension ou autres, un regard attentif sera donné afin de protéger au mieux ces bâtis symboliques.

La Communauté de communes du Seignanx s'appuie sur divers partenaires. Une certaine méthodologie est déployée avec le CAUE des Landes et les huit communes du Seignanx. La première étape consiste à réaliser des recherches bibliographiques, à s'appuyer sur les études

menées par le CAUE, les PLUs communaux ainsi que des analyses cartographiques (base Mérimée identifiant et datant le bâti, carte de Cassini, cadastre napoléonien, carte de l'état-major). Dans un second temps, l'inventaire de terrain s'effectue afin de cerner au plus proche du territoire les enjeux perçus et d'analyser la réalité territoriale, certains biens ayant pu subir des réhabilitations hasardeuses, des destructions, des périodes d'abandon ou de détériorations.

Dès lors, un ensemble de critères a permis de définir le caractère patrimonial pour chaque élément recensé. Le bien patrimonial doit correspondre à, au moins, l'un d'entre eux :

- *Posséder une qualité ou singularité architecturale ou paysagère*
- *Posséder une valeur historique ou culturelle*
- *Posséder un caractère unique au vu de la rareté de l'objet*
- *Illustrer l'identité et l'histoire locale*
- *Révéler un attachement particulier de la population*

Néanmoins, un objet n'est pas choisi s'il révèle une perte d'authenticité ou de lisibilité (état d'abandon, dégradation avancée). Ces critères de sélection ont permis de **classer, trier et répertorier** les biens.

L'identification du patrimoine, au titre de la L.151-19, révèle des opportunités afin de viser une homogénéité entre les constructions anciennes et contemporaines. Des recommandations seront à prendre en considération quel que soit le bâti ou le projet de réhabilitation, extension ou rénovation. Il est donc nécessaire de se préoccuper de ce patrimoine riche et de qualité, modeste et hétérogène mais cachant dans leurs pierres les secrets du passé. Inscrire, ces objets, comme éléments remarquables dans le PLU(i) est une manière de les valoriser et de les préserver pour qu'ils subsistent dans le temps avec leurs caractéristiques d'origine.



Figure 19 : maison Chalue, retenue au titre du L151-19, Saint-Barthélémy

Afin d'**endiguer la standardisation et la vulnérabilité des campagnes** face à la pression foncière, le PLUi du Seignanx a déployé l'inventaire sur tout son territoire. Retrouver l'homogénéité, se réapproprier les détails patrimoniaux et s'en inspirer pour les nouvelles constructions (les couleurs, les volets, les tuiles, les murets et clôtures) sont des ambitions que le territoire souhaite mener de front. L'objectif n'étant pas de recopier l'ancien mais de se servir des attributs singuliers pour réaffirmer la culture locale : ***l'identité gasconne et rurale***.

En outre, les besoins et enjeux identifiés pour le patrimoine sur ce territoire sont les suivants (extrait du projet de rapport de présentation du PLUi du Seignanx) :

- *Le maintien de l'identité locale, culturelle et architecturale du bâti face aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels*
- *La recherche d'un développement harmonieux entre l'ancien et le nouveau en endiguant la banalisation du paysage, en s'employant à préserver l'identité des bourgs, la qualité des extensions urbaines et le cadre de vie de qualité.*
- *La préservation des fermes et des maisons de bourg du fait de l'attachement des élus et habitants à l'identité locale.*
- *La perte de la culture de l'entretien des maisons traditionnelles passant par la végétation locale au profit de l'imperméabilisation et d'essences végétales banalisées semblables dans toute la France.*

Ainsi, ***l'inventaire du patrimoine local de la Communauté de communes*** révèle une grande diversité d'objets : fermes, maisons de bourg ou de maîtres, châteaux, écoles, mairies, presbytères, croix de chemin... Recenser les patrimoines est une étape cruciale. Elle permet d'arpenter le territoire et de géolocaliser les biens. Travailler à l'échelle de la collectivité permet de décentrer le regard communal afin d'accéder à l'échelle intercommunale. Ainsi, il sera plus aisé de trouver des caractéristiques dominantes faisant consensus entre les communes ou d'accentuer certaines particularités pour d'autres.

L'article L.151-19 propose d'identifier le patrimoine et le paysage, de ce fait, il est stipulé "le règlement peut". Il offre donc la possibilité de protéger certains éléments repérés. La collectivité faisant la démarche est libre de prescrire des réglementations, ou non, vis-à-vis des objets patrimoniaux. Avoir réalisé ce répertoire est un point de départ ; le laisser tel quel, à savoir, à l'état de diagnostic sans valeur ajoutée pourrait desservir la démarche engagée. Trouver les outils pour le valoriser, l'inclure dans les projets de territoire, les ambitions futures, le développement territorial rural demande de repenser les documents d'urbanisme et de planification. Une interrogation à laquelle le PLU patrimonial tente de répondre.

3) VERS DES DOCUMENTS D'URBANISME PATRIMONIAUX ?

Les documents d'urbanisme ont subi de nombreux bouleversements au fil des lois et des décrets. Au sein de ces documents, sont fixées des règles autour de l'aménagement du territoire en respectant le développement harmonieux entre l'urbain et le rural (si la distinction peut être encore utilisée). Les POS, Plans d'Occupation des Sols, ont été remplacés par les PLU, Plan Local d'Urbanisme, en 2000 dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain. Les POS deviennent caduques après l'approbation de la loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, du 24 mars 2014. Cette dernière loi favorise la réalisation de PLU intercommunaux, connus sous l'acronyme PLUi. Les communautés de communes ou d'agglomérations peuvent alors débiter l'élaboration de PLUi par le transfert des compétences automatiques en matière de documents d'urbanisme aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Le Seignanx, composé de huit communes, a donc profité de la loi ALUR pour commencer dès 2014 son PLUi. Les dissonances politiques ont néanmoins freiné sa mise en place et le PLUi n'est resté qu'au stade partiel du diagnostic. Une seconde tentative a été engagée en 2019 sans donner suite. Deux ans plus tard, en 2021, un nouvel essai est insufflé. Ainsi, clamer que les documents d'urbanisme sont de simples coups de crayon gribouillés entre deux zonages sur une carte demeure un jugement hâtif. Rassembler les divers acteurs, praticiens, habitants et politiques et tenter de trouver des compromis est, déjà, un véritable enjeu dans ce territoire.

Entamer une démarche de PLU(i) demande réflexion, attention et connaissance d'une multitude de données. En effet, il joue autant sur les déplacements et mobilités, la mixité sociale, l'habitat ou encore la préservation des espaces ruraux et agricoles, de la biodiversité et du patrimoine. En somme, un document complet, lourd et complexe à manier et animer.

De cette façon, comment mettre au cœur des documents d'urbanisme la question patrimoniale. Le patrimoine peut, en effet, paraître, au premier abord désuet de sens pour le développement des territoires. *Dès lors, comment inscrire le patrimoine dans les documents d'urbanisme tout en le protégeant ?*

a. Le patrimoine mis en perspective dans le PLU(i) : la démarche à suivre

Du PLU(i) au PLU(i) patrimonial ? Voici la question posée par l'agence nationale de la recherche (ANR) lors de son programme de recherche, entre 2015 et 2019, sur le PLU patrimonial. Communément appelé **PLUPAT**, l'équipe de recherches pluridisciplinaires : urbanistes, géographes, juristes, architectes, sociologues se sont réunis pendant quatre ans pour proposer son analyse.

Dès lors, tout projet d'aménagement se heurte au droit de l'urbanisme pouvant se résumer à : "on ne peut pas faire ce que l'on veut où l'on veut". Ce droit sert à encadrer l'évolution des territoires et donner des ambitions stratégiques. Le PLU(i), lui, émane d'un projet politique et apporte une approche systémique du territoire. La dénomination de PLU(i) patrimonial émerge dans les années 2000 mais demeure aujourd'hui un "**OJNI**", **un objet juridique non identifié** ; il existe sans véritable statut juridique. En revanche, il est un outil utile pour la prise en compte du patrimoine dans une logique prospective.

En résumé, s'engager dans un PLUPAT reviendrait-il à choisir de se spécialiser autour de la question patrimoniale ?

Les principales raisons mises en avant dans les PLUPAT sont le besoin de protéger le patrimoine à vocation touristique, pour maintenir un cadre de vie attractif pour les habitants actuels et de demain ainsi que préserver et affirmer l'identité locale. Le PLUPAT a comme ambition d'assurer l'équilibre entre centres ruraux et centres urbains, les sites, milieux et paysages naturels, la sauvegarde des patrimoines bâtis remarquables, la qualité architecturale et paysagère.

La thématique patrimoniale est à mentionner obligatoirement dans le PLU(i), au titre de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme explicitant que « *Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants [...] de sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel* ». Ainsi, le patrimoine serait susceptible de servir de base au projet territorial en intégrant une dimension culturelle. Le PLU(i) a donc une responsabilité patrimoniale ainsi qu'une marge d'intervention pour agir en ce sens.

Le patrimoine est ainsi un **élément de diagnostic**, à savoir l'état initial du territoire ou "connaître pour agir" en identifiant les patrimoines ; un **élément de projet** "intégrer l'existant dans le projet de territoire", s'inspirer du passé pour relancer le temps et fabriquer le territoire de demain ; un **élément à gérer** grâce à des actions de protection. Par ces éléments, le PLUPAT est un instrument de la gestion des paysages, des hauteurs, de la volumétrie, des ambiances des rues, des interactions entre le bâti et le végétal.

Intégrer le patrimoine au PLU(i), oui, mais quel patrimoine ? Cette question suppose de comprendre que tout ce qui est ancien n'est pas automatiquement "patrimoine". En effet, pour entrer au sein d'un inventaire ou d'un projet de territoire, il semble indispensable d'établir une sélection patrimoniale au regard des enjeux du territoire : inclure le geste architectural nouveau, le confronter au tourisme, le mettre en abîme par rapport aux lieux où les projets foisonnent, le structurer face aux risques (PPRI, risques sismiques, aléas naturels...). Prendre de la distance et regarder autour du bâti en question permettent de faire le tri. Faire ces choix, c'est aussi réinterroger la stratégie locale car inscrire une zone ou un bâti comme étant du patrimoine est déjà un engagement dans la planification territoriale.

Le règlement écrit du PLU(i) donne divers niveaux d'intensité pour l'intégration du patrimoine. Ce sont les élus locaux et communautaires qui ajustent le curseur patrimonial. D'après l'équipe de recherches du PLUPAT, trois possibilités peuvent être érigées de la moins intégratrice à la plus ambitieuse.

- *Le PLU(i) peut avoir une "coloration patrimoniale". Cela se traduit par la conservation d'une zone à caractériser selon le respect du bâti ancien, son volume ou son architecture.*
- *La seconde possibilité, pouvant se superposer à la première, fait usage de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Il identifie et localise les éléments à caractères remarquables. Malgré ce recensement, aucune prescription particulière n'est obligatoire, ce qui pose question de l'utilité réelle de la démarche restant au stade d'un inventaire localisé.*
- *La dernière possibilité, la plus intégratrice du patrimoine, et aussi majoritairement choisie par les collectivités, est d'associer des prescriptions aux biens identifiés dans le PLU(i) à des fins de conservation, préservation ou restauration. Des règles générales ou précises permettent de sauvegarder les façades extérieures ou de protéger le bien de toute démolition. L'avis d'un architecte conseil ou de l'architecte des bâtiments de France ne sont pas recueillis, laissant le libre jugement aux instructeurs.*

Ces règlements écrits, couplés aux règlements graphiques, affinent les définitions du territoire. Le règlement graphique délimite des secteurs où la démolition, de tout ou partie du bâti, est interdite, mais il définit aussi l'emprise, l'implantation, le volume des constructions ou encore la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale ainsi que l'évolution des formes urbaines et des continuités visuelles (alignement sur la voirie, abords des constructions, insertion des constructions dans le milieu environnant, façades, clôtures). Pour cela, il est fondamental que la règle édictée soit claire, précise et concise, pédagogique et comprise par tous.

Le zonage des PLUPAT à consonance rurale est-il à la bonne échelle ? Le patrimoine des espaces ruraux semble plus épars sur le territoire, ainsi il ne peut justifier d'un zonage patrimonial car il pourrait être trop généraliste ou imprécis. La commune de Biarrotte, par exemple, ne présente pas de centralité de bourg patrimonial mais un bâti dispersé avec, notamment, deux châteaux et une église classée Monument Historique. Le zonage ne peut y répondre mais une attention individuelle et ponctuelle peut être apportée dans un premier temps.

Mettre en exergue le patrimoine dans son document d'urbanisme, c'est aussi **privilégier les changements de destination** : accepter qu'une grange devienne des logements par exemple, qu'un ancien bureau de poste soit transformé en café associatif. Cette logique demande rigueur au vu de l'élaboration du PLU(i) car tous les zonages ne peuvent pas être compatibles avec cette demande, certains donnant la limite d'un logement par bâti alors qu'il serait possible d'en créer plusieurs. Cette question de la réutilisation de l'existant en lui conférant une possibilité d'habitat, donc de faire (re)vivre le patrimoine est une opportunité. Elle répondrait aux enjeux actuels de limite de consommation foncière notamment. Le PLUPAT alors intégrateur de ces changements de destinations serait en mesure de donner un nouvel entrain aux patrimoines. Le territoire du Seignanx se saisit de cet enjeu notamment à travers l'inventaire. Les bâtis n'ayant plus vocation agricole ont été identifiés afin de les faire ressortir lors du travail de zonage du règlement graphique et des règles écrites. Ainsi, des granges ou des fermes pourraient dans quelques années accueillir des logements en accession sociale à la propriété ou des activités économiques, de loisirs permettant de dynamiser la vie des villages.

Les PLU(i) cherchent à préserver l'identité et le patrimoine devenant le support physique de l'action territoriale : du patrimoine vers le cadre de vie. Le PLUPAT devient un outil intégrateur du patrimoine, essayant donc d'ajuster l'ancien au développement territorial actuel. Dès lors, le patrimoine sert d'aménités et d'attractivité pour les territoires.

Le PLU(i) peut être complété par des **O.A.P. (Orientations d'Aménagement et de Programmation)**. En effet, elles servent de base aux projets portés par le PLU grâce aux localisations et thématiques choisies. Une OAP se définit, selon l'article L.151-7 du Code de l'urbanisme comme :

"1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ; [...]

4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;"

L'OAP définit une zone sur laquelle les décideurs veulent mettre le territoire en action. Pour cela, certaines OAP sont thématiques ; elles affirment des éléments patrimoniaux ou paysagers constitutifs de l'identité communautaire. Elles favorisent l'organisation de projets d'habitat, touristique, d'affirmation de la centralité et peuvent encourager les mobilités douces améliorant la qualité de vie et invitant à la balade.

Dans le Seignanx, les OAP actuelles des communes rurales de Saint-Laurent-de-Gosse, Biaudos et Saint-Barthélémy reposent essentiellement sur l'aménagement du bourg, son identification et ses extensions. Saint-André-de-Seignanx a fait preuve d'une nouvelle réflexion prenant la ferme historique d'un des quartiers comme élément de référence du lotissement éponyme "Le Preuilh". La maîtrise d'œuvre a souhaité préserver un cône de vue en direction de l'église et empêcher la démolition de cette ferme. Les OAP des communes rurales affirment peu à peu l'identité patrimoniale et paysagère.

L'élaboration du PLU(i) peut amener à réfléchir aux nouvelles perspectives des patrimoines. La mémoire villageoise peut-elle servir de justification aux limites proposées à un projet d'OAP, faisant appel aux caractéristiques paysagères, patrimoniales et aux usages passés ? Les OAP patrimoniales peuvent-elles introduire une requalification des éléments repérés au sein des inventaires ? Dans le cadre du PLU(i) est-il possible de penser des OAP par grand paysage : coteaux, bourg et Barthes ? Nommer une "OAP des Barthes" pour engager une dynamique de protection et qualifier ce paysage d'exception est-elle une solution envisageable ? Autant de questions dont les réponses seront, peut-être, expérimentées, décortiquées afin de viser un urbanisme résilient et patrimonial dans une logique intercommunale.

b. Une acceptabilité complexe : le patrimoine sujet sensible

Le patrimoine, et son intégration dans les documents d'urbanisme et de planification, est un sujet d'intensité variable. Le Code de l'urbanisme demande obligatoirement une référence au patrimoine même si la manière dont il est pris en compte est inégale.

Tantôt sujet sensible et subjectif, acceptation politique complexe et manque d'ingénierie : pourquoi le patrimoine ne peut pas faire consensus dans les documents d'urbanisme ?

Nous ne pouvons cesser de répéter que le patrimoine est une construction sociale. Si un groupe d'individus déclare qu'un objet est patrimonial alors il le devient. Néanmoins, le patrimoine des uns n'est pas celui des autres et la sélection patrimoniale n'est pas neutre. Suivant si l'acteur est un habitant, un élu, un praticien des services patrimoines et inventaires, l'objet sera retenu selon divers critères : historique, culturel, attachement, axe de développement urbain... Il est donc indispensable de prendre du recul quant à l'analyse des objets patrimoniaux à inclure dans les documents d'urbanisme.

Le PLU(i) est un outil d'urbanisme généraliste de planification territoriale devant répondre à des documents supérieurs hiérarchiquement (SRADDET, SCoT). Il n'est donc ni indépendant ni libre de tout choix politique et il doit être compatible avec les autres documents. De plus, pour assurer un développement équilibré et harmonieux, le PLU(i) supporte de nombreuses thématiques liées les unes aux autres. C'est dans ce contexte que s'exprime la dualité entre urbanisme et patrimoine qui se perpétue : la confrontation entre les spécialistes du patrimoine et les promoteurs, entre protection et développement. Une clé de lecture du territoire à laquelle apporter une réponse concrète n'est pas aisée. Le PLU(i) agite les débats entre les acteurs locaux : protection du patrimoine, développement économique, densification, intervention sur les quartiers anciens dégradés, amélioration de la qualité énergétique des logements. Des rapports de force peuvent s'installer entre les services communaux ou intercommunaux, entre les élus communautaires. Il n'est pas possible de généraliser le problème, car les enjeux patrimoniaux et de densification sont complexes à saisir et sont dépendant du territoire en question. Assurer une logique de cas par cas pourrait répondre de manière territorialisée aux problèmes posés. Au sein du territoire du Seignanx, la densification se fait essentiellement par des divisions parcellaires,

renvoyant à la logique de BIMBY (*Beauty In My Back Yard*). Cependant, dans les communes rurales, à l'intérieur des terres, cette idée de **densifier son jardin** n'est pas encore retenue. Par le maintien de cette mémoire agricole, garder des parcelles de 2 000 m² est y implanter une seule habitation est encore imprégnée. Sans contribuer à la promulgation de "clichés sur les ruralités", les centre-bourgs ruraux tendent à adopter des parcelles plus petites venant resserrer le tissu central et valoriser les espaces publics et la vie du village. Une manière aussi de faire appel au patrimoine.

Néanmoins, l'intervention patrimoniale, tout comme le PLU(i), est soumise au contrôle du juge pouvant rappeler cette responsabilité détenue par la collectivité. Certains PLU(i) ont été annulés pour intégration insuffisante du patrimoine au sein de la planification. Retenons le cas de la commune rurale de Bieuzy-les-Eaux, dans le Morbihan, où les éléments patrimoniaux remarquables ont été omis tant dans le règlement que dans le plan de servitude d'utilité publique. Le PLU a donc été partiellement annulé par l'action de l'association les *Amis du patrimoine de Bieuzy*. Toute intercommunalité se doit de rendre honneur à son patrimoine à juste titre, sans faire du "**façadisme**" ou de l'"**heritage washing**", servant seulement aux actions de communication. Cette prise en compte du patrimoine culturel dans les documents de planification dépend donc de la volonté politique. Elle est un parti-pris mais ne peut être ignorée.

Les objets patrimoniaux recensés au titre de la L.151-19 n'ont pas le même statut suivant s'ils ont une fiche descriptive individuelle, avec ou sans prescription, ou si des fiches typologiques généralistes ont été réalisées. Si un élément est soumis à une fiche individuelle, il sera plus facile d'intervenir notamment grâce aux annexes photographiques, références cadastrales ou descriptions. Ainsi, cartographier ces éléments plutôt que les mentionner est déjà une preuve d'un intérêt porté, pour favoriser les projets autour du patrimoine.



Figure 20 : ancienne école, retenue au titre du L151-19, Saint-André-de-Seignanx



Figure 21 : château Larunque, retenu au titre du L151-19, Saint-Laurent-de-Gosse

La place dans le PLU(i) est aussi une marque d'acceptabilité variable. Le patrimoine dans le rapport de présentation informe qu'il existe du patrimoine sans pour autant avoir une valeur juridique. Dans les documents opposables, règlement écrit ou graphique, l'impact juridique est plus fort même si les cahiers de recommandations ou autres sont insérés en annexe. Il est possible de placer le curseur patrimonial à différents niveaux suivant les désirs politiques. Le PLU(i), document décentralisé, est certes soumis au contrôle de légalité mais la préservation des patrimoines relève avant tout de choix : des régressions sont possibles tout comme des essors patrimoniaux. La subtilité et la complexité du PLU(i) résident là : il est un **outil à géométrie variable** où il est possible de le manipuler pour en faire ressortir les axes principaux. Il peut être une mise en récit juridique de la pensée politique. La patrimonialisation des PLU(i) ne se fait pas à la même vitesse ni à la même intensité dans tous les EPCI. Arnaud de Lajarte, chercheur membre du programme PLUPAT, affirme que l'approche binaire définissant un PLU(i) comme patrimonial ou non ne peut être établie. Il s'agirait alors de situer "**le document sur un gradient de patrimonialisation**".

Cette idée d'acceptabilité complexe, de manque de compréhension, voire de méfiance ne reviendrait-elle pas à un manque d'ingénierie territoriale rurale ?

L'**ingénierie territoriale**, dont la définition reste floue, nécessite expertises, animations ou encore compétences en aménagement du territoire. Elle correspondrait à l'« ensemble des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires » (Comité des Directeurs pour le Développement Urbain).

Le manque d'ingénierie se matérialise par des besoins pour réaliser des opérations de relevés, des études de terrain, des aides à la conception, réalisation ou évaluation des stratégies patrimoniales ; une diversité de tâches dont les communes rurales ne peuvent se saisir entièrement. Les maires et élus locaux doivent répondre à de multiples sujets dont la question patrimoniale, parfois jugée *esthétique*, est loin de leurs préoccupations quotidiennes.

Le Rapport d'information du Sénat *sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser*, réalisé par deux sénateurs, Sonia de la Provôté et Michel Dagbert, explique que :

Or de plus en plus de communes petites et rurales en particulier, ont de grandes difficultés pour entretenir, préserver et faire vivre ce patrimoine historique et architectural. Devant le manque de moyens financiers, de compétences d'ingénierie ou en raison de contraintes trop fortes, le découragement gagne de nombreux élus locaux (DAGBERT, PROVOTE, 2020, p. 11)

Lors d'un atelier sur le thème paysage et patrimoine pour la réalisation du SCoT Pays Basque & Seignanx, lors du stage, la maire de Same, village du Pays Basque déclare ***“on ne peut pas tout gérer”***, un haut-le-cœur lorsque le sujet de la banalisation et de la perte d'identité dans les zones de quartier des villages a été abordé. La maire de Saint-Laurent-de-Gosse a fait remarquer un manque de moyen humain pour répondre à ce problème : ***“faudrait-il aller choisir les pots de peinture aussi ?”***.

Véritable casse-tête, le maire ne peut répondre à toutes les questions de ses administrés. En effet, les maires peuvent avoir une place inconfortable lorsqu'ils usent de leur pouvoir de police : un mur de clôture trop haut ou une couleur de façade proscrite dans le PLU(i) déjà réalisé demande un discours fort. Il est compliqué pour un élu d'aller contre les actions déjà engagées de ses administrés. Déployer un service avec des agents sur le terrain en permanence demande un certain coût que les communes rurales autant que les EPCI ne peuvent tenir. La question du patrimoine vient s'ajuster à ce sujet. Autoriser une maison de style provençale ou en bois dans le Sud des Landes n'est pas une construction endémique. Ainsi, il est nécessaire d'aider et d'appuyer les communes afin de les sensibiliser aux patrimoines et aux ressources que ces derniers offrent pour le territoire.

La crainte des élus lors de la démarche de l'inventaire patrimonial au titre de la L.151-19 est la mise sous cloche de leur territoire, de figer la campagne et sa potentielle évolution. Le recensement peut être abordé de manière pédagogique pour tenter de comprendre ce qui est ou non du patrimoine dans les représentations des élus. Sans freiner les projets, le patrimoine peut se révéler être un réel atout. Par le prisme de l'identité et en garantissant sa protection, le patrimoine offre des perspectives d'évolution résiliente pour la ruralité : *le patrimoine est-il vecteur de la fabrication des territoires ?*

PARTIE 3

Quel patrimoine pour faire territoire ?



Biaudos, Vue aérienne 1945-1975

“Faire territoire”, qu’entendons-nous par cette supposition ?

Pour Maryonne Le Berre (1992), le territoire est une « proportion de la surface terrestre appropriée par un groupe social et la satisfaction de ses besoins vitaux, cela témoigne d’interactions entre les individus et leur territoire. ». De plus, il s’agit d’un espace physique, économique et social sur lequel un projet de territoire s’élabore. Dès lors, s’applique une logique de développement local grâce à un réseau d’acteurs capables de coopérer ensemble pour mener à bien un projet. Cette volonté locale relève de la territorialisation : “processus qui consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence)”¹³. Le territoire confiné à des limites précises redessine, par sa dimension symbolique et fonctionnelle, ses frontières. Ces dernières peuvent correspondre à un système réticulaire : territoires des mobilités, d’appartenance sociale, territoire patrimonial...

“Faire territoire”, quel lien avec le désir d’identité ?

Fabriquer le territoire par le prisme de son identité suscite le débat et occupe une place majeure ; réfléchir à l’espace habité et l’espace patrimonial en interrogeant les usages contemporains. Les géosymboles ruraux sont assimilables et donc mobilisables par les acteurs locaux, qui par ces objets, développent un sentiment d’appartenance à ce territoire.

“Faire territoire”, c’est également ce processus de territorialisation de l’action publique au service du développement territorial rural. En effet, « La territorialisation de l’action publique est prioritairement affaire de connaissance et d’intelligence de situations. Sa portée est immense et pose la question des savoirs experts, des instruments d’action publique, des modalités renouvelées de coordination de l’action et de coopération d’acteurs et des cadres institutionnels dans lesquels se déroule l’action publique »¹⁴. Recueillir des savoirs et l’avis des personnes publiques associées est un enjeu de taille pour faire adhérer les parties prenantes au projet de territoire. Entre dynamique sociale et fabrique du territoire, le désir d’identité est pensé par des pratiques politiques et sociales territorialisées. Par l’action d’aménagement du territoire, le territoire va être vecteur de projets. Il est repensé, modifié et réapproprié par les usagers.

Ainsi, le patrimoine culturel rural peut-il s’affirmer comme une clé de voûte de l’aménagement du territoire ? Quel patrimoine pour faire territoire ?

¹³ « Territoire, territorialisation, territorialité », Géoconfluence, 2005

¹⁴ Smith 2011 cité par Duran 2011 in : Pasquier R. et al. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 481

1) SENSIBILISER AU PATRIMOINE POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION ?

Sensibiliser, (re)connaître et faire connaître, des verbes pour définir des stratégies d'action pour mener à bien une politique patrimoniale.

Il est nécessaire de voir et de faire voir, de comprendre et de faire comprendre, puisqu'un diagnostic compris et approprié par tous donne la cadence pour l'élaboration des documents de planification. Le patrimoine culturel est pluridisciplinaire et a besoin de regards divers et variés afin de faire naître un engouement patrimonial au service du territoire. Face à la standardisation et banalisation, de plus en plus d'acteurs sont convaincus de l'intérêt de la notion de patrimoine et d'identité. La quête de l'identité architecturale, culturelle, sociale s'inscrit dans un projet global impliquant des enjeux sociétaux. Cette résonance patrimoniale est à mettre en valeur par des formations et pédagogies.

Patrice Béghain (agrégé de lettres classiques, délégué général de l'Institut de formation et d'enseignement pour les métiers de l'image et du son (FEMIS) dans son ouvrage *Le Patrimoine : culture et lien social* explique que :

Les monuments ont du mal à nous parler ; le temps les a rendu aphasiques ; ils ont même parfois perdu leur sens originel, parce qu'ils n'ont plus de fonction. La ville ancienne, elle, continue à nous parler ; la vie notre vie continue à s'y dérouler ; elle peut accueillir aussi bien nos marchés que nos déambulations amoureuses ; nous pouvons nous y perdre ou nous y retrouver. Elle est un patrimoine vivant, comme un reproche implacable à ceux, élus, technocrates, architectes qui n'ont pas su ou pas voulu construire la ville moderne à partir de cette matrice... (BEGHAIN, in *Patrimoine Le Concept*, 2000, p. 29).

Une pensée pouvant s'apparenter au devenir de la ruralité et de son patrimoine : comment faire territoire avec du patrimoine ?

Co-construire les politiques de demain, aider à la reconnaissance des paysages, les transmettre et les comprendre est déjà une initiative permettant la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective faisant des anciennes pierres des patrimoines vivants.

a. Responsabiliser les élus territoriaux dans l'élaboration d'un projet de territoire : le pouvoir d'agir des élus locaux

Les patrimoines dans toutes leurs diversités participent à l'attractivité des territoires. Ils sont des supports de développement pour les projets culturels ou touristiques. Afin de fonder un projet stratégique et durable, la démarche de médiation démontre que le patrimoine est accessible à tous et participe à sa valorisation. La responsabilisation des élus donne un sens au patrimoine, à sa préservation et son devenir.

En ce sens, les élus locaux, les décideurs ont le pouvoir de faire changer les politiques patrimoniales. Ainsi, Isac Chiva aide à comprendre l'aspect systémique du patrimoine :

Les élus locaux ont pleinement conscience que ce patrimoine est aujourd'hui un facteur de cohésion sociale et qu'il constitue un élément de transmission entre les générations. Ils n'ignorent pas qu'il est aussi un facteur d'attractivité pour l'économie locale et qu'il fournit souvent des emplois non-délocalisables aux entreprises artisanales et au secteur du tourisme. Enfin, les élus ne perdent pas de vue que ce patrimoine devient de plus en plus un élément d'aménagement du territoire qui intègre les enjeux de développement durable afin d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et aux entreprises. (CHIVA, 1994, p. 10).

Pour cela, l'avis des élus et leur compréhension du territoire est nécessaire. Ils sont les décideurs et devront émettre le choix final. Ainsi, les enjeux doivent être compris et intégrés pour l'élaboration et la conception des documents d'urbanisme afin d'établir des politiques objectives. Les élus locaux des ruralités mènent une action du quotidien : conflits de voisinage, gestion du péricolaire, logements d'urgence... La vision prospective offerte par les documents d'urbanisme peut sembler lointaine, allant bien au-delà d'un mandat de maire. La concertation et la participation aident à mieux décider. L'intelligence collective, l'innovation publique, allier les points de vue, les divergences et les débats sont au service du projet. La co-construction pourrait enrichir l'appropriation des élus, porteurs des territoires de projets et détenteurs du pouvoir d'agir.

Dès lors, sensibiliser les élus à la question patrimoniale permettrait d'orchestrer un projet pérenne et durable et de réveiller le potentiel des villages. Les campagnes deviennent attractives pour leur cadre de vie, les places, le bourg, l'accès à un logement abordable ou encore la proximité avec la nature. Proposant un cadre sécurisant et bienveillant, les élus ruraux tentent de trouver des solutions pour accueillir les nouveaux habitants, ou néo-ruraux, dans leur commune. Il s'agit alors de les aider à déceler le potentiel de leur commune, non seulement pour accueillir de nouvelles populations mais aussi pour réveiller leurs caractéristiques patrimoniales. Le bourg, l'entrée dans cette centralité, la place de l'église ou du marché sont vecteurs d'interactions et de véritables facteurs d'attractivité. Pour cela, les instances de conseils (CAUE, architectes, paysagistes) peuvent envisager d'aiguiller les aménagements de ces places où le patrimoine se concentre. Un avis extérieur, dépourvu de sentiments d'appropriation, participe à la prise de recul nécessaire, tout en proposant un regard extrinsèque pour de futurs aménagements. Les élus, au cœur du territoire, agissent auparavant par leur pouvoir de police. Leur donner les outils pour maintenir l'identité locale, leur permettraient, à leur tour, d'alerter certaines pratiques.

Ce partage de connaissances se fait à double sens : des praticiens vers les politiques et des politiques vers les praticiens. Dans les villages, comme dans le Seignanx, les élus sont des anciens directeurs d'école, des agriculteurs ou des enfants du village. Ils amènent une connaissance fine, un rapport différent au territoire. Amateurs d'histoires et d'anecdotes, assurant le lien avec les habitants, les élus convaincus de leur potentiel patrimonial contribuent d'autant plus à cette investigation. **Les élus sont sensibles et attachés** à la préservation des fermes et maisons de bourg représentatives de l'identité locale, de ce qui fait leur « vitrine », **l'image de leur village**.

S'instaure un double rapport entre les élus, connaisseurs du territoire et porteurs d'idées, avec les praticiens, détenteurs de l'expertise pour construire du projet. Nul n'est sans imaginer que cette relation entre les deux partis n'est pas sans difficulté. Ainsi, le recensement patrimonial peut découler d'une requête d'élus soucieux de protéger leurs patrimoines, ou bien provenir d'autres acteurs qui souhaitent faire prendre conscience aux élus locaux de cette richesse.

Rassembler les points de vue des élus, au sein d'un conseil communautaire par exemple, exige de permettre à tous les acteurs de se sentir écoutés et entendus. La recherche d'une politique patrimoniale implique de parler avec un langage commun, de partager une définition commune, d'ouvrir le débat sur les moyens de préservation et de susciter les partenaires ressources sur qui s'appuyer.

Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine élaboré par la Communauté de communes du Seignanx, les visites de terrain ont permis de débiter les échanges entre les élus, habitants et la collectivité. Ces rendez-vous, commune par commune, accompagnés des élus, hors cadre traditionnel, facilite les échanges.

L'**expérience du terrain**, que j'ai pu vivre lors des visites avec les élus pour l'inventaire, se révèle être une action de sensibilisation et de mise en débat. Discuter avec les élus de ce qu'ils veulent voir sur leur territoire est un début de patrimonialisation des politiques. Les questions se sont posées pour comprendre ce qui fait patrimoine, les couleurs traditionnelles des menuiseries jusqu'aux tuiles locales... Cet inventaire, commune par commune, a aidé à trouver les singularités de chaque village. Une mise en commun pourrait montrer que l'architecture du Seignanx embrasse une dynamique proche. Les fermes de Biarrotte ressemblent à celles de Saint-Barthélémy, les maisons de bourg des unes ont des caractéristiques proches des autres. La mise en perspective à l'échelle intercommunale est un exercice où les élus doivent être sensibilisés : **un travail en commun pour "faire territoire"**. Ainsi, ils pourront s'approprier ce territoire et tenter d'en substituer une valeur patrimoniale. Un diagnostic partagé aide à cibler les enjeux pour les patrimoines et les directions à prendre au sein du document d'urbanisme.

Dans le cadre d'un entretien, Agnès Ducat, paysagiste conseillère au CAUE 64, pense que la **sensibilisation est comme une clé de voûte** pour débiter les démarches de projet. Le rapport de praticiens à élus peut être dépassé par d'autres méthodes. Favoriser les retours d'expériences entre élus, par exemple en proposant des visites d'élus vers d'autres élus, sur des territoires à la même échelle, leur donne la chance de voir comment est traité l'aménagement ailleurs. Cet échange d'élus à élus, plus direct, est une chance d'éveiller les dynamiques sociales, économiques, environnementales et patrimoniales. Il permet, d'une certaine manière, de rassurer des élus sceptiques, d'apporter un côté pragmatique sur les coûts financiers et sur les tenants et aboutissants du projet en termes d'aménités, de cadre de vie ou d'espace public. Le regard sur le patrimoine trouve une nouvelle perspective, une comparaison avec ce qui se fait sur d'autres communes. Ainsi, les élus peuvent se projeter et réfléchir, grâce à ces visites, sur ce qu'ils veulent mettre en valeur sur leur territoire.

Ainsi, sensibiliser les élus aux patrimoines peut se résumer, de manière non exhaustive, par :

- *l'accompagnement des élus à mieux connaître le potentiel de leur territoire*
- *la sensibilisation des élus aux alternatives possibles pour le patrimoine*
- *l'aide à la prise de décision pour rechercher un développement harmonieux entre l'ancien et le nouveau, pour endiguer la banalisation du paysage, pour maîtriser l'urbanisation tout en s'engageant à préserver l'identité des bourgs, la qualité des extensions urbaines et le cadre de vie de qualité*
- *la prévention de la disparition d'éléments patrimoniaux (volets battants en bois, clôtures imposantes) dénaturant la typicité des maisons traditionnelles.*

Ainsi, il ne s'agit pas de sensibiliser les élus locaux, mais de mieux les mobiliser afin de co-construire une culture de projet. Cela reviendrait à les aider à établir des stratégies et à accompagner la prise de conscience patrimoniale à travers des actions précises. Ces positionnements s'inscrivent dans une dimension temporelle, une prospection de l'action territoriale. Le point de départ de chaque projet est la mobilisation des élus, leur implication et leur capacité à fédérer des démarches de concertation.

b. Préoccupation habitante : l'expérience patrimoniale citoyenne

Le grand public était auparavant le principal destinataire de toute politique patrimoniale et culturelle, dans une logique de top-down ou descendante : public spectateur et non collaborateur. Les événements et programmations étaient réalisés pour eux et pour les sensibiliser à la culture dans tous ses états. Néanmoins, la participation des citoyens dans les débats publics permet de cerner les enjeux, problématiques et les désirs de celles et ceux qui vivent le territoire au quotidien. Intégrer les citoyens au projet local aide à transformer le territoire par des initiatives micro-locales et des logiques hybrides.

Sandrine Vaucelle et Pascal Tozzi, tous deux maîtres de conférence à l'UMR Passages au sein de l'Université Bordeaux Montaigne, soulignent dans le chapitre "La participation citoyenne, levier d'action publique vers la transition : la place du citoyens-habitants dans les processus de projet urbain durable", de l'ouvrage *Transition et reconfiguration des spatialités* (BOUISSET, VAUCELLE, 2020) la nécessité de solliciter les citoyens au projet local. Cela se traduit par divers événements comme des débats, des réunions publiques, des forums ou des ateliers participatifs. Par la loi Voynet du 25 juin 1999, la LOADDT (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires) stipule que l'avis de citoyens doit être pris en compte dans la démocratie locale. En effet, le patrimoine n'est plus uniquement une affaire d'Etat comme l'explique Jean-Louis Tornatore, anthropologue à l'Université de Bourgogne :

[...] Le patrimoine est devenu aujourd'hui un phénomène d'actualité vive, excédant largement le cercle des spécialistes, libéré du monopole d'État, se développant hors de son terreau occidental d'éclosion, et qui tend à englober, par sa capacité de fixation (objet, monument, lieu, pratique culturelle, être vivant...), les formes complexes et plurielles d'objectivation d'un passé-présent ou d'un « déjà-là » : tradition, mémoire, histoire, culture, environnement, etc. (TORNATORE, 2010, p. 12).

La **participation citoyenne** est une démarche permettant d'associer les habitants aux décisions politiques. Les habitants n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais peuvent aider à la co-construction des documents d'urbanisme, la compréhension des enjeux ainsi qu'une meilleure appropriation du territoire et des projets de territoire. L'expertise habitante est un élément de mémoire ; elle cristallise la vie de la commune. Les habitants peuvent apporter leurs connaissances sur le

territoire et son évolution, ils mobilisent leurs savoirs. Ils sont associés aux instances de décision non seulement en tant que témoins du passé mais aussi comme porteurs de messages pour le futur. Les habitants pratiquent le territoire, ils sont donc plus enclins à déterminer les difficultés et les points sensibles du territoire.

En revanche, il est aussi nécessaire de sensibiliser, par des **actions de médiation**, les habitants. En effet, les individus ayant la conscience affirmée d'appartenir à un ensemble sont plus à même d'émettre des idées novatrices. Le grand public en s'impliquant favorise l'inventivité habitante, éclairant les praticiens comme les élus, bien qu'ils ne décident pas.

À cet égard, le développement des **inventaires participatifs** montre l'importance de la place de l'habitant dans la reconnaissance du patrimoine. Des départements, villes ou parcs naturels régionaux se sont lancés dans cette aventure patrimoniale. Le Département de la Seine-Saint-Denis a établi en 2020-2021 le programme *(En)quête de patrimoine*. Une application permet de géo-localiser des objets patrimoniaux symboliques, faire des observations et prendre une photographie. Cet outil est collaboratif car il donne accès aux découvertes des autres habitants.



Figure 23 : affiche (En)quête de patrimoine, 2020-2021.
Source : <https://seinesaintdenis.fr/>

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a également débuté ce travail en raison du désir d'élargissement du périmètre du label Valles Ville d'Art et d'Histoire pour former un ensemble de 34 communes sous le label Pays d'Art et d'Histoire. L'inventaire participatif est ici perçu comme une envie d'accompagnement de la vie associative s'appuyant sur un engagement collectif pour la valorisation du patrimoine. Cet outil d'inventaire participatif demande une maîtrise technique ainsi que des temps d'échanges, de conférences ou d'ateliers. Il est accessible à tous mais doit être encadré par des professionnels du patrimoine permettant de mettre de l'ordre dans les données et de les analyser finement. Ces données pourraient servir à des publics variés : habitants, touristes, élus, universitaires, écoles... L'essentiel est aussi d'intégrer les citoyens tout au long du processus d'élaboration afin de pérenniser leur rôle, intégrer les habitants et historiens du village pour les diagnostics.

L'inventaire participatif peut s'apparenter à l'outil nommé **Carticipe**. Il s'agit d'une plateforme réalisée par des géographes, urbanistes et sociologues. Elle est modulable et adaptable pour plusieurs thèmes favorisant le débat et la concertation sur un territoire : valider des projets, proposer des solutions, associer les habitants pour du repérage patrimonial... Cette démarche « carticipative » est une création du bureau d'études Repérage Urbain : Urbanisme Concertation Sociologie. Il allie les sciences humaines à la praticité et la démarche pédagogique d'une carte interactive. Il permet d'associer les élus et les habitants aux projets et aux débats de territoire, flécher les thèmes sensibles afin de disposer d'un panel large d'idées. Le risque reste, néanmoins, dans le cadre de *Carticipe* ou de l'inventaire participatif de se perdre dans la multiplicité des données et leur cohérence. Le travail des urbanistes, par exemple, est d'éclaircir et de mettre en perspective les avis de chacun afin de proposer des solutions adaptées aux contextes.

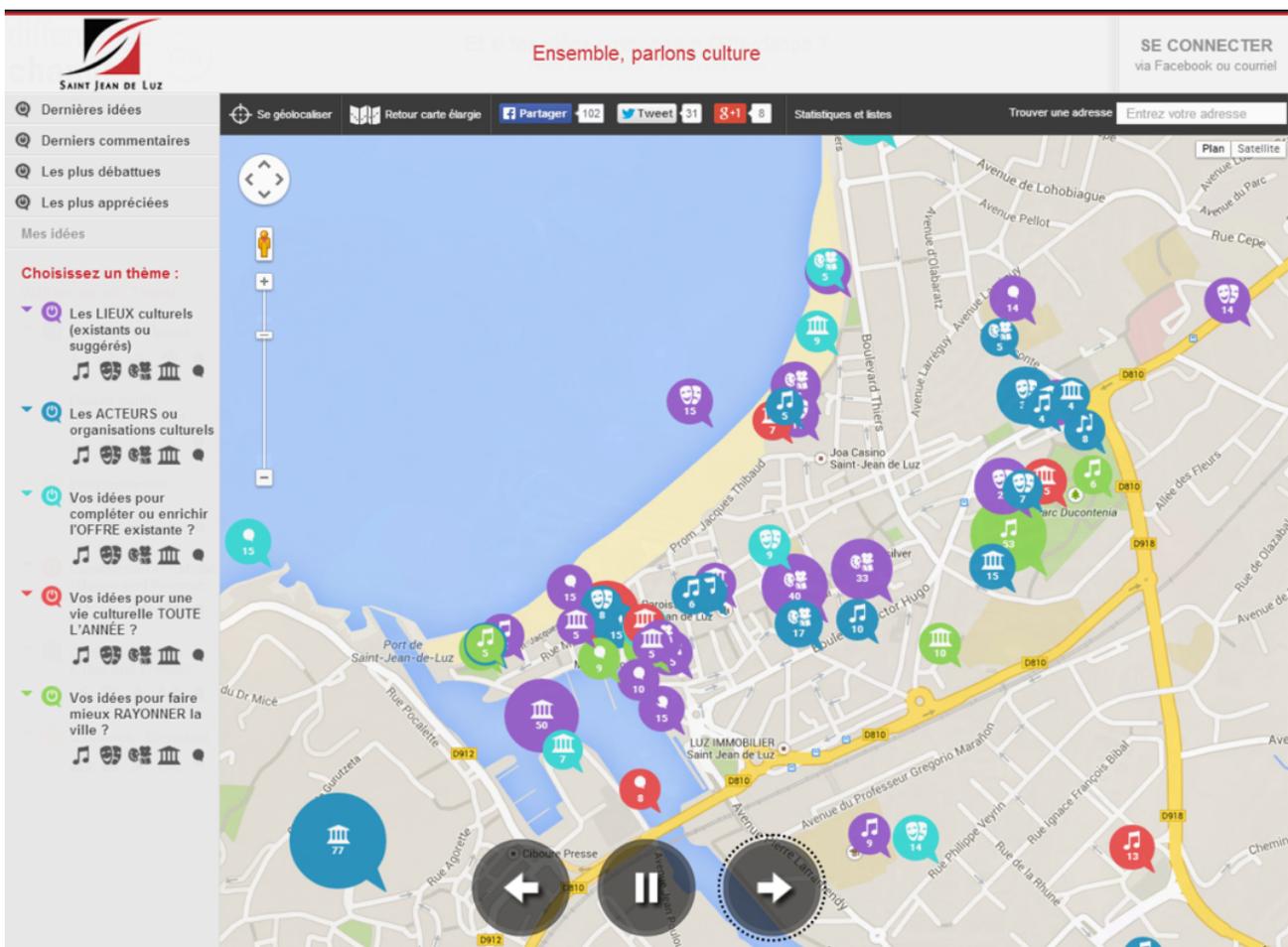


Figure 24 : carticipe à Saint-Jean-de-Luz (64), comme catalyseur de la culture.
 Source : <https://debatomap.reperageurbain.com/>

De plus, le patrimoine est un thème de partage et de rassemblement, une occasion de rencontres entre les différentes parties prenantes et les savoirs de chacun. Si nous revenons au territoire du Sud des Landes, **Les Assises du Seignanx** est un processus de participation encourageant la « planification stratégique, la rédaction collaborative d'un règlement ou d'une norme, la conception d'un espace urbain ou la production d'un plan de politique publique ». Ces Assises promeuvent la démocratie participative par l'association des habitants afin que chacun puisse : « s'informer et s'intéresser à des sujets de territoire ; être consulté.e.s et concerté.e.s sur des projets ou des politiques publiques ; participer aux événements, aux rencontres, aux sondages, aux travaux, aux groupes de réflexions ; s'impliquer dans la vie locale ».¹⁵

Cette boîte à idées entame une réflexion sur l'intelligence collective et fait vivre le territoire. Elle est proposée à des publics larges tels que les habitants du territoire au sens large, les citoyens à savoir les adultes majeurs, les jeunes entre 12 et 17 ans, les usagers des services publics territoriaux ou les acteurs locaux (secteur agricole, industriel, culturel, économique, social, environnemental, associatif...). Les échanges et les rencontres organisées sont des temps pour créer des liens entre les élus et les acteurs du quotidien. Diverses thématiques sont exploitées comme « Définir l'identité culturelle du Seignanx » entre ruralité et développement urbain, entre culture gasconne et culture basque. La question de l'identité révèle le partage d'un sentiment commun, la prise en compte de l'histoire comme socle de connaissance et la construction de l'identité, plurielle, du territoire. A celui-ci peut être affilié le thème "Dessiner un aménagement durable du territoire" concernant l'urbanisme, l'habitat ou la voirie permettant de penser le territoire de demain. Des événements ponctuels sont élaborés comme des concours photos, en 2022 sur « Arbres et bâtisses du Seignanx » ou les Journées européennes du Patrimoine.



Figure 25 : affiche concours photo 2022.
Source : <https://assises.cc-seignanx.fr/processes>

¹⁵ <https://assises.cc-seignanx.fr/processes>

Ils réunissent toutes générations, chacun étant libre de se (ré)appropriier les patrimoines qui l'entourent et penser aux nouveaux usages envisageables pour leurs engager une nouvelle vie. Cette initiative est couplée aux **Caravanes du Seignanx** dont le principal objectif est de recueillir par des actions de micro-trottoirs les sentiments des habitants à l'égard des missions de la Communauté de communes. De villes en villes, les agents s'installent pendant une demi-journée pour échanger, partager et sensibiliser.

Le **PLUi participatif** est une démarche récente débutée en février 2022 où des habitants ont été tirés au sort, tout en étant paritaire et intergénérationnel. Les avis des participants seront intégrés dans les réflexions du PLUi. Ces usagers du quotidien sont mobilisés pour (re)penser à l'aménagement du territoire, en particulier les déplacements, le logement ainsi que la préservation de l'environnement. Ces actions de sensibilisation font du Seignanx un territoire pilote de la concertation et la participation. Ils permettent d'apprendre à aiguïser le regard, à développer la sensibilité au patrimoine compris dans sa pluralité.

Il serait aussi possible d'évoquer les **actions culturelles des CAUE** avec les festivals comme *Archipetits* ou *Les enfants du patrimoine*, permettant dès le plus jeune âge de sensibiliser à ce qui nous entoure, au développement territorial et la perception des espaces autant organisé, convivial que compétitif. Le patrimoine aurait donc une place au sein des programmes éducatifs et culturels. La participation citoyenne dans les projets d'urbanisme reste à ses débuts, encouragée par une utopie et un certain côté idéaliste. Les avantages de la participation citoyenne et de l'expertise habitante sont à mêler aux savoirs des praticiens, des élus ou des chercheurs pour tenter d'obtenir un niveau d'expertise global et complet.

c. Regard(s) d'experts et praticiens

Le Rapport d'information du Sénat sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser, réalisé par deux sénateurs Sonia de la Provôté et Michel Dagbert, explique à la recommandation n°4 la nécessité de lier enjeux patrimoniaux à urbanistique : « *Ne pas déconnecter la protection et la valorisation du patrimoine bâti architectural des enjeux d'urbanisme et d'environnement en inscrivant pleinement celui-ci dans un projet de territoire* ».

Les instructeurs des permis de construire, ou autres déclarations de travaux, sont **les moteurs pour valider la faisabilité des constructions**, extensions, annexes... Ils donnent leurs avis selon le PLU(i) et les réglementations législatives. Le choix final relève de l'autorité hiérarchique à savoir le politique comme le maire de la commune. Ainsi, dans le cadre d'un élément patrimonial remarquable le Code de l'urbanisme s'applique de la même manière. Les instructeurs doivent suivre la règle, mais dans ce cadre-là, il serait intéressant de garder l'esprit de la règle et de laisser une part, même légère, d'interprétation. L'instructeur peut ainsi assurer un **rôle de conseils** aidant à faire comprendre la règle ou en faisant des propositions. Néanmoins, par la dématérialisation des permis de construire, dans le cadre de la simplification et modernisation du service public, les demandeurs et les instructeurs ne sont plus impliqués de la même manière, interposés par cet écran numérique.

Le rôle des instructeurs n'est pas à négliger, des formations pourraient être proposées par les CAUE afin de lier permis de construire et patrimoine. Ces réunions ou ateliers permettraient de prendre de la hauteur, réfléchir au cas par cas tout en intégrant l'élément en question au paysage de la rue ; composer avec le reste, avec ce qui fait la rue. Sous de mises en situation, des réflexions sur les clôtures seraient le plus à même pour aider à construire l'espace de la rue. L'instructeur pourrait être un messager en proposant une recommandation, une indication ou préconisation pour créer et alimenter des territoires cohérents et de qualité endiguant la banalisation. Ainsi, il aurait compréhension plus fine des critères patrimoniaux et sensibilisés pour recommander aux demandeurs l'avis d'autres experts et praticiens. De plus, depuis la loi LCAP du 7 juillet 2016, les CAUE ont vu leur rôle se préciser pour les missions de conseils gratuits et personnalisés. Ils apportent un regard extérieur et des recommandations pour les constructions neuves autant que pour les rénovations ou les aménagements de terrain. Grâce aux architectes, urbanistes et paysagers conseillers, les projets sont étudiés afin de favoriser une insertion urbaine ou rurale de cette construction dans son environnement.

La charte est un outil pouvant venir s'imbriquer et sur lequel les instructeurs pourraient prendre appui. *Une charte, oui, mais alors pour quoi faire exactement ?*

Une charte est un outil souple et pédagogique ; elle est un élément de cadrage. Elle permet de favoriser le partage d'éléments entre les acteurs de l'urbanisme et se présente comme un socle commun de leur engagement. Elle est une démarche vertueuse dont les promoteurs immobiliers sont les premiers visés. Les habitants peuvent aussi en bénéficier afin de les guider en faveur du développement territorial cohérent et durable. Pour chaque porteur de projet, la charte doit être prise en compte en amont, avant le dépôt du permis, afin de pouvoir discuter des améliorations possibles ou de nouveautés potentielles.

La charte apparaît donc comme une **interface de dialogue et de coopération** avec les porteurs de projet. Elle engage donc des actions de médiation et de conseils. Les thèmes de la charte peuvent être variés, agissant principalement sur le cadre de vie : valoriser l'identité architecturale, favoriser des logements de qualité, guider la création de devantures commerciales, établir un guide de coloration du bâti et des préconisations de matériaux.

Ainsi, les praticiens avec l'aide des élus sont en capacité de co-construire une charte en donnant une coloration patrimoniale. Elle pourrait être une solution pour la prise en considération des patrimoines au sens identitaire, culturelle, environnementale, économique ou encore sociale. Cette charte pourrait proposer des inspirations du patrimoine vernaculaire et du pittoresque pour les nouveaux modèles d'architecture. Elle serait perçue comme un référentiel commun pour tout projet d'urbanisme, un support de dialogue, un outil collaboratif partagé et évolutif pour s'adapter aux nouvelles réalités urbanistiques.

La **charte** se présente alors comme un outil vertueux et souple pour réviser et comprendre la pensée de chacun vers des actions localisées et pédagogiques. Une charte peut être graphique et illustrée par des exemples concrets, des couleurs ou formes spatiales afin d'en saisir réellement les enjeux et objectifs souhaités.

La charte, **démarche innovante et volontariste**, ne se substitue pas au PLU(i) qui reste le cadre réglementaire. En revanche, elle le complète et le rend plus “digeste”, plus illustré et accessible notamment pour les particuliers. Dépourvue de valeur juridique, elle n’est pas opposable au PLU(i) mais sert de support pédagogique et complémentaire. Cet outil peut ainsi permettre d’ouvrir des instances de dialogue et d’aller plus loin dans la promotion d’un cadre de vie harmonieux. Certaines chartes vont plus loin en intégrant les habitants dans leurs processus de création. Construire le territoire de demain est une réflexion qui peut sembler lointaine pour les habitants. La charte peut ainsi faire le lien avec l’expertise habitante. Le territoire pourrait devenir un terrain de jeu pour tous : un territoire de concertation et de cohésion. En reprenant les grands principes, il est nécessaire de trouver l’équilibre entre intérêts privés et général, la place du patrimoine et des espaces publics par exemple.

Les actions multiples et diverses pour la sensibilisation du grand public, des élus ou des praticiens sont des enjeux pour les territoires ruraux. Ces derniers s’inscrivent dans une nouvelle ère, une nouvelle réalité au service du développement durable. En effet, la citation de Saint-Exupéry **« Nous n’héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l’empruntons à nos enfants »** peut se raccrocher au patrimoine. Nous héritons des sociétés du passé, de leur mode de vie et de leurs savoir-faire. Il est donc nécessaire de le transmettre aux générations futures pour ne pas l’oublier : une référence au devoir de mémoire.

2) TRANSMISSION, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DES PROJETS LOCAUX

Mathieu Gigot, maître de conférence en Aménagement de l'espace-Urbanisme à l'Université Paris Cité, explique que le patrimoine peut être perçu comme un moteur de développement si seulement les politiques publiques s'engagent dans la voie patrimoniale.

Dans les PLU(i), la **quête patrimoniale** demeure une **quête identitaire** : on veut conserver les reliquats du passé, les préserver afin de les valoriser. Par cette expertise, les patrimoines sont supports de projet, ils sont des éléments fédérateurs de l'identité. Marqueur du territoire, il est possible de mettre en récit le patrimoine. Par des jeux d'échelles et de perspectives, le patrimoine bâti autant que paysager sont des éléments faisant territoire : arbre, jardin, front bâti ... Il peut être une ferme ayant donnée le nom au quartier, le château administrant les métairies ou le lavoir du village.

Isac Chiva explique dans le Rapport sur la politique culturelle rurale promulgué en 1994 que la politique d'aménagement du territoire par le prisme du patrimoine relève de la mise en valeur, de la réutilisation des éléments à des fins de développement économique, social et culturel. Selon lui, les mots d'ordre pour toute politique culturelle rurale sont la **protection et la transmission**.

Le patrimoine est un moyen de **réinventer le monde rural vers des campagnes collaboratives et résilientes** grâce à la puissance des traditions, la créativité et le désir d'un souffle nouveau. La mise en scène patrimoniale permet de (re)valoriser l'image d'un territoire. *La réinvention du patrimoine serait-elle un simple outil de développement territorial rural ? Les patrimoines sont-ils au service de projet du territoire ? Attractivité, tourisme, cadre de vie ou rénovation énergétique : les patrimoines peuvent-ils répondre à cette diversité d'attentes ?*

a. L'équilibre périlleux entre projet de revitalisation et patrimoine

Dans les années 1990, Dominique Voynet, alors Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, déclare : "Il n'y a donc pas de territoires condamnés mais des territoires sans projets". Les projets de territoire peuvent mettre en lumière le patrimoine. *Par conséquent, les patrimoines peuvent-ils "faire territoire" ? Comment intégrer le développement patrimonial dans les territoires ruraux ? De quelle manière inclure les patrimoines dans un projet de revitalisation ?*

La **revitalisation des centres-bourgs** en milieu rural est une forme de projet dont l'enjeu patrimonial peut être central ; le bourg, place forte du village, place de cohésion, place d'interactions, place de sociabilité ou place de bavardages. La revitalisation des centres-bourgs est un enjeu capital pour favoriser l'égalité des territoires, la transition écologique et énergétique ainsi que la cohérence territoriale. Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication, sous le gouvernement Jospin de 1997 à 1998, déclare dans une interview en septembre 1997 : "Le patrimoine parle au cœur des Français parce qu'il est réparti sur tout le territoire (...). Le patrimoine s'inscrit dans l'espace de vie et peut nous aider à repenser la ville, le paysage urbain (...). Il faut éviter de le vitrifier et l'ouvrir davantage" (TRAUTMANN, in Patrimoine le concept, p. 29). Ainsi, changer et revitaliser peuvent être synonymes de **vitalité des villages, de nouvelles respirations dans les campagnes**.

Le diagnostic territorial du bourg et de ses alentours est un élément clé afin de déceler les besoins des habitants. Ainsi, sont analysés les logements vacants ou insalubres, les commerces, le cadre de vie dévalorisé, la déperdition de l'emploi. En somme, le cœur de ville rend compte d'un espace social appauvri. L'espace rural est spécifique avec des problématiques de développement complexes entre désir d'attractivité et préservation de la qualité de vie. La revitalisation, requalification ou réinvestissement des espaces centraux sont des démarches destinées aux territoires en perte de dynamisme.

Les acteurs, en se réunissant, mettent en place des projets avec : habitants, acteurs socio-économiques, bailleurs sociaux, promoteurs privés, établissements publics fonciers, ANAH (Agence nationale de l'habitat), CAUE ou la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles). Ensemble, ils cherchent des solutions pour révéler et dynamiser le patrimoine. Ils s'appuient sur une revitalisation commerciale ou patrimoniale, une planification urbaine ou des lieux alternatifs et solidaires. Les habitants sont invités à partager leurs besoins : services de proximité, maisons

de santé, animations culturelles... Dès lors, les néo-ruraux souhaitent jouir des aménités, de la beauté du village en le considérant comme un village-musée alors que les agriculteurs et éleveurs ont une autre vision plus économique, car ils font vivre la terre du territoire.

La démarche cherche à comprendre la nature du patrimoine à l'abandon et le désir de revitalisation, refaire corps avec le passé pour en dégager des usages contemporains.

Ainsi, des actions comme les inventaires du patrimoine recensent les éléments remarquables et tentent de faire comprendre aux propriétaires que leur patrimoine privé donne sens au territoire.

Le patrimoine privé, paysager ou l'environnement urbain sont intégrés dans cette logique de faire connaître les joyaux du territoire. Le partage du diagnostic permet de repenser l'aménagement du bourg et de ses extensions ainsi que d'aller plus loin, en impactant un territoire plus vaste et en entreprenant des liens avec les communes voisines.

Le souhait des maires et de leur Conseil municipal est d'amener la vie, d'attirer une population nouvelle et de pérenniser l'actuelle. Les élus peuvent concerter leurs équipes et leurs services par un travail de conviction pour refaire battre le cœur des bourgs. Les communes et les intercommunalités doivent trouver des chemins d'entente, co-gérer ces projets pour **faire territoire**. Les petites communes rurales ont besoin d'ingénierie et d'associer les acteurs afin d'investir dans la revitalisation du centre-bourg. Elles veulent faire vivre le patrimoine mais ont besoin d'aide pour rénover des logements ou réfléchir à l'échelle d'un ensemble. Des dispositifs, comme « Actions cœur de ville » ou « Petites villes de demain », lancés sur le territoire national, respectivement de 2017 et 2020, ont permis une première amorce, pour les communes éligibles, des actions de revitalisation.

Par l'expérience du centre-bourg, le patrimoine peut devenir vivant et animé, générant de l'attractivité touristique et résidentielle. Le travail d'animation et d'appropriation donne sens à la ville, il engendre de la curiosité et entraîne une construction du projet réunissant les désirs des nouveaux arrivants et des habitants. La revitalisation est ainsi un projet de territoire dans son ensemble autant sur l'aspect sociologique, démographique, économique que culturel. Faire vivre le bourg c'est avant tout raconter des histoires, rappeler ce qu'il était pour construire celui de demain. Connaître les usages anciens et contemporains aide à la programmation d'actions artistiques et culturelles. La question patrimoniale est un levier important dont le sujet principal est l'identité. Cette dernière est un marqueur territorial et construit un narratif territorial. Le marketing territorial permet de redorer l'image d'une ville en se servant du patrimoine.

Ainsi, construire un projet de territoire réunit plusieurs conditions pour revitaliser le centre-bourg. La revitalisation relève d'une volonté politique forte de croire en son projet. La communication et la concertation sont essentielles pour travailler sur un langage commun et pérenniser les actions dans le temps. L'urbanisme commercial est la reterritorialisation des services et commerces de proximité évite "l'effet rond-point" à savoir des passages rapides sans établir de réels lieux de vie autour. Le PLU(i) accompagné du SCoT porte une réflexion de cohérence du projet de territoire. Cet outil réglementaire ne suffit pas, il faut négocier et dialoguer avec l'entière des acteurs.

De cette manière, les communes rurales du Seignanx peuvent demander des modifications de PLU(i) pour la création de lotissement, des OAP afin d'élaborer des ambitions liant patrimoines et redynamisation des centres-bourgs. Ces documents réglementaires témoignent d'actions concrètes et localisées. La commune de Saint-Laurent-de-Gosse a comme objectif de ramener la vie au cœur du village en faisant revenir une boulangerie, une micro-crèche ou d'autres commerces pour créer une dynamique. Cette centralité demande des infrastructures pouvant éviter à la commune la fuite de ses habitants vers d'autres petites centralités. Les habitants auront ainsi le choix de faire leurs courses dans le village, de prendre un café sur la place centrale ou d'assister à des projections en plein-air ; autant d'activités stimulant la dynamique de la centralité. Refaire battre le cœur des villages est un projet pour ancrer les habitants et pérenniser les logements. Réhabiliter l'ancien, construire du nouveau sans entacher le patrimoine du village, sa forme urbaine, son style architectural...

Ainsi, comment favoriser le "recyclage" du bâti via de nouvelles pratiques pour réinvestir les lieux patrimoniaux ? Comment réussir à faire du patrimoine un patrimoine vivant et innovant ?

b. Pays du Seignanx : une envie nouvelle de se rattacher à l'Histoire

La revitalisation des centres-bourgs est multithématique : commerces, animations socio-culturelles, santé, nature en ville. Cependant la question du logement est une préoccupation centrale. Les villages ruraux cherchent à attirer des nouvelles populations et à fidéliser ceux installés depuis toujours. Faire renaître le cœur du village est déjà une initiative encourageante. De la réappropriation du bourg émane de nouvelles initiatives et de nouvelles solidarités : un cadre de vie harmonieux et un esprit de vivre ensemble. Sans contraindre les individus à se parler, à entrer en interaction vive et profonde, la place du bourg est un lieu de passage, où l'on s'arrête et où une dynamique économique, sociale, environnementale et culturelle peut être envisagée.

De ce fait, le patrimoine rural est un outil pour l'action territoriale. Il devient un élément de développement et propose aux espaces en question de devenir des territoires de l'action.

L'habitat est une donnée essentielle pour faire vivre le territoire ; accueillir des populations, non plus par dépit, au vu de l'augmentation du foncier, mais par réelle conviction. Habiter la campagne, c'est habiter un cadre de vie et faire vivre le patrimoine. Pour cela, intégrer les savoir-faire et techniques ancestrales est une manière de se lier au passé. Reprendre les codes de construction permet de valoriser et donc de transmettre les patrimoines : faire patrimoine, faire mémoire en expérimentant et valorisant. Isac Chiva, dans le Rapport de 1994, exprime que le patrimoine doit être pensé de la sorte : ***“Habiter sans mutiler, adapter sans défigurer, réutiliser et moderniser sans changer”*** (CHIVA, 1994, p. 9).

Les ruralités sont en pleine mutation, elles se réinventent en utilisant des outils adaptés et en jouant sur les caractéristiques identitaires. Mettre le patrimoine au cœur des politiques de développement rural n'est pas une image « vieillotte » ou désuète mais elles s'inscrivent dans l'air du temps, dans un esprit de ***transition écologique, énergétique et solidaire***. A l'aube du réemploi des matériaux et l'utilisation de la ressource locale, le patrimoine alimente la bifurcation écologique. Ainsi, se promulgue des modèles de nouvelles campagnes habitées et vécues.

La ***rénovation énergétique et thermique*** des constructions anciennes ou récentes fait appel à la technicité et présente un fort enjeu environnemental. Les programmes de restauration du bâti ancien participent à la préservation de l'environnement. En effet, restaurer l'existant signifie le réutiliser sans utiliser des matériaux neufs, ou, sinon, dans une moindre mesure. Ne pas construire davantage s'inscrit dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en empêchant

l'artificialisation des sols tout en promouvant la réutilisation de l'existant, du déjà-là. Restaurer et réhabiliter, au lieu de détruire et construire ailleurs, est une démarche responsable, durable et patrimoniale. Elle permet de réinvestir les immeubles de bourgs ou l'ancien bar du village en logements. Les collectivités ou intercommunalités ont le pouvoir de s'approprier des lieux comme les églises ou les granges abandonnées ou sans usage particulier pour les transformer en lieux culturels, sportifs, associatifs ou artistiques. La rénovation est un moyen de remettre l'ancien au goût du jour et d'adapter les lieux aux normes environnementales et d'accessibilité (personnes à mobilité réduite, logement inclusif, mixité sociale). Au sein des communes du Seignanx, des initiatives de logements sociaux, en accession sociale à la propriété ou d'habitats inclusifs éclosent. L'ensemble mairie-école du village de Saint-Barthélémy a été divisé en plusieurs logements sociaux. Des grands corps de fermes ont également été divisés en plusieurs logements par souci économique, social et environnemental. À leur échelle, les villages essaient de répondre à la demande de logements en respectant l'objectif ZAN et la mixité sociale.

Faciliter l'accès à tous et rendre le patrimoine inclusif participent à la protection et valorisation des lieux. Donner une seconde vie aux patrimoines en leur conférant de nouveaux usages est source de durabilité du bâti et de l'espace de vie qu'ils fédèrent. La transition écologique et énergétique sont des enjeux contemporains ; des défis nécessaires pour penser l'avenir des communes. Construire de manière vertueuse, réemployer les matériaux ou régir les déchets de la construction sont des sujets complexes et coûteux. Les CAUE, l'ANAH ou SOLIHA sont en capacité d'apporter des réponses techniques, concrètes et financières aux collectivités et particuliers. Grâce à leurs savoirs, les acteurs privés ou publics sont orientés, guidés et conseillés afin d'inscrire leur projet dans une démarche qualitative.

Certains bailleurs sociaux comme Le Col sont des acteurs clé de la transition écologique, énergétique et sociale dans la région. Le Col, implanté à Anglet (64), est un aménageur foncier et aidant les collectivités locales dans leur développement. Depuis 2007, l'organisme souhaite labelliser ses opérations Habitat & Environnement et ses intentions continuent avec entrain : haute performance énergétique des constructions, matériaux d'isolation biosourcés, production d'énergies renouvelables, création d'une chaufferie à bois... Le Col communique derrière le slogan « **Basse Consommation, Haute Solidarité** ».

En 2020, le bailleur social adhère à la coopérative d'activité et d'emploi Habitat Eco-Action à Tarnos (sous forme d'une SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif), réunissant trois acteurs de l'habitat social : Le Col, XL Habitat et Habitat Sud Atlantique. Le projet se nomme FILOHA (Filière locale pour l'habitat social éco-construit) et se propose comme acteur central pour l'accompagnement de construction durable autour de la filière sociale dans le Sud aquitain. Cet organisme promeut un habitat sain et écologique s'inscrivant dans la réglementation RE2020 (Réglementation Environnementale 2020).

Ce regroupement privilégie les matériaux bio-sourcés comme la paille, le béton de chanvre ou la fibre de bois. Des entrepreneurs et artisans sont associés afin de privilégier l'artisanat local. La demande de logements et plus particulièrement en logements sociaux intègre donc l'équilibre entre sobriété énergétique, lutte contre la perte de savoir-faire ancestral et préservation de l'existant. **L'éco-construction, l'éco-rénovation et la valorisation des métiers du bâtiment** sont un ensemble de procédés pour se rattacher à l'Histoire : conserver le savoir-faire, les matériaux bio-sourcés, revient à reconquérir le local et se saisir de la question patrimoniale.

Le style architectural des bâtiments est aussi important pour préserver l'identité culturelle. Lors d'un entretien, Agnès Ducat, paysagiste conseillère au CAUE 64, conclut en admettant que le patrimoine rural rappelle l'esprit d'origine et les récits du passé d'où l'importance de réussir à l'adapter aux usages d'aujourd'hui. Des interrogations naissantes se manifestent quant au devenir de ces bâtis et des confrontations avec les désirs architecturaux contemporains : **lutter contre le pastiche, associer de l'ultra-contemporain**, retenir une certaine colorimétrie... Marier passé et futur, la campagne d'hier et celle de demain peut demander d'oser la créativité, réinterpréter le regard, assurer une démarche novatrice. Des exercices auxquels les architectes, urbanistes et paysagistes s'adonnent pour créer des espaces publics ou des lotissements harmonieux. Aménager l'ancien à l'identique ou réutiliser les éléments en les détournant ? Des questions, des suppositions, des hypothèses auxquels les patrimoines ruraux sont confrontés et dont les réponses ne sont ni concrètes ni génériques. Les mystères du passé n'ont donc pas fini de ressurgir.

CONCLUSION

L'espace rural s'affirme en tant qu'espace résidentiel et récréatif. La prééminence de l'agriculture et de la sylviculture est remise en cause. Penser les campagnes à part, comme si elles étaient des territoires insulaires et déconnectés ne peut plus être retenu entièrement. Malgré les inégalités persistantes (zones blanches, accès aux infrastructures de services éloignées), elles se réinventent et deviennent de plus en plus multifonctionnelles. Ces territoires en pleine mutation pourraient devenir de réels pionniers en termes de développement territorial : « Le rural, pour beaucoup, constituerait le territoire de la modernité de demain, une modernité expurgée des excès et des catastrophes engendrées par une expansion industrielle démesurée » (ALPHANDERY, BITOU, DUPONT, 2000, p. 4). Ils sont ainsi des espaces en mouvement où des actions territoriales localisées s'inscrivent dans une démarche de projet durable, solidaire et inclusif. Par ces territoires se définissent les politiques publiques en faveur de l'innovation territoriale.

Berceaux d'innovations et territoires de projets, quelle place a été réservée aux patrimoines des territoires ruraux ?

Ce premier travail de mémoire aura souhaité, dans un premier temps, éclaircir le sujet et appréhender les principales bases pour étudier un urbanisme patrimonial. Il aura voulu comprendre la manière dont le patrimoine s'insère dans nos territoires contemporains en reprenant sa genèse et ses enjeux pour le développement territorial rural.

Le patrimoine rural est donc confronté à certaines réalités du terrain : tantôt oublié, laissé de côté, noyé dans des formes urbaines modernes ou ayant subi des modifications hasardeuses. Le patrimoine ancien est considéré comme un vestige du passé, des traces ou des pierres symboliques et représentatives de la vie du village. Pallier à la vulnérabilité des patrimoines suppose des questions : pourquoi le préserver, comment le protéger et quel patrimoine pour faire territoire ?

Ce patrimoine est interrogé pour sa capacité à faire territoire, à cristalliser une identité et devenir un support de développement pour les campagnes. Dans ce mémoire, il a été abordé à maintes reprises le territoire du Seignanx, à titre d'illustration, afin de comprendre comment certaines actions se territorialisent. Ce territoire, en pleine élaboration de son PLUi est majoritairement rural et possède un patrimoine quelque peu méconnu. Il est encore temps de le faire

(re)connaître, de le valoriser, s'en inspirer et de le protéger. Il est un élément de transmission, à destination des générations futures, grâce à la richesse de son histoire, sa position géographique stratégique, le cadre de vie qu'il offre et sa diversité paysagère (vastes tourbières, forêts, Barthes, esteys) ; d'où un possible intérêt pour le tourisme ou le renouvellement de la population et des services.

Le patrimoine est un élément vulnérable s'il n'est pas identifié, protégé et pérennisé dans le temps. L'identification est nécessaire afin d'intégrer le patrimoine aux projets de territoire. Comprendre le local et débiter une analyse fine tendent à consolider l'envie de *faire territoire*. Faire territoire demande de le composer en préservant et protégeant les éléments. Cette démarche est une première étape car proposer un projet local cohérent demande une appropriation territoriale par les divers acteurs. La référence patrimoniale semble efficace dans le discours public car elle touche aux racines des individus, à leur propre histoire et à celle de leur famille. Cette sensibilité ou curiosité à l'égard du patrimoine demande de manier avec parcimonie les avis de chacun. Élus, habitants ou praticiens, tous d'horizons différents, ne racontent par leur territoire avec une vision commune. ***Faire territoire par le prisme du patrimoine*** est un défi disposant d'une multitude d'interconnaissances, une approche systémique des territoires.

Construire un territoire patrimonial est un processus proposant des outils autant techniques, réglementaires, pédagogiques que coopératifs. Ces boîtes à idées dessinent les villages de demain et le degré d'insertion patrimoniale dans les projets. Les réponses réglementaires telles que les PLUPAT, les OAP ou les inventaires (et leurs règles) sont des approches techniques. Dès lors, ils protègent le bâti, ses alentours et peuvent définir des périmètres où un regard attentif sera donné pour tout projet.

Outre d'apporter des réponses pour la protection du patrimoine, l'enjeu se révèle plus large. Développer un réel territoire de projets et de vie, fédérer les acteurs et les mettre en mouvement sur une dynamique commune est une ambition pour chaque territoire. Ainsi, il est crucial d'élaborer un dialogue reposant sur des dynamiques sociales pour fabriquer le territoire. Cette construction s'établit par un besoin d'appropriation et de compréhension afin de mobiliser les connaissances et les envies. La sensibilisation des publics et le partage du diagnostic scellent la mise en projet. Le goût du terrain, la rencontre, la co-construction des savoirs, l'imagination partagée sur le devenir des territoires tout en s'appuyant sur l'interdisciplinarité sont des actions rassemblant les acteurs et ouvrant le dialogue.

Par ce biais, le patrimoine, une fois assimilé, n'est plus un frein au développement, mais un support dynamique d'innovations : faire du neuf avec de l'ancien, proposer des services sur l'ancienne place du bourg... Les actions de sensibilisation et médiation ont donc pour but de mieux protéger le patrimoine. De cette façon, elles permettent une meilleure compréhension des documents d'urbanisme et de leurs visions prospectives afin d'adapter le territoire aux contraintes et besoins actuels et d'anticiper ceux du futur. Une approche subtile et pédagogique pourrait rendre plus efficace le discours patrimonial. Dès lors, le patrimoine dispose de degrés de vulnérabilité variables ; selon le territoire, la connaissance des acteurs, leur régime de protection ou leur valorisation économique et touristique.

Le territoire du Seignanx est une construction d'identités multiples à la croisée du Pays de Chalosse, Pays Basque, Charnégou et Landes. Entre littoral, coteaux et Barthes, les politiques patrimoniales dans ce territoire sont en pleine éclosion grâce à l'élaboration du PLUi. Le patrimoine revient au centre des préoccupations. Les stratégies territoriales et les enjeux posés seraient d'autant plus efficaces si elles étaient démocratisées ; en s'appuyant sur les réalités du territoire, les pratiques, le vécu des habitants du quotidien (autant ceux natifs que les néoruraux), les individus de passage. Réinventer le Pays du Seignanx, c'est intégrer les citoyens, impliquer les décideurs dans une démarche de projet pour rassembler, réunir, amorcer une cohésion et donc **faire territoire**.

Préserver, protéger et valoriser : trois verbes faisant référence à la démarche d'intégration du patrimoine dans le développement territorial rural. Par le patrimoine, il est possible de partager un sentiment d'appartenance à un territoire, de renforcer les liens de solidarité, de rappeler de vagues souvenirs est donc par cette approche sensible de devenir une ressource.

En outre, la démarche patrimoniale inquiète, une peur des élus autant que des habitants, des chercheurs et praticiens de figer la ruralité. Fustiger sur la patrimonialisation revient à décrier ce processus impliquant des injonctions de protection, limitant les changements, encadrant les demandes de rénovation. Cela pourrait s'apparenter à mettre sous cloche le devenir de la ruralité devenant une campagne musée. Les campagnes seraient enclines à se transformer en territoire immuable et intemporel comme si le temps s'était arrêté, un temps suspendu presque figé et immortalisé par des cartes postales d'époques. La sur-protection ne dessert-elle pas un quelconque développement ? Là est une interrogation essentielle afin d'arriver à trouver des

points d'entente pour démontrer que le patrimoine n'est pas un sujet désuet mais un support de développement contemporain.

La recherche d'une campagne parfaite, d'une parenthèse bucolique peut faire accourir un certain désenchantement. La ruralité n'est pas que des belles bâtisses surplombant une vallée ou des balades en forêt ; elle est aussi agricole, industrielle, touristique et bruyante. La publicisation des campagnes a permis de les rendre visibles et attractives pour les néo-ruraux notamment. Néanmoins, habiter la campagne n'est pas aussi silencieux et apaisant que dans les imaginaires. Dès lors, la loi relative au patrimoine sensoriel des campagnes, du 29 janvier 2021, est un vrai sujet pour les campagnes : protection supplémentaire ou besoin réel pour définir et protéger ce qui fabrique le territoire ?

Favoriser le vivre ensemble et la cohésion des campagnes, composer avec les désirs de chacun, les temporalités diverses des documents d'urbanisme et les mandats communautaires sont des facteurs impactant sur le devenir des patrimoines matériels ou immatériels.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES SCIENTIFIQUES

ALLAIN R., *Morphologie urbaine géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris (France) : Armand Colin, 2004.

ALPHANDERY P., DUPONT P., BITOUIN Y., *Ruralités les campagnes entre terroirs et mondialisations*. Paris (France) : La Documentation française, 2000, 80 p.

AMAGOU E., *La question patrimoniale. De la « patrimonialisation » à l'examen des situations concrètes*, Paris, l'Harmattan, 2004, 288 p.

BAL-SERIN M-C., ROUVELLAC E., *Réflexions et projets autour du patrimoine*. Limoges (France) : Presses Universitaires de Limoges, 2017.

BAZIN M., GRANGE A-M., et KACZOREK V., *Les urbanistes et le patrimoine*. Reims (France) : Presses universitaires de Reims, 2002.

BEGHAIN P., *Le Patrimoine : culture et lien social*, Les Presses de Sciences Po, 1998, 115 p.

CHOAY F. *L'allégorie du patrimoine*. Paris (France) : Seuil, 1996, 272 p.

CHOAY F. *Le patrimoine en questions anthologie pour un combat*. Ed. corrigée. Paris (France) : Seuil, 2009.

DAMIEN M-M, DORVILLE C. *Le patrimoine de nos régions ruine ou richesse future ? exemples de dynamiques territoriales*. Paris (France) : l'Harmattan, 2011, 324 p.

DRIS N. *Patrimoines et développement durable ressources, enjeux, lien social*. Rennes (France) : Presses universitaires de Rennes, 2012.

FOURNIER L., CROZAT D., BERNIE-BOISSARD C., CHASTAGNER C., *Patrimoine et désirs d'identité* Paris (France) : L'Harmattan, 2012.

GUILLOT X., MANTZIARAS P., *Espace rural & projet spatial Vol. 3 Du terrain à la recherche, objets et stratégies [colloque "Vers un nouveau cycle de vie des territoires ruraux", École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, 27-28 octobre 2011]*. Saint-Etienne (France) : Publications de l'université de Saint-Etienne, 2012.

GREFFE X., *La gestion du patrimoine culturel*, Economica, 1999.

HOTTIN C., POTIN Y., *Le patrimoine pourquoi, comment et jusqu'où ?* Paris (France) : la documentation française, 2014.

KAWA-TOPOR Xavier, *La patrimonialisation, un outil au service du développement des territoires ? Patrimoine et désirs d'identité*, Laurent Sébastien Fournier, Dominique Crozat, Catherine Bernié-Boissard, Claude Chastagner (dir.), Paris, L'Harmattan, coll. Conférences universitaires de Nîmes, 286 p.

KHAZNADAR C., *Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine ?* Paris] : Maison des cultures du monde, 2012, 482 p.

MERLIN P., *L'urbanisme*, Presses Universitaires de France, 2010, 128 p.

MOREAU J.-., *Gérer le patrimoine des collectivités territoriales*. Les Ulis (France) : [s. n.], 1997

PERRIER-CORNET P., HERVIEU B., *À qui appartient l'espace rural ? enjeux publics et politiques*. La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube, 2020.

VIARD J. *C'est quoi la campagne*, les entretiens d'Emile, édition de l'Aube, 2016, 77 p.

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, *Patrimoine, Le concept*, Tome 1, Paris, IAURIF, 2000, 200 p.

Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, *Patrimoine, Le vécu*, Les Cahiers, Tome 2, Paris, IAURIF, 2001, 196 p.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

BAUDRY Robinson, JUCHS Jean-Philippe, " Définir l'identité », *Hypothèses*, 2007/1 (10), p. 155-167. DOI : 10.3917/hyp.061.0155. URL : <https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm>

BERNARD DE LAJARTRE A., GIGOT M. "La protection du patrimoine culturel par un outil réglementaire de proximité : le Plan Local d'Urbanisme patrimonial". Aubin E., Cavaniol A., Guiselin E.-P., Lemaire F., Mouzet P. Droits, protections, proximité. Mélanges en l'honneur du Professeur Hervé Rihal, Presses universitaires juridiques de Poitiers, pp.589-604, 2021, 2381940065. halshs- 03172603, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03172603/document>

BONTRON J-C, « Le monde rural : un concept en évolution », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 10 | 1996, mis en ligne le 30 juillet 2013, consulté le 17 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ries/3303>

BRAS C., BOURGEAT S., "Patrimonialisation", *Géoconfluences*, 2019. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/patrimonialisation>

CHOAY F. *Le règne de l'urbain et la mort de la ville*, in *La Ville. Art et architecture en Europe 1870-1993*, Centre Georges Pompidou, 1994, p. 26-35

CORNU P., « La géographie rurale française en perspective historique », *Géoconfluences*, 2018 URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/histoire-geographie-rurale>

CRON E., "L'inventaire général du patrimoine culturel : et la mise en oeuvre de politiques de valorisation du patrimoine : l'effet décentralisation", *L'Observatoire*, n°45, 2014, p. 21-26. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2014-2-page-21.htm>

DESLAURIERS H., "Peut-on sauver le patrimoine rural ? Continuité, 1998, p 38-39. URL : <https://www.erudit.org/fr/revues/continuite/1998-n75-continuite1054757/17050ac.pdf>

DROUIN, Martin, MORISSET, Lucie K. et RAUTENBERG, Michel. *Les confins du patrimoine*. Québec (Canada) : Presses de l'Université du Québec, 2019. ISBN 978-2-7605-5203-6

GRAVARI-BARBAS M., *Habiter le patrimoine enjeux, approches, vécu*. Rennes. Presses universitaires de Rennes. 2005.

ELIDRISSI A., " L'urbanisme Entre Identité et Banalisation", Planning and Managing Urbanization, Maroc, 2011, 14 p. URL : https://www.fig.net/resources/proceedings/fig_proceedings/fig2011/papers/ts06a/ts06a_idrissi_5315.pdf

LE HEGARAT T., « Un historique de la notion de patrimoine », 2015, 12 p. URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019/document>

LIEVAUX P., « Pour une connaissance partagée du patrimoine rural », In Situ [En ligne], 2004, URL : <https://journals-openedition-org.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/insitu/2295>
2295 ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.2295>

OFFNER J.M., *Anachronismes urbains*, introduction, Revue Urbanisme, 2019.

POULOT D., « Vous avez dit *Patrimoine rural* ? », *Pour*, 2015 (N° 226), p. 39-47. DOI : 10.3917/pour.226.0039. URL : <https://www-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/revue-pour-2015-2-page-39.htm>

POUPEAU F-M., « Faire du patrimoine bâti un objet de concertation. L'expérience des Protections Ville de Paris », *Revue française de sociologie*, 2009 (Vol. 50), p. 123-150. DOI : 10.3917/rfs.501.0123. URL : <https://www-cairn-info.ezproxy.u-bordeaux-montaigne.fr/revue-francaise-de-sociologie-1-2009-1-page-123.htm>

RAULIN H., « L'architecture rurale française. Une enquête nationale inédite (1941-1948), *Études rurales*, 1964, pages 96-119.

TORNATORE J-L., « L'esprit du patrimoine : Transmettre », Terrain, Paris : Ministère de la Culture, Mission du patrimoine ethnologique, n°55, 2010.

VINCENT J-M., « Conservation du patrimoine rural et politique qualitative pour l'habitat », *Pour*, n°195, mars 2007, p. 111-117

Agence nationale de la recherche, « Protection du patrimoine : le Plan Local d'Urbanisme (PLU), un outil nécessaire et suffisant ? Focus sur le projet ANR PLU patrimonial », 07/07/2021, <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/protection-du-patrimoine-le-plan-local-durbanisme-plu-un-outil-necessaire-et-suffisant-focus/>

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, *Patrimoine bâti, identité et territoires*, Les Cahiers, n°167, 2013
URL:https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1033/Cahiers_167_web.pdf

Programme de recherches ANR 2015-2019, « La planification urbaine (PLU) au service d'une action patrimoniale territorialisée », <https://plupat.hypotheses.org/presentation>

Programme de recherches ANR 2015-2019, « Le PLU patrimonial : éclairages pour l'action », <https://plupat.hypotheses.org/786>

RAPPORTS

CHIVA I, « Une politique pour le patrimoine culturel rural », présenté à M. Jacques Toubon ministre de la Culture et de la Francophonie, mission du Patrimoine ethnologique, 1994, 46 p.

DAGBERT M., DE LA PROVOTE S., “Sur les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser”, Rapport d’information n°426, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales, 13/05/2020, 105 p.

CAUE 40, « Eléments d’étude Etat de l’architecture des habitations individuelles dans le Seignanx », 2015, 38 p.

Département des Landes, “Revitalisation centre ville centre bourg ; rencontre avec les intercommunalités”, 08/02/2018, 41 p.

MEMOIRE

RIMBAUD B., sous la direction de BASSET K., *Quels outils ou quels dispositifs pour une meilleure protection du patrimoine rural ?*, Architecture, aménagement de l’espace, 2017, URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01586042/document>

WEBINAIRES

« La loi relative à la Liberté de la création, à l’Architecture et au Patrimoine (LCAP) : quelles incidences sur les espaces protégés ? », entretien avec M. Pascal Planchet, Professeur de droit public et membre du programme de recherche ANR PLU PATRIMONIAL. [Réalisée le 28 juin 2016] [durée 8 min] Disponible sur : http://www.canal-u.tv/video/plu_patrimonial/la_loi_relative_a_la_liberte_de_la_creation_a_l_architecture_et_au_patrimoine_lcap_quelles_incidences_sur_les_espaces_proteges.24446

« Le PLU patrimonial dans la loi LCAP », entretien avec Françoise Férat, Sénateur de la Marne, Secrétaire de la commission de la culture, de l’éducation et de la communication. Rapporteur du projet de loi LCAP au Sénat. [Réalisée le 9 mai 2017] [durée 35 min] Disponible sur : http://www.canal-u.tv/video/plu_patrimonial/le_plu_patrimonial_dans_la_loi_lcap.35479

«A la recherche du Plan Local d’Urbanisme patrimonial », Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés, [Réalisée le 14 juin 2019] [durée 31 min], Disponible sur : <https://www.canal-u.tv/chaines/citeres-umr-7324/plu-patrimonial/programme-plu-patrimonial>

“Sites patrimoniaux remarquables”, Arnaud Bernard de Lajarte, maître de conférence en droit public à l’Université d’Angers, organisée par Florence Lérique, professeure des universités en droit public [Réalisée le 6 avril 2022].

“Revitalisation des centres-bourgs et centres-villes”, Pays et Quartiers de Nouvelles Aquitaine [Réalisée le 24 mars 2022] [durée 1h 35 min], Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=f0CmTbaq0Bk&list=PLz_eYydnbcMyz3RYaXJqo_guVNOHWKMyU&index=22

PODCAST

MARIN O., *Un charte de l'urbanisme rédigée par les habitants. L'urbanisme demain*. France Inter. 13/02/2021. 3 min.

DOCUMENTS D'URBANISME

PLU Saint-Laurent-de-Gosse : rapport de présentation, règlement écrit, PADD, orientation d'aménagement

PLU Biarrotte : rapport de présentation, règlement écrit, PADD, orientation d'aménagement

PLU Biaudos : rapport de présentation, règlement écrit, PADD, orientation d'aménagement

PLU Saint-André-de-Seignanx : rapport de présentation, règlement écrit, PADD, orientation d'aménagement

PLU Saint-Barthélémy : rapport de présentation, règlement écrit, PADD, orientation d'aménagement

SITOGRAPHIE

<https://www.ademe.fr/>

<https://assises.cc-seignanx.fr/>

<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2018-11/Manifeste%20Les%20Voix%20de%20la%20Ruralit%C3%A9s.pdf>

<https://www.cc-seignanx.fr/>

<https://www.communaute-paysbasque.fr/>

<https://habitat-eco-action.fr/les-metiers-de-la-cae-annuaire/>

https://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/compte-rendu_club_plui_des_landes_v2.pdf

<https://www.le-col.com/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<http://outil2amenagement.cerema.fr/>

<https://plupat.hypotheses.org/786>

<https://www.portailpatrimoine.fr/>

<https://www.sites-cites.fr/>

<https://territoires.frw.be/>

ENTRETIENS REALISES A L'OCCASION DE CE MEMOIRE

Agnès Ducat, paysagiste conseillère, CAUE 64, 21/06/2022

Xalbat Etchegoin, adjoint de direction, urbaniste conseiller, CAUE 64, 27/06/2022

ANNEXE

Formulaire d'entretien

Présentation

Bonjour, je suis étudiante en master 1 d'urbanisme à l'institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme de Bordeaux. Dans le cadre de mes études, je réalise un mémoire intitulé « Le patrimoine rural est-il si vulnérable ? ». Au cours de cet entretien, il s'agirait de discuter de la question patrimoniale en milieu rural et d'éclaircir les enjeux dans les traductions possibles dans le bâtiment contemporain à des fins de logique de préservation de l'identité locale. Si vous m'en donnez l'autorisation, les informations collectées seront utilisées dans l'argumentation de ce mémoire.

PARTIE 1

- Pourriez-vous définir la notion de patrimoine et plus spécifiquement de patrimoine rural ? Selon vous, qu'est-ce qui fait patrimoine ?
- Pour vous, pourquoi est-ce important de protéger le patrimoine de nos campagnes ?

PARTIE 2

Une partie dédiée aux documents d'urbanisme et de planification tout en tenant compte de la question patrimoniale

- Le patrimoine rural est soumis à des risques de par sa vulnérabilité et dégradation, existe-il des outils d'aménagement du territoire prenant réellement en compte le patrimoine rural ?
- Existe-il des règles, des outils, des techniques à suivre afin de pérenniser l'identité locale sans la figer ?
- L'échelle du PLU voire PLUi semble-t-elle pertinente pour valoriser ce patrimoine ?
- Le SCoT Pays Basque et Seignanx favorise des études architecturales et paysagères, comment réussir à composer un document avec tant de paysages différents ?

PARTIE 3

Cette partie sera destinée à comprendre la rénovation, réhabilitation des bâtiments anciens ou des constructions récentes. Ainsi, comment lié l'ancien et le nouveau en ayant toujours à l'esprit l'identité territoriale locale ?

- Sur quelles caractéristiques du bâti ancien pouvons-nous nous appuyer pour les constructions contemporaines ?
- Un bâti récent, un immeuble contemporain peut-il reprendre les codes de l'ancien sans paraître comme une imitation ?
- Sur le territoire du Pays basque, du Béarn et du Sud des Landes, avez-vous en tête des exemples de nouvelles constructions tenant compte de la question patrimoniale ?
- Comment réhabiliter un bâti ancien aux normes et modes d'habiter d'aujourd'hui ?
- Existe-il des techniques de constructions, des formes urbaines à privilégier dans le milieu rural, et ceci en s'inscrivant dans l'objectif ZAN ou d'autres tendances actuelles ?
- La question de réhabilitation du patrimoine se fait-elle uniquement à travers l'utilisation de matériaux bio-sourcés de la RE 2020 ?
- Qu'en est-il de la production, des savoir-faire et de l'artisanat local pour réhabiliter ou construire ?
- Pour finir, comment aiguïser la sensibilité des habitants, des élus ou techniciens pour favoriser l'harmonie du paysage où se confronte ancien et récent ?

Fin de l'entretien

RESUME

La dimension patrimoniale est aujourd'hui au cœur des enjeux urbanistiques et s'intègre aux projets locaux et aux documents d'urbanisme. Le patrimoine constitue un élément central de la fabrication des territoires. Cadre de vie, identité territoriale et point d'appui pour le développement, il joue sur toutes ces thématiques. Il rassemble et crée un espace de partages, de souvenirs et demeure quelque peu nostalgique. Parmi les territoires ruraux, une attention particulière a été conférée au Pays du Seignanx. Si une démarche de PLUi est engagée au sein de ce territoire, le patrimoine est un sujet en pleine éclosion : une renaissance patrimoniale rurale.

Il s'agira de comprendre ***comment la patrimonialisation peut-elle permettre de « faire territoire » ? Pourquoi la référence au patrimoine reste-elle si efficace dans le discours public ? Le patrimoine serait-il une ressource pour le projet local ? En somme, le patrimoine rural est-il si vulnérable ?***

Ce mémoire tente de décrypter les dynamiques patrimoniales engagées par les collectivités. Il s'attachera à déceler les secrets, outils et innovations possibles pour révéler les potentialités des patrimoines. Ce travail de recherche tente de dessiner les symboles, attachements et représentations des ruralités afin de valoriser et insuffler une nouvelle dynamique pour ces territoires.

Mots clés : Patrimoine(s) - Identité - Ruralité - Appropriation - Développement territorial rural